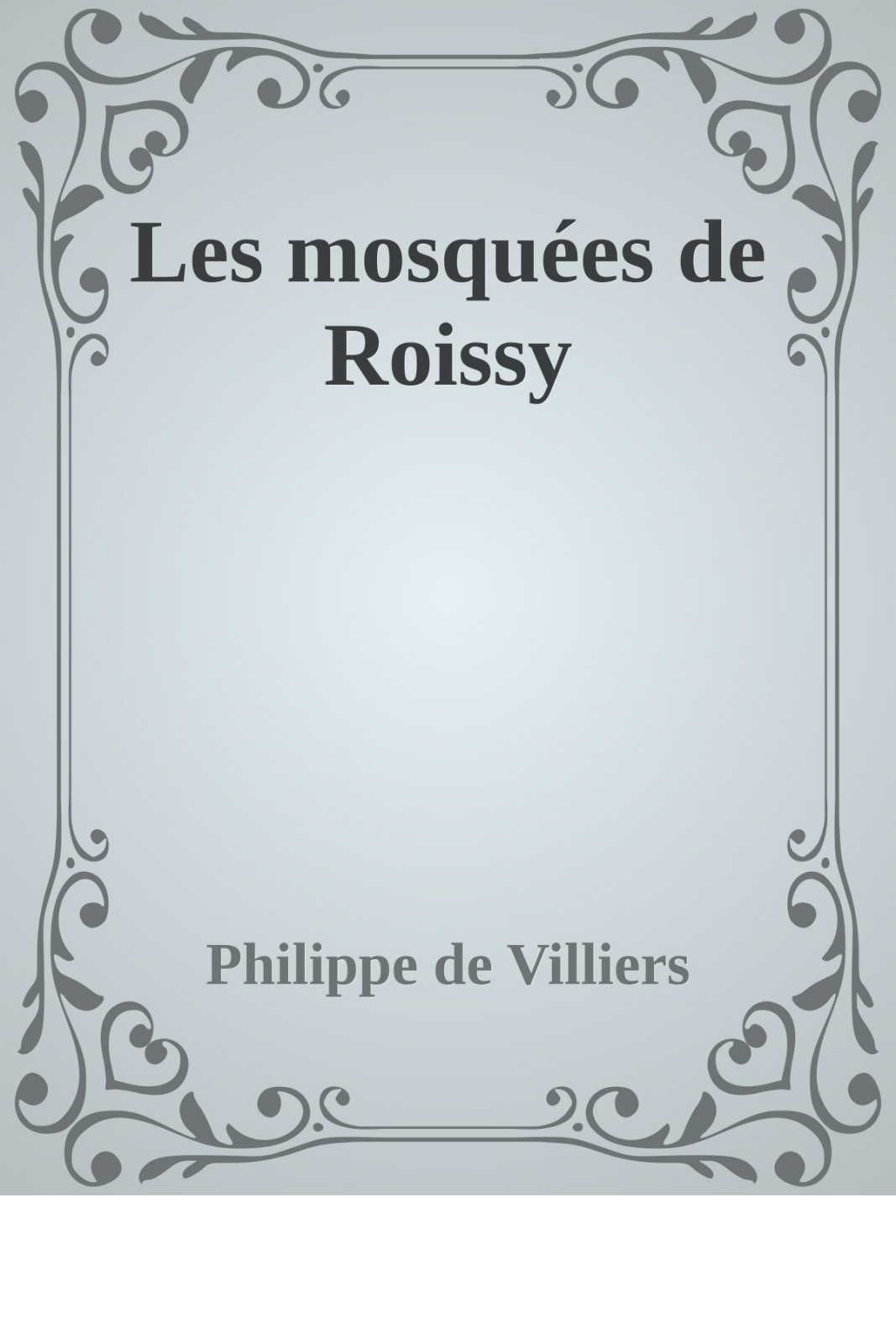


A decorative border with intricate floral and scrollwork patterns, rendered in a light gray color, framing the entire page.

Les mosquées de Roissy

Philippe de Villiers

VISIT...

LANZAROTE
Caliente.COM

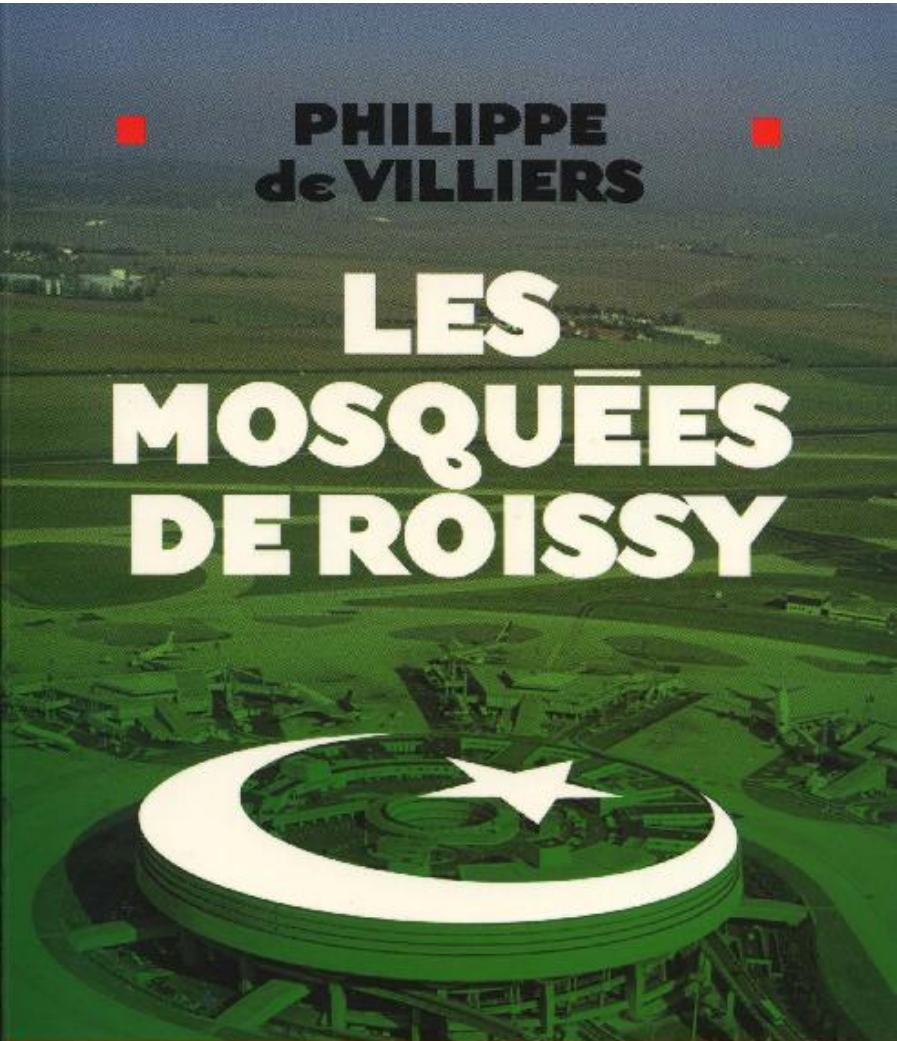
■ **PHILIPPE
de VILLIERS** ■

LES MOSQUÉES DE ROISSY



***Nouvelles révélations
sur l'islamisation en France***

■ **ALBIN MICHEL** ■

An aerial photograph of an airport, likely Roissy-Charles de Gaulle, with a large, stylized white crescent moon and star superimposed over the central terminal area. The image has a greenish tint.

**PHILIPPE
de VILLIERS**

LES MOSQUÉES DE ROISSY

***Nouvelles révélations
sur l'islamisation en France***

ALBIN MICHEL



Les mosquées de Roissy

Philippe de Villiers

Les mosquées

de Roissy

«Le Haut Conseil à l'intégration rappelle unanimement qu'en République, la critique de la religion, comme toutes les convictions, est libre, qu'elle est constitutionnellement garantie et qu'elle fait partie de la liberté d'opinion et d'expression. Elle ne

saurait être assimilée au racisme et à la xénophobie,
que les membres du Haut Conseil à l'intégration
réprouvent et combattent activement.

La pratique de la religion étant libre, l'islamophobie, c'est-à-dire la peur ou la détestation de la religion islamique, ne relève pas du racisme. »

Le Haut Conseil à l'intégration

Rapport annuel 2005

Introduction

Les problèmes de la France s'aggravent. Ils appelleraient des mots forts, des débats vifs, un langage direct

et sans détour. Ces mots, ces débats, ce langage, on les entend dans les bistrots ou derrière les étagères à parapheurs des permanences de députés. Pas sur la place publique surveillée par deux polices, la police de la pensée et la police judiciaire.

Au moment où, sous la pression des événements, les digues idéologiques cèdent les unes après les autres, on a, par précaution, renforcé les digues sémantiques,

prises dans le faisceau de puissants miradors, eux-mêmes commandés et braqués par de hautes sentinelles morales. Les franchissements de lignes sont immédiatement sanctionnés, balayés par une lumière intense. Pour un mot qui n'est pas agréé par la panoplie sémantique officielle, c'est la mise à l'écart, la ronde des crécelles, l'isolement immédiat en chambre

stérile, avec, sur l'ardoise de la porte, le diagnostic du

mal : islamophobie, xénophobie, homophobie, europhobie, etc.

Cette grande veille sanitaire s'appuie sur un protocole universel : chacun se surveille. Il y a donc désormais une manière d'aborder les grandes questions ou 9

Introduction

plutôt une manière de contourner les enjeux décisifs,
en utilisant un langage de conventions aseptisées, une

sorte de petit coffret de mots prêts à l'emploi, dénués

de consistance ; ne laissant ni trace ni souvenir, ils

épargneront soupçons, poursuites et procès.

Le terrain des confrontations a été consciencieusement piégé à l'explosif par des spécialistes : les mines, qui affleurent à peine, sont des délits d'opinion balisant un chemin de plus en plus étroit entre le blâme moral et la proscription civique. Dans notre pays,

aujourd'hui, on ne peut plus librement s'exprimer sur

tous les sujets. Sur l'islam en particulier. Le périmètre

de la liberté d'expression se restreint de jour en jour.

Ce livre vient se loger dans ce qu'il reste encore

d'espace toléré pour l'esprit critique. Avec une démarche qui offre peu de prise aux sentinelles qui gardent

un œil sur les insolents et les insoumis, ceux qui parlent. Cette démarche, celle de ce livre, ne consiste pas à nourrir la controverse en proposant de nouvelles

idées. Il s'agit d'exposer en pleine lumière des faits,

incontournables, vérifiables, qui concernent nos familles quand elles voyagent, nos enfants quand ils prennent le chemin de l'école, nos voisins quand ils vont et viennent dans les quartiers, etc., des faits qui en

disent plus long que tous les développements conceptuels, sur l'islamisation progressive de la société fran

çaise.

Je soumets donc ces faits à la liberté et à l'attention

de chacun.

Introduction

J'ai écrit ce livre comme on rédige un document ;

en m'appuyant sur des preuves, des pièces à conviction, des dossiers

confidentiels, des renseignements et rapports acheminés jusqu'aux plus hautes autorités.

Ceux qui m'ont aidé en me faisant parvenir ces informations avaient sans doute une bonne raison de

le faire : le découragement. Ils en ont assez de faire

p♦ser par la voie hiérarchique, jusqu'au sommet de

l'Etat, des recensions précises et inquiétantes qui terminent leur périple, de bureau en bureau, sur une étagère, dans le circuit de l'inutile.

Depuis trop longtemps, leurs aver_tissements se perdent dans les couloirs ministériels. A quoi bon prévenir encore ? Leurs alarmes leur valent même aujourd'hui un vague reproche d'exagération, à cause

du risque de médiatisation. À quoi bon tirer encore la

sonnette ? Partout se répand un sentiment de capitulation sur fond de lâche soulagement : « Ça pétera sans

doute, mais plus tard. »

Chacun se décharge de ce qu'il sait, de son poids

d'inquiétude, sur le voisin, sur l'avenir, sur l'équipe

qui suivra : on tamponne d'une main tremblante, tout

en haut de la note, l'ordre de « ne pas bouger ». Car

les élites ont la tête ailleurs : comme les chancelleries

en 1938, l'esprit public est déjà à Munich, où il fredonne, face au péril qui monte, la mélodie de « l'apaisement ».

Et c'est ainsi que, petit à petit, on glisse, on cède,

on « apaise », on enduit de baume les cordons d'explosifs. La classe politique n'est plus qu'un magma d'ombres recroquevillées, un concours inarticulé de

veuleries confondues, un amas informe, incoordonné

de morts vivants.

Alors vient le temps où les soldats qui montent la

1 1

Introduction

garde se sentent perdus, abandonnés ; le moment où

les lanceurs d'alerte n'ont plus d'autre choix que de

faire fuir les informations et de transmettre le flambeau de la vérité crue aux sonneurs de tocsin. Au moins eux, on les entendra, avec leurs sirènes. Car il

y a le feu à la maison, il y a péril en la demeure.

Nous voilà soudain projetés aux abords du danger,

bien au-delà des catégories traditionnelles de la politique.

Il n'est plus temps de se préoccuper de la couleur

des casques des pompiers. Chacun doit s'affairer pour

éteindre les départs de feu.

La France est virtuellement prise en otage mais elle

ne le sait pas encore.

1

2

3

I

L'INFILTRATION

Depuis que je suis dans la vie publique, à deux reprises, j'ai été amené à enquêter par moi-même sur des

sujets qui me tiennent à cœur.

La première fois, ce fut sur l'affaire Urba, à la suite

de la publication du livre d'Antoine Gaudino, L'Enquête impossible ; il s'agissait de mettre au jour un vaste réseau de corruption et de racket politique. A force

de révélations, j 'ai tenu la classe politique en haleine

pendant un an.

La seconde fois, ce fut sur l'affaire du « Gaucho » et

du « Régent » à la suite de la mortalité chronique des

abeilles dans notre pays ; il s'agissait de détecter les

responsabilités et les complicités de cette lamentable

hécatombe 1 • Les grandes multinationales agrochimiques ont tremblé sur leurs bases.

Et voici ma troisième recherche personnelle. Beaucoup plus difficile ; beaucoup plus poussée, beaucoup

plus risquée aussi.

Depuis un an, j 'ai consacré une partie de mon temps

à mener cette troisième enquête. Servi par la chance et

1 . Cf. mon livre Quand les abeilles meurent, les jours de l'homme sont comptés, Albin Michel, 2004.

L'infiltration

aidé par des complicités inattendues, au fil de mes
contacts et de mes rencontres discrètes, j 'ai tiré, tiré le

fil, le fil des islamistes. Il m'a conduit jusqu'à Roissy.

j'invite les lecteurs et les journalistes d'investigation
à me rejoindre sur la piste, pour poursuivre ensemble
un voyage à fortes turbulences. Cœurs fragiles, s'abstenir.

1 1 septembre 2001. 9 heures du matin à New York.

Les Twin Towers sont traversées de part en part par
deux avions détournés depuis Boston. Les tours

emblématiques de la puissance américaine s'effondrent sur elles-
mêmes. Un peu plus tard, un autre

avion s'écrase sur le Pentagone, en plein cœur de

Washington, déclenchant une énorme explosion. Puis

un Boeing 757 de United Airlines s'écrase près de

Pittsburgh, en Pennsylvanie. Les terroristes viennent

de frapper l'Amérique et les esprits du monde entier.

Discrètement, dès le 1 2 septembre 2001, à Paris, on

s'affaire. On reprend la check-list de la sécurité aéroportuaire. On
découvre alors des failles béantes dans notre système de protection ;
l'inquiétude grandit, le

silence devient plus pesant. Les rapports s'empilent,

tous alarmants 1• Les recommandations se précisent.

Le ministère de l'Intérieur travaille d'arrache-pied

à la rédaction d'un contrat aéroportuaire de sécurité

1 . Par exemple, le rapport de l'inspection générale de
l'Administration, relatif à la « sécurité et la sûreté sur les aéroports de
Roissy-Charles-de-Gaulle et Orly » de novembre 2002 (cf. aussi

annexe 1) .

L'infiltration

avec la société Aéroports de Paris (ADP) , les représentants des services de l'Etat, les compagnies aériennes et les entreprises de la plate-forme Charles-de-Gaulle.

Ce texte, en théorie protecteur, est signé solennellement le 22 décembre 2003. Le ministre de l'Intérieur

salue l'événement : « La signature de ce contrat [...]

entre services publics et entreprises travaillant à

Roissy-Charles-de-Gaulle est une grande première. En

effet, il concrétise une coopération en matière d'amélioration de la sécurité. Roissy doit être l'un des aéroports les plus sûrs, sinon le plus sûr au monde. »

Ce contrat aéroportuaire est censé permettre de

mieux identifier les « phénomènes de délinquance » ;

il prévoit d'ailleurs la création d'un « observatoire de

la délinquance », Toutes sortes de procédures sont

recommandées, à partir des normes de l'Organisation

de l'aviation civile internationale, « pour empêcher

que des armes, des explosifs, ou tous autres engins

dangereux, ne soient introduits, dans un but malveillant, à bord d'un aéronef effectuant un vol d'aviation civile », Parmi les principales mesures de sûreté, il en

est deux qui sont particulièrement développées :

- La première vise le fret : il s'agit de « s'assurer

que l'ensemble des colis embarqués a été contrôlé en

amont, sur le lieu de production ou de chargement »,

Longtemps assumées par les services de l'Etat,

notamment la Police de l'air et des frontières et la

Douane, ces tâches sont progressivement confiées à

des entreprises privées agréées, dont les agents agissent sous le contrôle des officiers de police judiciaire ou des agents de la Douane.

- La seconde vise le contrôle d'accès. Il s'agit
d'« empêcher toute personne malveillante d'accéder
à l'aéronef. Chaque aéroport comporte ainsi une zone

L'infiltration

publique (là où se trouvent les parkings, le hall d'enregistrement) , librement accessible aux employés, aux groupes et à leurs accompagnateurs, et une autre, dite

zone réservée (où on procède à l'embarquement et au tri des bagages) , dont l'accès est strictement limité aux personnes dûment habilitées ».

Le blindage paraît donc impénétrable, impossible à perforer. A Roissy, à Orly, au Bourget, on respire; une ère nouvelle commence, celle de la sécurité aéroportuaire, loin du cauchemar américain.

Pourtant, quelques jours après cette signature spectaculaire, de nombreux spécialistes, policiers et gendarmes, confient leurs inquiétudes : « Un personnel disposant d'un badge d'accès aux zones dites réservées

peut déposer sans aucun contrôle un bagage explosif

dans la soute d'un avion. A compter du moment où

les bagages sont pris en charge par les personnels de

bagagerie, il n'y a plus aucun contrôle. La vérification

doit donc se faire en amont, sur le profil de ces personnels, qui constituent, en termes de sécurité, le maillon le plus sensible de la chaîne d'affrètement. »

Et c'est là que tout se complique. La Police de l'air

et des frontières (PAF) de Roissy, chargée de la sécurité du site, a vu passer en 2005 cinquante-quatre millions de passagers. Il y a, en tout et pour tout, dix-neuf policiers pour accorder les habilitations des personnels privés qui travaillent sur la zone réservée, où ne circulent que les porteurs de badges rouges ; dix-neuf,

pas un de plus. La procédure d'habilitation est réputée pour sa sévérité. Selon le directeur de la section opérationnelle de sûreté de la PAF de Roissy, le

commandant Alain Larance, le « criblage » donne, en

L'infiltration

2005, les résultats suivants : soixante-deux mille neuf cent quarante-trois demandes d'habilitation, pour mille deux cent quatre-vingt-huit avis défavorables ; soit environ 2 % de rejets.

Ensuite, les porteurs de badges rouges sont eux-mêmes soumis à une vigilance continuelle, sanctionnée éventuellement par des procès-verbaux. Le commandant Larance fait état de six cent soixante-dixsept procès-verbaux dressés en 2005.

Malgré ces précautions, la Police de l'air et des frontières ne cache pas son inquiétude. Son directeur, le contrôleur général Topin, en fait l'aveu : « Nous sommes déjà au taquet en matière de contrôle, si nous ne

voulons pas porter préjudice à l'exploitation commerciale de l'aéroport, et, en matière de recrutement,

nous voyons bien que des nouvelles menaces se profilent, notamment du côté des islamistes 1• »

Je veux témoigner ici de l'extraordinaire qualité de tous nos services de renseignements et de détection.

Nous avons probablement le meilleur instrument d'in..;

formation du monde, plus performant que celui des Américains. Mais c'est le pouvoir politique qui ne suit pas, qui ne tient pas compte des notes d'alerte et des messages d'inquiétude qui lui sont transmis. Deux volontés contraires s'affrontent : à la base, la volonté de faire et d'anticiper ; au sommet, la volonté de ne rien faire et de détourner l'attention. Alors chaque jour, la situation s'aggrave.

Il y a quelques semaines, la Police de l'air et des frontières a mis en œuvre ce qu'elle nomme un « test

1. Le Figaro, 24 janvier 2006.

L'infiltration

de performance ». Résultats ? Huit agents ont franchi
le portique sans être palpés ; mais plus grave encore,

sont passées également aux postes d'inspection-filtrage de l'aéroport, sans être détectées par la sonnerie

du portique, huit dagues d'un matériau composite,

d'une longueur de dix centimètres. Malgré ces déconvenues, le cabinet du ministre de l'Intérieur affiche

une apparente sérénité mais concède que les enquêtes

de la DST (Direction de la surveillance du territoire)

ont permis de repérer soixante-douze individus suspects, sur environ trente mille dossiers transmis par la PAF depuis le 28 juin 2005. Le directeur de la police

de Roissy précise : « Plusieurs des candidats étaient en

lien avec le Groupe salafiste pour la prédication et le

combat. Les capacités juridiques et la combativité de

certains fondamentalistes refoulés par nos enquêtes

témoignent qu'ils nous testent. » Or ce groupe est

considéré comme l'un des plus dangereux par le

ministère de l'Intérieur.

Au moment même de la signature, en grande

pompe, du contrat aéroportuaire de Roissy, la PAF

adresse aux plus hautes autorités de l'État deux notes

alarmantes : la première, datée du 8 juillet 2003, met

en exergue la puissance de petits chefs qui « sont parvenus, par toutes sortes de pressions syndicales et religieuses, à obtenir des postes d'encadrement » sur la plate-forme aéroportuaire de Roissy. Un véritable système très organisé s'est mis en place. La seconde note, du 31 décembre 2003, énumère une liste précise de

quarante-sept islamistes « exerçant principalement

dans les sociétés de sûreté et les sociétés de bagagistes.

Ces individus semblent pour la plupart engagés dans

20

L'infiltration

un islam fondamentaliste modéré. Toutefois, plusieurs employés ont fait l'objet d'une attention particulière en raison de leur prosélytisme sur leur lieu de travail.

Ceux-ci affichent leur militantisme religieux et sont engagés dans un islam radical. Le travail de recherche et d'identification d'individus en relation avec l'islam radical est pénalisé par les pratiques des sociétés de sous-traitance qui procèdent au renouvellement constant du personnel et par les sociétés d'intérim de la plate-forme qui recrutent essentiellement dans les quartiers sensibles de la banlieue parisienne ». Le constat est inquiétant. Il y a pourtant pire.

Car à partir de septembre 2005, tout va s'accélérer.

On apprend que Safé Bourada, un redoutable terroriste, emprisonné pendant huit ans en France, à la

suite de sa participation aux attentats de 1995, à nouveau arrêté en 2004, est suspecté d'avoir envisagé, avec le groupe Amar el-Fath (« Les Partisans de l'islam ») ,

une nouvelle opération. Selon les Renseignements généraux et la DST, il «voulait faire sauter l'aéroport d'Orly, le métro parisien et le siège de la DST, rue Nélaton à Paris », ce qu'il dément 1•

C'est à ce moment-là que mon enquête s'emballe.

Je reçois plusieurs paquets. Y figurent de nombreuses pièces : un tract, des articles de presse, plusieurs rapports.

Visiblement, on a voulu me donner en même temps le fil et l'aiguille.

Le premier article, extrait de Ouest-France, révèle

que« vingt-deux bagagistes de l'aéroport de Roissy ont

1 . À ce stade, S. Bourada est présumé innocent dans cette affaire.

L'infiltration

été arrêtés le mardi 13 septembre 2005. Les gendarmes estiment avoir

démantelé un réseau organisé de vol dans les valises 1 ».

Il est spécifié que les vingt-deux bagagistes interpellés appartiennent à la société Connecting Bag Services

(CBS) et qu'ils travaillent sur la zone d'embarquement. La société CBS sous-traite le tri des bagages pour Air France, Delta Airlines, Northwest Airlines.

Le deuxième article souligne que, « parmi les bagagistes voleurs, il y a des employés et des cadres ». Alertés en septembre 2004, les gendarmes auront passé un an à repérer et à surveiller les membres supposés de

ce réseau. Une cellule d'enquête spéciale, appelée

Albatros, a même été créée, «vu l'ampleur des vols commis en zone de triage, à l'abri des caméras de surveillance 2 ».

Des confidences énigmatiques attirent l'attention

sur l'organisation qui se met en place : «D'un côté, vous avez des employés qui vivent dans la précarité et ont peur de perdre leur emploi. De l'autre, vous avez les intouchables s'entourant de personnes capables de garder le silence. Ils allaient recruter directement à

l'étranger. Les nouveaux venus obtenaient des papiers

grâce à cet emploi et se sentaient redevables. On travaillait en clan, entre personnes de même communauté ou de même famille et vivant souvent dans les mêmes quartiers. »

Le tract, qui accompagne les articles, commis par le

syndicat Sud-Aérien, explique les raisons de la grève

déclenchée le jeudi 29 septembre. Parmi les motifs

invoqués, deux revendications attirent mon attention.

1. Ouest-France, 15 septembre 2005.

2. Le Parisien, 16 septembre 2005.

22

L'infiltration

La première exige le «respect de l'accord sur le nondépassement de 10 % d'intérimaires par rapport à

l'effectif global. Aujourd'hui, la moyenne vacille entre

30 et 40 % ». En clair, cela veut dire que, sur la

zone réservée, réputée impénétrable pour les intrus,

vaquent librement des intérimaires, ce qui est pour le

moins imprudent en termes de stabilité du personnel

et donc de surveillance. Car il est plus facile de contrôler, au jour le jour, un personnel stable qu'un personnel qui ne fait que passer.

La seconde exigence intersyndicale me paraît

encore plus énigmatique; elle porte sur l'arrêt du harcèlement permanent des salariés par une certaine

hiérarchie : « Rappelons que quatre adhérents et militants Sud-Aérien ont fait l'objet de demandes de licenciement par certains membres de la hiérarchie ...

aujourd'hui impliqués et mis en examen pour vol et

trafic organisé. » On comprend entre les lignes que

des pressions sont exercées sur les salariés par une certaine hiérarchie dont on n'ose préciser ni l'origine ni la nature.

Au-dessous du tract se trouvent plusieurs documents, non signés, non datés, mais diablement intéressants par leur précision et leur cohérence avec les coupures de presse et le tract joints. Dès la première

lecture, je comprends qu'on a voulu m'éclairer sur

cette infiltration qui touche au cœur de la sécurité

nationale. Avec ces documents, nous ne sommes plus

dans le fait divers, nous sommes devant une affaire

d'État. L'inquiétude fait place à la stupéfaction.

Le premier document 1 explique que « le mercredi

1. Cf. la note des Renseignements généraux sur la plate-forme

Roissy-Charles-de-Gaulle (annexe 1).

L'infiltration

19 octobre 2005 », la Gendarmerie du transport
aérien procédait, dans le cadre d'une commission

rogatoire, à l'arrestation des vingt-deux bagagistes de la société CBS pour « association de malfaiteurs et vols en bande organisée ». Cette affaire portait à l'origine sur des vols de téléphones portables dans les valises des passagers. L'utilisation de ces appareils cellulaires par des malfaiteurs permettait à la gendarmerie de déboucher sur un réseau de spoliation de bagages.

Ces malversations concernaient particulièrement des employés indéliçables de la société Connecting Bag Services (CBS) , « filiale de la société European Flight Service, elle-même filiale du groupe Vinci ».

La note s'attarde ensuite sur le groupe European Flight Service, avec les précisions suivantes. Comme toutes les entreprises du site aéroportuaire, ce groupe « souffre des conséquences de la politique de recrutement suivie depuis plusieurs années », qui institue une préférence géographique liée à un « bassin d'emplois formé du département de la Seine-Saint-Denis, du Val d'Oise et de l'Oise ». Le résultat a été l'introduction de « délinquants de ces secteurs à fort taux de criminalité [...] dans les zones les plus sensibles de la plateforme)) et dans les entreprises travaillant pour l'aéroport. L'exemple de CBS est significatif. L'évolution récente est celle d'une dérive ethnico-religieuse. Deux

cadres de l'entreprise, d'origine maghrébine, s'appuyant sur le « noyautage)) des syndicats par les

islamistes, ont imposé, de fait, à la société, le « recrutement quasi exclusif de ressortissants algériens provenant d'une petite ville du nom de Ghazaouet. Ces recrues forment un véritable réseau au sein de CBS))).

« Ghazaouet est une ville portuaire de trente mille

habitants, située à soixante-quinze kilomètres de

24

Tlemcen et à cent kilomètres à l'ouest d'Oran. Depuis

1998, un flux incessant d'habitants de cette région

vient alimenter les rangs des employés de la société

CBS. »

Sur sept cent cinquante-huit salariés, soixante-dixsept sont directement originaires de la ville en question. Une trentaine d'autres proviennent des villes avoisinantes. Les trois personnes fondatrices de ce

réseau sont « K [appelons-le Karim], qui posséderait

encore une maison à Ghazaouet, Abdel, également

propriétaire d'une maison à Ghazaouet, et enfin Mustapha, né à Ghazaouet ». Ce dernier n'hésite pas à exprimer ses sentiments antifrçais et son aversion

pour le mode de vie occidental.

Les deux premières têtes du réseau se rencontrent

lorsqu'ils séjournent dans cette ville algérienne. Sur

place, les deux hommes recrutent des volontaires

pour l'émigration vers la France et leur intégration

au sein de CBS. Ils fournissent aux candidats de faux

certificats d'embauche à en-tête de l'entreprise fran

çaise. Ils procèdent aux démarches auprès de la représentation diplomatique française et obtiennent les

documents indispensables à une entrée sur notre territoire.

Il existe un accord entre la France et l'Algérie permettant au titulaire d'un certificat d'embauche d'obtenir un titre de séjour valable un an. Karim et ses complices prélèveraient au passage une « contribution » sur ces immigrants. Chef incontesté du « réseau Ghazaouet », secondé efficacement par Abdel et Mustapha, Karim se comporte en véritable tyran à l'égard des intérimaires et des employés français de cette

L'infiltration

société de service, placée involontairement dans une

situation très délicate, se substituant à la véritable

direction de l'entreprise. Aucun recrutement ne peut

avoir lieu sans son aval.

Or, circonstance étrange, l'intéressé s'oppose, chaque fois qu'il le peut, à l'embauche des Français de souche. Les employés présents dans la société sont

souvent évincés de toute promotion au profit des salariés musulmans. « Il s'agit ni plus ni moins que d'un apartheid ethnique et religieux. Karim n'exerce plus

son obligation professionnelle et il provoque un véritable désordre pouvant nuire à la circulation aérienne, les employés étant laissés dans un abandon total en ce

qui concerne le traitement des bagages.»

Les chiffres de l'évolution des embauches, au sein

de la société CBS, démontrent une constante progression des contrats au profit des natifs de Ghazaouet.

On est effectivement passé de 8 % en 1998 à 13 % en

2005, avec des pointes à plus de 17 % en 2001 et 2003.

Par l'intermédiaire de son réseau, Karim contrôle totalement le recrutement des intérimaires. Il est en

contact direct avec plusieurs salariés de l'entreprise de

travail temporaire Ranstad, eux-mêmes originaires de

la ville de Ghazaouet. D'après des informations provenant de la société d'intérim Unepi, présente sur l'aéroport, Karim fermerait les portes de CBS aux autres agences d'intérim afin de privilégier l'agence Ranstad.

Cette société est le plus gros pourvoyeur d'emplois

intérimaires sur la plate-forme de Roissy. Certains de

ses cadres musulmans favoriseraient discrètement le

recrutement d'individus au profil islamiste afin de

développer le prosélytisme sur l'aéroport. La société concernée s'en défend en invoquant les contingences du marché de l'emploi local.

L'infiltration

« Dans son projet de maîtrise complète de CBS,
indique le rapport confidentiel¹, Karim est activement

assisté par Mustapha. Celui-ci, représentant syndical, participe de la politique du chef de réseau en exerçant des chantages syndicaux auprès de la direction de l'entreprise, qui n'est, bien sûr, pas informée de la mise en place de ce réseau. Sur l'aspect pratique, la totalité des membres du réseau Ghazaouet est chargée

des transferts de bord à bord. Ces opérations consistent à assurer, au cours des correspondances, le transport des bagages d'un avion à l'autre, sans contrôle de sécurité; ces valises en provenance d'un aéroport

étranger, déchargées des soutes du premier aéronef, sont réputées sécurisées par l'aéroport de provenance.

Cette situation stratégique au sein du dispositif d'assistance des avions a des conséquences évidentes en matière de sûreté. »

Suit la liste édifiante des membres de ce réseau algérien ; on y retrouve des personnages sulfureux, par

exemple Samir, «connu pour son activité intégriste et son appartenance aux Frères musulmans ».

Un certain Mohamed, «délégué syndical, compléterait le dispositif de la sphère Ghazaouet et se livrerait

à des campagnes virulentes de prosélytisme dans les chaînes de traitement des bagages».

Une autre note évoque le criblage récent de tous les fichiers des personnels munis de badges rouges Aéroports de Paris. La moisson est abondante : les ouvriers d'Allah sont nombreux. À titre d'illustration,

1. Voir la note des Renseignements généraux figurant en

la note cite quelques exemples significatifs : « Bachar apparaît dans la "fadet" d'un téléphone portable appartenant à un membre de Ansar al-Islam [« Les Soldats de Dieu »], qui recrute des kamikazes destinés à commettre des attentats en Irak ... Djamel est connu comme responsable en France d'une organisation turque d'extrême gauche et membre du PKK. »

Une enquête du 11 novembre 2005 permet d'apprendre que la société Bag Flight Services « intègre également dans son personnel des membres des Frères musulmans ». Il y a donc, sur le tarmac de Roissy, une mouvance des Frères musulmans de Roissy. Plusieurs d'entre eux, comme Elakhtar et Taricq, sont réputés « fréquenter les salles de prière clandestines situées sur l'aéroport de Roissy».

Après une longue énumération d'individus dangereux, porteurs de badges et donc habilités à travailler en toute liberté sur la zone réservée de la plate-forme aéroportuaire, la note conclut : « Les faits ainsi décrits sont le reflet de l'atmosphère qui règne sur l'ensemble du site tant dans les zones réservées (pistes, zones bagages, zones techniques) que dans les entreprises.

Islamistes et délinquants des cités œuvrent de concert pour placer l'aéroport sous la loi de la charia, usant de menaces à l'encontre des cadres et rares employés d'origine française. Il s'agit également d'éliminer la main-d'œuvre non musulmane du tissu professionnel de la plate-forme. > > Cette description est assez

effrayante. D'autant qu'elle se poursuit ainsi: les Renseignements généraux, la Gendarmerie du transport

aérien, certains cadres d'Air France et des sociétés

concernées ont commencé à percevoir cette situation.

L'infiltration

Par ailleurs, « le sous-préfet de Roissy est, quant à lui, tout à fait conscient de la réalité de ce problème. La

société Aéroports de Paris, toute préoccupée à dissimuler sa longue gestion catastrophique en vue de sa privatisation, n'a pas un instant de disponible ». Cette

analyse très sévère est contestée par Aéroports de Paris

qui considère qu'elle consacre à la sécurité tous les

efforts nécessaires. Certes. Mais alors pourquoi les services de l'Etat sont-ils aussi inquiets sur le sujet ?

Ayant enquêté pour savoir ce qu'étaient devenus les

suspects interpellés, j'ai été stupéfait d'apprendre que

dix-sept des vingt-deux islamistes identifiés au sein du

réseau Ghazaouet travaillent encore à Roissy, comme

si de rien n'était.

Tout ce que j'ai pu rapporter des actions de déstabilisation menées au sein de la société CBS a été minutieusement vérifié.

Ce n'est pas CBS qui est coupable. Si ce n'était cette

entreprise, les islamistes auraient mené ailleurs leur

travail d'infiltration,; l'objectif, c'est Roissy; le coupable, c'est l'Etat fainéant. Les sociétés de services auxquelles on fait appel sont les premières victimes. Ce livre veut en éviter d'autres.

Il semble bien que tous les principes de l'action subversive soient scrupuleusement mis en œuvre par le

«réseau Ghazaouet », pointe avancée des sentinelles

islamistes implantées au cœur du premier aéroport

français : infiltration, recrutement et formation

d'agents dormants, mise en connexion des militants,

intimidation des neutres et neutralisation des bavards,

pénétration des hiérarchies, installation dans les postes d'encadrement, et, finalement, prise de pouvoir.



L'infiltration

Pendant ce temps, Aéroports de Paris - ADP, société d'État - se plaît à mettre en exergue, dans sa publicité télévisée, sa dimension planétaire, avec un slogan on ne peut plus accueillant : « Le monde entier est notre invité. » Effectivement, le monde entier s'invite sur nos aéroports, y compris le monde islamiste.

Un rapport récent a été remis au Premier ministre sur les problèmes de sûreté d'une autre implantation, celle du Bourget 1• Il constate les multiples défaillances du système de protection : « Les programmes de sûreté ne sont pas déposés par les entreprises présentes sur la plateforme ; de nombreux accès privatifs, permettant d'accéder à la zone réservée, demeurent sans aucun contrôle (...). » Bref, Le Bourget est une passoire. Ce sont les conclusions mêmes du groupe de travail interministériel conduit par la direction de l'Aviation civile. On comprend que le Premier ministre ait demandé que ce rapport soit revêtu de la mention rouge : « diffusion restreinte ».

Matignon vient de recevoir, le 6 janvier 2006, un nouveau rapport², sur Roissy, qui, à la suite d'une longue enquête interministérielle menée au plus haut niveau, décrit une situation toujours aussi inquiétante. Le rapport constate que les recommandations exprimées dans un document précédent, datant de novembre 2002, signé par l'inspection générale de

1 . Cf. annexe 2 : « Rapport sur la mise en œuvre des mesures

de sûreté sur l'aéroport du Bourget > > , 6 octobre 2005.

2. Cf. annexe 3 : « Rapport sur le fonctionnement administratif et budgétaire de la DPAF [direction de la Police de l'air et des frontières] de Roissy-Le Bourget > > ,janvier 2006.

20

21

•

•

L'infiltration

l'Administration, n'ont pas été suivies d'effet 1 rien

n'a été fait. Puis les inspecteurs généraux tirent deux sonnettes d'alarme.

La première, c'est une confirmation : des organisations islamistes interviennent sur la plate-forme de Roissy, devenue la « première porte d'accès au territoire national, voire à celui de l'espace européen de Schengen ». Le rapport souligne la forte exposition de

la zone bagages au risque terroriste lié aux activités de cette mouvance, libre de s'activer autour des avions.

La seconde alerte, c'est « une couverture insuffisante des risques en zone réservée. Du fait de la faiblesse des moyens de la gendarmerie du transport aérien et de l'aménagement critiquable du contrôle et

de l'embarquement des bagages ainsi que du traitement du fret, il est trop facile de prélever dans les bagages mais aussi d'y ajouter ». En termes simples,

cela veut dire qu'on peut tout aussi facilement retrancher un objet précieux qu'introduire un explosif dans

n'importe quel bagage qui a franchi les portiques de

filtrage et de contrôle. Qui peut mettre la main pour

voler un bagage peut y mettre une bombe. Du reste,

les gendarmes et les policiers appellent cette ligne des

portiques, devenue ultra-sophistiquée à la suite du

renouvellement des techniques de lecture et de repérage, la ligne Maginot. Comme sa célèbre aînée, elle est impénétrable mais aisément contournable.

Selon les informations les plus récentes, Roissy est

donc un gruyère. Les trous sont nombreux et multiples. Il est possible, chaque jour, d'entrer dans la zone réservée par une porte régulière sans même être

contrôlé, pour peu qu'on choisisse le point de pas-

1. Inspection générale de l'Administration, novembre 2002.

L ,infiltration

sage, connu de tous les initiés. Il est très facile de franchir le périmètre en dehors des portes officielles, à certains endroits névralgiques. Il n'est pas du tout

impossible - bien qu'Aéroports de Paris le conteste de faire entrer des explosifs ou des armes dans la zone

réseivée et il n'est pas très compliqué de glisser un

kilo de Semtex dans une palette de fret avion qui

voyage sous les pieds des passagers, comme 60 % du

fret aérien, sans complication particulière.

Juste avant la « guerre des banlieues », une énorme

perquisition a eu lieu, avec deux cents gendarmes,

chez SeiVair, la filiale d'Air France en charge des plateaux-repas et des ventes à bord des avions ; il s'agissait de mettre un terme aux trop fréquents vols de foulards et parfums qui se multiplient à Roissy, dans les bagages et dans les soutes. La méthode est simple :

sont des cibles de choix les sacs souples munis d'une

simple fermeture éclair, avec ou sans cadenas, ou les

bagages à main, mais parfois aussi des valises rigides

repérées par les agents de sûreté opérant au scanner

et complices des « réseaux de spoliation ». Les voleurs

font une palpation rapide des sacs pour évaluer le

contenu et, lorsqu'un sac est sélectionné, il est violemment jeté sur le tapis roulant pour qu'il tombe de l'autre côté, où il sera isolé et pillé tranquillement par un complice ... Les vols ayant lieu la plupart du temps sur

les départs, les plaintes ne sont pas recensées, elles

sont faites à l'étranger, mais les compagnies savent,

elles, la réalité des spoliations subies par leurs passagers ; et ce n'est pas un hasard si, dans ce domaine, Paris est souvent considéré comme leur plus mauvaise

escale ...



Le citoyen se demande comment cela est possible,
pourquoi on le déshabille quasiment à l'embarquement sous prétexte
de sûreté quand la pègre et les
mafias de la plate-forme peuvent en toute impunité
mettre les mains dans ses bagages, et sortir des marchandises qui
seront volées sans que les autorités n'aient jamais rien entrepris de
concret pour lutter
contre cette menace d'autant plus redoutable qu'elle
est, pour l'instant, invisible. Mais voilà, à Roissy-CDG,
on est dans un monde à part! Un monde où tout est
immense et différent- le pourtour de la zone réservée
s'étire sur quarante-deux kilomètres autour de la
caverne d'Ali Baba- et où le pouvoir n'est pas aux
mains des autorités ou des sociétés mais bien au
contraire aux mains de certains syndicats et de réseaux
islamisés qui, parfois, se confondent !

La Police de l'air et des frontières vient de démanteler un réseau sri-lankais de fabricants de faux papiers qui travaillent dans le cadre d'un trafic de clandestins.

Leur enquête les a conduits sur le tarmac de Roissy,
à la porte des avions. Les fabricants de faux papiers
n'étaient autres que ... des agents de sûreté, dont la
mission était précisément de contrôler l'identité des
passagers. En d'autres termes, les contrôleurs, dûment
assermentés, étaient en réalité des contrefacteurs. Ils
contrôlaient les documents qu'ils avaient eux-mêmes
fabriqués. Cela ne se passe pas à Clichy, mais à Roissy,

au pied des avions, dans l'enceinte de la zone

réservée.

Plus incroyable encore : la Brigade criminelle vient

de repérer, à Levallois, une mosquée qui était un centre de recrutement de militants du djihad en partance

pour l'Irak. Les policiers ont intercepté un message

SMS en provenance d'Irak. L'expéditeur intrigue les

L'infiltration

policiers: citoyen français converti à l'islam, il a été le

gérant d'une société de sécurité, sous-traitante de la

société Pretory, à Roissy. Cette entreprise a pour mission de surveiller toutes sortes d'installations sur la plate-forme aéroportuaire. Ce professionnel de la

sécurité était en réalité un militant salafiste. Ce cas est un exemple parmi tant d'autres.

Roissy est ainsi devenu un centre de ressources pour les islamistes grands voyageurs. En octobre 2005, une voiture de location a été dérobée par un personnel utilisant des faux papiers dans le parc automobile de la société Avis, à l'aéroport Charles-de-Gaulle. Grâce à un système de tracking embarqué, les services de l'État ont pu suivre le parcours de ce véhicule : il a été retrouvé à Amman, en Jordanie; pour rejoindre cette lointaine destination, il a emprunté les filières qui approvisionnent les terroristes irakiens en véhicules destinés à commettre des attentats.

Peut-on encore longtemps se permettre de laisser la situation empirer ?

II

UN ÉTAT AVEUGLE

Aujourd'hui, sept cents entreprises privées interviennent sur la plate-

forme de Roissy, dans la zone réservée. Quatre-vingt mille employés travaillent dans l'enceinte aéroportuaire. Selon les informations des services, 43 % d'entre eux sont musulmans. Au sein des personnels travaillant sur les pistes, 60 % sont musulmans. Ce n'est pas la religion qui pose problème: c'est le fanatisme. Or c'est évidemment parmi eux que les islamistes recrutent, parfois avec succès.

Le mode de recrutement devrait porter ce pourcentage à 80 % dans la décennie à venir. En effet, la fameuse « politigue de la ville » prétendûment mise en œuvre par l'État impose aux sociétés de recourir à des embauches locales, c'est-à-dire d'abord en Seine Saint-Denis. Hier, avec les socialistes, c'était le projet «jérémie», l'emploi prioritaire choisi dans les bassins d'emplois locaux; aujourd'hui, le gouvernement Villepin a changé de sémantique mais le projet reste le même. On nous parle non plus d'« entreprise citoyenne», mais d'« entreprise intégrante», celle qui intègre en particulier le 93 (numéro du département de la Seine-Saint-Denis). Roissy vit et recrute au rythme de la « préférence régionale», Les collectivités



Un État aveugle

locales sont fières de cette expérience de discrimination positive. C'est ainsi que tous les agents de sûreté qui fouillent nos bagages et nos effets sont recrutés

dans le voisinage. Pour obtenir leur badge rouge, ils

sont censés recevoir un double agrément leur permettant d'exercer leur métier ultra-sensible. Ce double

agrément suppose ce qu'on appelle une « enquête de

moralité », menée par les services compétents. Mais

cette enquête reste parfaitement théorique car les

investigations sont impossibles à effectuer. Les policiers n'ont pas la possibilité physique d'entrer dans la zone de non-droit de La Courneuve ou d'ailleurs pour

mener leurs investigations. Autant dire que les recherches sont, pour l'essentiel, purement formelles.

Dans certaines activités sur piste, de manutention

ou de nettoyage, le taux est de l'ordre de 90 % de

musulmans. Par exemple, dans la société ACNA, chargée de l'armement des cabines, le recrutement est

exclusivement féminin. Certaines de ces femmes travaillent voilées. Elles sont souvent les épouses d'éléments fichés comme islamistes radicaux. Les sociétés de sécurité et de bagagistes sont composées à plus de

60 % de musulmans. Il est courant de voir des barbus

travaillant en tenue afghane sur laquelle est enfilé un

gilet de sécurité jaune fluorescent avec des bandes

réfléchissantes.

Dans une note adressée en janvier 2006 au ministre

de l'Intérieur ¹, le directeur de la Police aux frontières

des aéroports de Roissy-Le Bourget alerte les autorités

1 . Cf. annexe 4 : « Rapport sur la problématique de l'islam radical sur la plate-forme aéroportuaire ».

Un État aveugle

gouvernementales sur la nouvelle « problématique de

l'islam radical sur la plate-forme ». Avec un double constat alarmant : d'abord, en un an, tout s'est dégradé, les services de l'État, chargés de la détection et de la surveillance de l'islam radical, avouent eux-mêmes qu'ils sont complètement dépassés; ensuite la montée en puissance des islamistes sur la plate-forme aéroportuaire est désormais hors de toute maîtrise.

Tel est le cri d'alarme de la Police de l'air et des frontières.

Les notes confidentielles envoyées place Beauvau et à Matignon relèvent une situation affligeante : les enquêtes ne circulent pas d'un service à l'autre!

C'est ainsi que, dans l'affaire du « réseau Ghazaouet », il y a eu deux enquêtes en un an, sur le même réseau, réalisées par deux services différents :

la GTA (Gendarmerie du transport aérien) et la PAF. Les informations précieuses que la PAF avait en sa possession n'ont jamais été transmises à la GTA, qui, elle-même, enquêtait de son côté. Les fameuses fiches S ne circulent pas. Ce sont pourtant les fiches réservées aux individus considérés comme pouvant « porter atteinte à la sûreté de l'État » !

Dans le monde du renseignement, il y a une gradation du danger que traduit un coefficient allant de 1 à 15. Cette classification mesure ainsi le niveau de

la menace que représentent les individus à suivre.

Or la plupart des islamistes travaillant sur Roissy sont fichés S 13, ce qui traduit, tout en haut de l'échelle

des dangers, une menace de tous les instants et
implique donc un suivi quotidien.

Un État aveugle

Un rapport du 26 juin 2005 cite par exemple

Aïssam 1, inscrit au fichier central de la police, proche des frères Kalam, dont le palmarès est éloquent : le premier frère a été arrêté le 18 juin 2004 et écroué dans le cadre de l'affaire des « filières tchétones » ; le deuxième frère, Djamel, a été arrêté en novembre 2004 pour avoir gardé le butin d'un casse bancaire destiné au financement d'un mouvement terroriste ; le troisième frère, Redouane, est un ex-détenu de Guantanamo.

Lorsque la GTA commence à travailler sur le « réseau Ghazaouet », elle ignore totalement que des

informations précieuses ont déjà été collectées par la PAF, les RG et la DST, identifiant parfois des individus qui l'avaient été auparavant par d'autres services.

Aucune cellule de coordination ne permet de réunir, recouper, confirmer les informations les plus précieuses. Chacun veille sur son territoire. Un haut fonctionnaire qui suit le dossier confie que l'antenne

locale de la DST collabore volontiers avec la Gendarmerie du transport aérien mais considère peu la PAF ; que la DGSE (Direction générale de la sécurité extérieure) s'entend avec la PAF qui travaille elle-même volontiers avec les Renseignements généraux, mais

que tout ce petit monde du renseignement, par ailleurs d'une haute technicité et d'une conscience professionnelle exemplaire, est cependant établi dans une logique d'indépendance farouche. Il n'y a pas de centralisation opérationnelle quotidienne. La conséquence de

ce grave dysfonctionnement est une déperdition du renseignement, un manque réel d'efficacité et de nombreuses redondances.

1 . Les prénoms et les noms ont été modifiés.

Un État aveugle

Quant à la montée en puissance des islamistes, elle

se manifeste à travers plusieurs éléments nouveaux et spectaculaires.

D'abord il faut observer que tout le système de détection des activistes est aujourd'hui défaillant. Les badges rouges ne servent plus à grand-chose.

Les investigations - ce qu'on appelle le criblage - qui précèdent l'attribution de ces badges sont menées par tous les services, sauf le mieux renseigné, comme son nom l'indique, les Renseignements généraux.

Cette anomalie est relevée dans un message urgent envoyé au ministre de l'Intérieur : « Les demandes sont distribuées pour enquêtes aux services suivants :

la Direction de la surveillance du territoire, la gendarmerie, la Police aux frontières qui se charge, quant à elle, de vérifier si les individus sont connus des fichiers

de la police (STIC FPR) .

» Nota : on notera ici l'absence de consultation de

la DCRG 1 , service pourtant également spécialisé dans

la lutte contre l'islam radical et qui du fait de sa couverture nationale dispose de nombreuses informations 2• »

Le directeur de la PAF à Roissy observe par ailleurs

qu'il est très difficile d'opposer un refus de badge,

même si l'enquête porte au doute et à la prudence.

En effet, les refus sont dangereux pour les fonctionnaires qui les émettent. Jean-Yves Topin 3 s'inquiète de cette situation. Dans une note adressée dernièrement

au directeur central de la PAF, il écrit : « Les refus de

1. Direction centrale des Renseignements généraux.
2. Extrait de la synthèse confidentielle du relevé d'incidents remise au directeur de la PAF en 2005.
3. Contrôleur général de la PAF Roissy.

Un État aveugle

délivrance de badges en raison de l'appartenance à la
mouvance islamique radicale sont actuellement problématiques. En

effet, les services spécialisés sont légitimement réticents à l'idée de divulguer des informations servant à motiver le refus d'un badge, les individus concernés ayant accès aux éléments ayant motivé ce refus dans le cadre d'un recours contentieux. »

L'année dernière, une lettre de recours a par exemple été envoyée au domicile personnel du directeur de la

PAF. On comprend que nos fonctionnaires s'inquiètent ... Le spectre des représailles facilite donc l'attribution et le renouvellement des badges.

De plus, la jurisprudence joue en faveur des islamistes, qui sont parfaitement informés de l'arsenal des recours. Il suffit de citer l'exemple de M. Sam ur, qui,

comme des dizaines d'autres individus, est titulaire d'un badge d'accès à la zone réservée. La PAF le décrit comme suit : « L'intéressé est titulaire d'un badge aéroportuaire n° 1 1 1 . pour les secteurs de sûreté A

.. (avions), B (bagages) et P (passages). [] Il est en

... relation avec des islamistes radicaux basés en France et dans certains pays du golfe Persique. La direction de l'entreprise nous le présente en outre comme un individu effectuant un important prosélytisme sur son lieu de travail 1• »

Ce M. Samur, identifié par les services de l'État comme un militant, adressait en décembre dernier une lettre au directeur central de la Police aux frontières demandant

des explications concernant le retard

1 . Extrait de la synthèse confidentielle du relevé d'incidents
remise au directeur de la PAF en 2005.

Un État aveugle

rencontré dans le renouvellement de son badge d'accès aux zones

réservées. Parfaitement bien renseigné sur les procédures et les recours possibles, et conseillé

par un avocat spécialisé en droit administratif, l'intéressé demandait « de pouvoir exercer ses droits et libertés car la garantie de la sécurité [...] protection

des personnes et des biens [...] constitue une des

conditions préalables à l'exercice de toute activité et

par conséquent au fonctionnement normal de la

démocratie 1 ». En 2002 déjà, M. Samur avait fait l'objet d'un refus de badge qui avait été contesté par le tribunal administratif de Cergy-Pontoise au motif que

le retrait de badge « ne procédait pas de circonstances

ou de faits matériellement établis ». Messieurs les islamjstes, bienvenue sur la plate-forme, soyez assurés que l'Etat de droit vous protège !

Jean-Yves Topin lui-même s'inquiète de cette situation. Il écrit à son supérieur : « Il convient de préciser qu'à l'image de M. Samur, nombre d'individus faisant

appel à différents conseils sont très au fait de la procédure en vigueur et qu'en dépit des efforts opérés par la PAF pour optimiser l'efficacité des criblages, les

refus sont quasi systématiquement rejetés par le tribunal administratif. » En France, on est donc protégé par le droit, surtout si on est un fervent admirateur du

Coran, jusqu'à comprendre les motivations des plus

extrémistes !

Ainsi, les mesures prises par l'État en matière de

criblage ne relèvent-elles que d'une forme de bonne

1 . Extrait de la lettre envoyée par M. Samur au directeur de la PAF.

Un État aveugle

conscience, où l'autosatisfaction l'emporte sur la perception d'une

situation gravissime. En témoignent les longues listes d'individus connus pour leur engagement religieux extrémiste, tous ayant été identifiés par

les services compétents, et qui défilent sur les écrans

des ordinateurs de la PAF, devant les yeux las de fonctionnaires désabusés qui ne savent plus à quoi servent leurs travaux.

Beaucoup plus grave encore, une véritable ronde

des intérimaires a lieu sur la plate-forme. Les islamistes repérés dans une société, lorsqu'ils cessent leur activité au sein de celle-ci, se font recruter dans une

autre société voisine du tarmac, si bien qu'il est quasiment impossible de les suivre. Les mêmes individus font parfois l'objet de plusieurs criblages successifs

alors qu'ils sont connus depuis longtemps. On redécouvre ainsi régulièrement des individus dangereux

qui avaient disparu.

Prenons un ou deux exemples parmi des dizaines.

Celui de A. Omar qui, après avoir travaillé au sein de

la société Euronetec, a ensuite œuvré, toujours sur la

plate-forme de Roissy, pour la société H. Reinier, spécialisée dans le traitement des bagages sur l'aérogare 2. Il avait enfin obtenu un badge via la société d'intérim Adecco Roissy. Il exerce aujourd'hui un

emploi de manutentionnaire au sein de la même

société. La PAF souligne à son sujet que« le parcours

de l'intéressé est l'exemple type de l'intérimaire changeant régulièrement de société et de ce fait extrêmement difficile à suivre 1 ».

Un autre individu, Ouardine, originaire de Seine-

1 . Extrait d'une note confidentielle rédigée par la PAF pendant l'été 2005.

Un État aveugle

Saint-Denis, va se voir retirer son badge en 2003, alors

qu'il travaille au sein de la société de nettoyage H. Reinier. On le retrouve peu après, venant d'obtenir un nouveau badge (n° 1 1 1 10 322 ..) en août 2004 grâce

.

à un emploi trouvé par le biais de l'agence d'intérim

On epi. C'est par hasard que les services de la PAF vont

retomber sur lui et à nouveau opérer une demande

de retrait de badge. Mais qui peut dire si aujourd'hui,

cet individu connu pour sa « pratique rigoriste de l'islam 1 », de même que des dizaines d'autres, n'a pas retrouvé un emploi, donc un badge d'accès, ailleurs ?

La surveillance policière, aussi systématique soit-elle,

ressemble à un tonneau des Danaïdes administratif.

Quand les refus de badges ne sont pas annulés par le

tribunal administratif au nom de la protection des

droits de la personne, les employés postulent dans de

nouvelles sociétés et parfois même basculent sur

Orly 2•

Faute de moyens suffisants, les enquêtes sont lacunaires. Dans sa note confidentielle remise au directeur central de la PAF, qui fait la synthèse pour l'année

2005 des listes d'islamistes recensés à Roissy, le contrôleur général Topin écrit : « Une telle concentration d'individus sur un site aussi sensible que l'aéroport

est pour le moins préoccupante, d'autant plus que les

individus cités n'ont pour leur majorité été "recensés"

qu'à travers des entretiens avec les responsables de

leur société ainsi que des recherches ne concernant

1 . Ibid.

2. Un officier de gendarmerie assure que de plus en plus de personnels quittent Roissy pour Orly, et inversement.

Un État aveugle

qu'une quinzaine de sociétés, sur les sept cents que
compte la plate-forme . .

» Les points de suspension

figurent dans le texte original. Quand on effectue le calcul en rapportant ce chiffre au nombre total des activistes opérant sur la plate-forme et considérés par les services comme pouvant représenter un danger, on arrive à un chiffre potentiel de deux mille huit cents personnes ! A titre d'exemple, lors de l'enquête

menée par la PAF sur la société Federal Express début

2004, « sur les mille six cent quatre-vingt-huit individus employés au sein de cette entreprise, trois cent cinquante-neuf étaient défavorablement connus des

services de police, représentant un pourcentage

de 21 % » 1 ; 21 % d'activistes délinquants dans cette entreprise de fret, à l'insu de ses responsables.

Et puis il y a une nouvelle arme : le silence. Les

services de l'Etat notent une évolution dans la

manière dont les islamistes réagissent face aux rares

et très insuffisantes mesures prises par les autorités,

notamment l'augmentation des criblages policiers. En

dépit de ces procédures renforcées, la direction de la

PAF et celle de la GTA font remarquer que les militants identifiés ne représentent qu'une infime partie de ceux qui opèrent sur la plate-forme. En effet, ces

individus font preuve d'une dissimulation croissante.

La note citée plus haut fait état de la difficulté à

laquelle font face les services de police : « Les problèmes d'islam radical sont également présents au sein de bon nombre de sociétés. La recherche d'individus

épousant ces thèses s'avère de plus en plus délicate

du fait de la grande discrétion dont ils font preuve la

majorité du temps au sein de leurs entreprises. »



Un État aveugle

Roissy est donc en train de devenir une terre d'islam 1• L'islam a été reconnu comme la « religion de la plate-forme», fin 2004, avec l'aberrante nomination

d'un imam qui représente officiellement le culte

musulman sur la zone réservée. Ainsi, dans une note

confidentielle de l'été dernier, la PAF souligne : « Le

culte musulman est représenté depuis un peu plus

d'une année par un imam. L'intéressé, qui est le président de l'Institut des civilisations du bassin méditerranéen et du Moyen-Orient (ICBM), sis à Reims, est titulaire de la fiche no S 91 00282 RG pour les raisons

suivantes : fréquente les milieux prokhomeynistes. »

Il n'y a évidemment aucun équivalent pour les

autres cultes. Dans leur note, parvenue au sommet de

l'État, la PAF et la DST donnent chacune un chiffre

sensiblement différent sur le nombre de mosquées. La

PAF annonce trois salles officielles attribuées par

Aéroports de Paris et six salles de prière mises à la

disposition des employés par les sociétés de la plateforme. La DST dénombre, quant à elle, vingt-sept lieux de prière islamiques officiels.

Ce qui est tout à fait nouveau dans les enquêtes de

2005, c'est que les services de renseignement comptabilisent désormais, et pour la première fois, plusieurs dizaines de salles de prière clandestines. Aucun service

de l'État n'a jamais réussi à pénétrer au sein de ces

salles qui sont gardées jour et nuit par des musulmans,

dont beaucoup d'entre eux sont des Français de souche convertis à l'islam radical. Selon les Renseignements généraux, l'islam procède de manière progressive à une occupation systématique des sous-1 . < < Roissy, terre d'islam > > , Liaisons sociales Magazine, janvier

2006.

Un État aveugle

sols de la plate-forme. Plusieurs spécialistes ont repéré ces lieux de prière dans ce qu'ils appellent les gaines

techniques. L'un d'entre eux m'a transmis le résultat de ses recherches : «j'ai suivi souvent des groupes qui s'éclipsent brutalement en plein travail sans jamais parvenir à les localiser en surface. Ils avaient rejoint les gaines techniques qui sont sous l'aéroport. Ce sont des couloirs sans fin où la Police de l'air passe de temps en temps. » La Police de l'air et des frontières relève ces découvertes inopinées : « Un cadre de la société H. Reinier, société de trois cents bagagistes, a découvert, lors d'une visite impromptue du local de la société en zone réservée, que cette pièce avait été transformée en lieu de culte. Un calendrier islamique et différentes affiches avaient été accrochés au mur. La société Chronopost a elle-même constaté qu'une salle de prière avait été installée dans les vestiaires de la branche transit de la société.»

Le nombre des lieux de prière clandestins serait passé en deux ans de douze à vingt-cinq, ce qui porterait le total des mosquées officielles et officieuses de Roissy à cinquante-deux. C'est une jauge intéressante

quant à la pratique islamique sur la plate-forme entre les portiques et les avions.

Dans le même sens, la PAF fait état d'une augmentation importante du nombre de pèlerins partis pour

La Mecque lors du dernier Hadj. Sur les neuf mille cinq cents personnes contrôlées en partance pour

La Mecque, deux cent soixante-quatre personnes, qui

travaillent à Roissy, faisaient l'objet d'une ou plusieurs

fiches relevant de la sûreté de l'Etat. Le voyage bénéficie annuellement de promotions placardées dans les locaux des sociétés de Roissy, proposant une aide sous

la forme d'un forfait, c'est-à-dire d'un important

Un État aveugle

rabais 1 • Plusieurs de ces fundamentalistes - car le pèlerinage à La

Mecque n'a évidemment rien d'anodin se sont retrouvés bloqués en Arabie Saoudite à l'issue du pèlerinage. Les autorités françaises n'ont pas hésité

à mobiliser l'ambassade et le consulat basés respectivement à Riyad et à Jeddah afin de leur permettre de rentrer à Roissy, leur lieu de travail, dans les plus brefs

délais. C'est dire la sollicitude de l'État français, sa

vigilance pour les garder chez nous et pour les ramener à demeure.

Enfin, dernier signe de la montée en puissance de

réseaux inquiétants et livrés à eux-mêmes sur la plateforme : les combattants du djihad ne manifestent aucune impatience particulière. Ils n'en ont plus

besoin. Ils pratiquent ce qu'on appelle, dans le Coran,

la taqya, c'est-à-dire la dissimulation, tant qu'on est

minoritaire. Du reste, de quoi se plaindraient-ils ? Les

plus malins se nourrissent sur la bête. Le rapport de

la PAF du 5 décembre 2005 constate ainsi l'explosion

des vols au sein des entreprises : « Les responsables

des sociétés nous ont avancé les chiffres suivants en

matière de préjudices constatés pour l'année 2003 :

Federal Express, 3 millions d'euros, Chronopost,

5 millions d'euros. De même, la société Bruno Pégrier avoue en aparté la somme de 3,5 millions d'euros pour l'année passée. » Les sociétés n'osent pas porter

plainte et tout s'arrange à l'amiable. La PAF cite l'incident du mercredi 8 septembre 2004 : « M. S., exerçant

les fonctions d'agent de passage au sein de la société

Globe Ground France, est réputé pour ses relations

avec des islamistes radicaux basés en France et dans
certains pays du golfe Persique. Il a été trouvé à l'aéro-

1 . Voir annexe 5.

Un État aveugle

gare n° 1 en possession d'un sac contenant trentedeux flacons
d'essences de parfum de grande marque

ainsi que de l'argent. » Ce qui maintient en quelque sorte l'ordre social à Roissy, c'est la crainte tempérée par le vol.

La peur s'est donc déplacée peu à peu. Aujourd'hui, malgré les discours rassurants des pouvoirs

publics, le cœur du pays, ses points névralgiques, est infiltré par des organisations qu'on connaît encore peu.

Dans ce contexte, la question qui vient à l'esprit est simple : que se passerait-il si, demain, la première

plate-forme européenne, la porte de la France, l'aéroport de Roissy, enjeu stratégique par excellence,

échappait à notre contrôle ? Si aucune enquête approfondie n'éclaircissait les zones d'ombre actuelles, que

dirait-on aux Français en cas de catastrophe ?

En étudiant attentivement toutes ces informations,

j'ai sélectionné un certain nombre de profils qui,

tous, travaillent sur l'aéroport de Roissy. Ces individus

existent et sont réellement fichés par les services de

police. Il ne s'agit pas d'un scénario fictif, il s'agit

d'une histoire vraie, une histoire qui, demain, peut

être la vôtre.

Ce vendredi de printemps estival, vous avez quitté

vos travaux, heureux de vous rendre à Roissy. Vous

partez en effet ce soir pour un week-end de trois jours

en Grèce par le vol AF 4521 de 19 h 45.

Un peu perdu dans cet immense complexe, vous vous adressez au premier comptoir d'informations du terminal 2 pour connaître l'emplacement des écrans d'information. Vous ne le savez pas, mais si l'agent

Un État aveugle

d'ADP qui vous renseigne a l'air préoccupé, c'est qu'il
quitte la France demain pour le Pakistan. Il s'appelle

K. Toumi, il est l'objet de la fiche des Renseignements généraux no S 13 0063 . . RG et vient de demander à la .

direction d'ADP une année de congé sans solde pour rejoindre une école coranique dans les hautes montagnes pakistanaïses, non loin de la frontière afghane.

ADP, bien entendu, a accepté de le reprendre à l'issue de ce congé d'un an.

Vous vous dirigez d'un pas pressé vers les écrans et vous vous rendez ensuite au comptoir Air France

no 12. La jeune fille qui procède à votre enregistrement est une Française d'origine algérienne. Souriante, charmante dans sa tenue de service (petit veston bleu marine, minijupe seyante), elle répond

avec célérité à vos questions; vous ignorez qu'en arrivant ce matin sur son lieu de travail, elle a rapidement retiré son tchador et son long pantalon bouffant grâce

aux vestiaires spéciaux que le syndicat musulman a fait mettre à la disposition des jeunes filles voilées pour leur permettre de se changer.

Vous déposez votre valise à droite du comptoir, sur le tapis roulant et la voyez disparaître derrière les grandes lanières de caoutchouc noir. Votre bagage vient de passer en zone réservée. Il suivra les méandres des tapis roulants du tri bagages jusqu'aux soutes de votre avion. Il passera désormais entre les mains de six sociétés différentes. Première station : le détecteur à rayons X. Surveillé par une société de sûreté privée,

qui est derrière l'écran de contrôle. Cet agent s'appelle M. Mostafa, il est titulaire de la fiche S 04

006 ... ST. Cette fiche de la DST a pour mention spéciale : « Individu en relation avec la mouvance islamiste, susceptible de servir de relais logistique aux 51

12

Un État aveugle

réseaux internationalistes. » L'écran permet d'identifier les objets suspects et les objets de valeur tels que les téléphones portables, les bouteilles de parfum, les

objets de luxe, etc.

Alors que votre valise subit parfois un prélèvement

en zone réservée, vous quittez le comptoir d'enregistrement pour vous diriger vers le point de contrôle des passeports. Un fonctionnaire de la PAF, débordé

et fatigué par une journée harassante, jette un rapide

coup d'œil à vos documents (carte d'embarquement

et passeport) et vous fait signe de passer. Vous marchez dès lors vers le point de contrôle aux rayons X.

On vous demande de retirer votre veste et de déposer

sur le tapis roulant qui se trouve devant vous le petit

sac à dos que vous avez gardé avec vous. Le portique

sonne à votre passage. Un agent de sécurité vous

demande d'écarter les bras pour procéder à une

fouille rapide. Un peu inquiet, vous vous demandez

ce qui a pu faire sonner le portique. Vous ne le savez

pas, mais la menace est ailleurs. L'agent qui vous

fouille s'appelle Z. Morade et est titulaire de la fiche

S 03 OOI . . RG sous la référence suivante

.

« militant intégriste effectuant de fréquents déplacements en Arabie

Saoudite. En relation avec des proches du GSPC 1 ».

Son détecteur manuel sonne devant votre boucle de

ceinture, qui est à l'origine de la sonnerie du portique. Il vous laisse passer, vous voilà rassuré.

Et pourtant ... Des magazines qui s'étendent dans

l'espace duty free- les achats hors taxes- jusqu'à l'embarquement, du passage à travers les portiques de

sécurité au décollage, du nettoyage de l'avion par des

1 . Groupe salafiste pour la prédication et le combat : groupuscule terroriste algérien.

Un État aveugle

sociétés privées au moment où on récupère ses bagages, notre sort est entre les mains de personnes sur lesquelles les services de renseignement ont recueilli

des informations plus que troublantes. Dans un
contexte où la lourdeur de la bureaucratie s'ajoute à
des entreprises débordées par des tâches qui ne leur
sont pas familières, des zones de fragilité sont apparues. « Roissy
aéroport le plus sûr du monde 1 » jurait Nicolas Sarkozy au moment
de la signature du contrat
aéroportuaire de sûreté. Qui pourrait vraiment en
jurer aujourd'hui ?

III

L'ÉCOLE SOUS SURVEILLANCE



« L' enfermement communautaire a commence a l'école 1• » Ainsi s'expriment Antoine Sfeir et René Andrau, pour qui l'école constitue un véritable miroir grossissant des dérives communautaires.

De par sa mission, l'école, au-delà même de ce qui touche à la sécurité nationale et au terrorisme, est en effet le lieu de la confrontation entre l'islam et la République. La question du port du voile au sein des établissements scolaires, qui a entraîné la création de la commission Stasi, n'en est qu'une des déclinaisons. Il s'agit naturellement d'une question fondamentale, car le voile islamique est l'instrument visible de la subordination de la femme. Mais la mesure d'interdiction légale votée par le Parlement illustre la tentation des responsables politiques de ne traiter les problèmes qu'en surface. Ainsi François Fillon, alors ministre de l'Éducation nationale, déclarait-il, lors de son entrée en application, que la loi interdisant le port du voile apparaissait « comme le symbole du coup d'arrêt au processus de montée des communautarismes 2 ».

1 . Antoine Sfeir et René Andrau, La République face au communautarisme, Tallandier, 2005.

2. Le Parisien, 20 septembre 2004.

L'école sous surveillance

Or la situation n'a cessé de se dégrader depuis
cette période. La loi n'a pas tout réglé. « Ce n'est

pas parce que le voile est enlevé que tous les problèmes restent, comme par magie, à la porte des établissements 1 », expliquait récemment un syndicaliste modéré.

Ce sentiment est partagé par l'ensemble de la communauté éducative. Interrogée le même jour, Magali, une jeune professeur de maths et de sciences dans un lycée professionnel du Val-de-Marne, estime que « l'intolérance et les tensions communautaires 2 » gagnent du terrain. Son verdict est sans appel : « Pour moi, le voile est l'arbre qui cache la forêt. » Même constat pour Françoise Lorcerie, de l'Institut de recherche et d'études sur le monde arabe et musulman : « La loi sur le voile crée la paix des armes mais ne règle rien 3• »

Dans la ♦ plus grande discrétion, l'inspection générale de l'Education nationale - le corps d'élite du

ministère - a décidé de lancer une investigation de vaste ampleur pour obtenir une photographie exacte de la situation des écoles de France.

Afin d'établir un diagnostic, ce sont dix inspecteurs généraux qui sont partis en mission entre janvier et mai 2004. Ils ont visité soixante et un collèges, lycées d'enseignement général et lycées professionnels choisis dans toutes les régions.

Les conclusions de ce passage au scanner ont été

1 . Le Parisien, 27 septembre 2005.

2. Entretien au Parisien, 20 septembre 2004.

3. Libération, 4 octobre 2005.

L'école sous surveillance

remises au ministre de l'Éducation nationale 1 • On en

a peu parlé mais elles sont pourtant explosives. Les inspecteurs généraux confient leur stupéfaction. Ce qu'ils ont entendu dans les salles des professeurs, dans les cours de récréation, dans les conseils de classe, ne cadre pas avec le discours officiel lénifiant.

« Nos interlocuteurs décrivent en général un "bascullement" rapide et récent, l'accomplissement en quelques années de ce qu'ils nomment souvent l'"islamisation" du quartier, impliquant des changements conséquents et visibles des modes de vie et des

comportements personnels, familiaux et sociaux, écrivent-ils. À l'origine de ce mouvement, ils évoquent

souvent l'influence déterminante de jeunes hommes professant une religion à la fois plus pieuse, moins populaire et plus intellectuelle, souvent diplômés et

ayant fait des études supérieures, en France, au Maghreb ou au Proche-Orient, certains issus de familles du quartier et d'autres arrivés plus récemment : ceux que

des professeurs appellent avec une certaine agressivité

"les barbus" et que des élèves nomment avec un respect mêlé de crainte "les grands frères". Il n'est pas exceptionnel qu'on mentionne également d'anciens

élèves dont la "conversion" s'est faite au cours d'un séjour en prison et qui bénéficient à ce titre d'une double aura auprès de certains collégiens et lycéens. »

Avant de décrire la poussée communautaire dans les collèges et les lycées, les inspecteurs généraux trai-

1. Inspection générale de l'Éducation nationale, « Les signes et manifestations d'appartenance religieuse dans les établissements

scolaires », juin 2004.

L'école sous surveillance

tent rapidement la question de l'école primaire. Et

expliquent qu'en son sein le comportement des élèves

« semble faire rarement problème ». Ce qui n'étonnera personne compte tenu de l'âge des élèves ! Néanmoins ...

« Néanmoins on signale des refus de la mixité, ceci

dès l'école maternelle, de la part de petits garçons.

Les cas de fillettes voilées semblent également se développer, de même que l'observance du jeûne et le refus

de la viande non consacrée à la cantine. Les activités

corporelles et artistiques semblent être particulièrement visées : refus de chanter, de danser, de dessiner un visage ; le refus de jouer de la flûte revient à plusieurs reprises. [...] L'obsession de la pureté est sans limites : à ces élèves d'une école primaire qui avaient

institué l'usage exclusif des deux robinets des toilettes,

l'un réservé aux "musulmans", l'autre aux "Français",

répond, comme amplifiée, la demande récente d'un

responsable local du culte musulman à l'inspecteur

d'académie d'un important département urbain d'instituer des vestiaires séparés dans les salles de sport,

car, selon lui, "un circoncis ne peut se déshabiller à

côté d'un impur" 1• »

Pour les auteurs du rapport, l'islamisation des collèges et des lycées revêt aujourd'hui de multiples formes

inédites : certains signes et tenues vestimentaires ont

pour but de se démarquer de la France ou de ceux,

élèves et professeurs, que l'on nomme « les Français ».

« On peut dire la même chose des tenues portant l'effigie d'une

personnalité : si la vue de Che Guevara

1 . Inspection générale de l'Éducation nationale, « Les écoles primaires », dans « Les signes et manifestations d'appartenance religieuse dans les établissements scolaires », juin 2004.

Revue de la presse

L'école sous surveillance

ne semble plus, de nos jours, susciter beaucoup de réactions, il n'en est pas de même évidemment de

celle de Saddam Hussein ou d'Oussama ben Laden. »

De nombreux élèves souhaitent affirmer leur appartenance à la religion musulmane. « La très grande

majorité des établissements que nous avons visités ont

connu des tentatives de manifestation vestimentaire

d'appartenance à cette religion, la plupart du temps

de la part d'élèves filles, mais parfois aussi de garçons

s'étant présentés aux portes de l'établissement en

tenu dite "islamique" ou encore "afghane". Pour les

filles, la marque d'appartenance ne se borne pas au

"foulard" ou au "voile", mais peut aller jusqu'à la

tenu "islamique" complète ; dans un établissement,

deux élèves se sont même présentées en burka. »

Et puis il y a tous les jeunes qui choisissent d'aller

s'acheter leur uniforme de banlieue dans ce que la

direction centrale des Renseignements généraux

appelle les « commerces ethniques 1 » : casquettes,

cagoules, survêtements aux couleurs chatoyantes ; le

streetwear, le must de la mode ado, séduit les radicaux

qui se servent du communautarisme pour leur cause.

Un journaliste est allé faire quelques achats : « Ici, à

quelques mètres d'une cité chaude et décatie des environs de Paris, commence le royaume des streetwears.

Au beau milieu des fripes, un détail attire l'œil : une

boîte en carton invite le client à verser son obole au

soutien des musulmans opprimés dans le monde, sans
que l'on comprenne ce qui peut bien unir la fringue
tendance rap et la cause islamiste 2• »

1 . Rapport de la direction centrale des Renseignements généraux,
2005.

2. Jean Chichizola, dans Le Figaro, 7 août 2005.

L'école sous surveillance

« Pour les commerçants islamistes, l'avantage est évident : le vêtement pour jeune rapporte. La clientèle

est sensible à la mode "communautaire". Ce type de

commerce est également plus discret que la restauration, les boucheries halal ou les librairies (...) » En outre, « les actions contre les magasins de vêtements

proches de la mouvance islamiste sont plus difficiles à

mener que contre un libraire qui vendrait des pamphlets antisémites ou contre un boucher qui ne respecterait pas les normes sanitaires ».

Petit à petit, une contre-société s'est installée à

l'école : dans la cour de récréation, à travers les uniformes, dans les salles de classe et même à la cantine. Car la nourriture est devenue un problème. La ligne de

démarcation passe désormais dans les assiettes : « Les

cuisiniers et les gestionnaires des établissements se

trouvent depuis peu devant une nouvelle difficulté : le

refus par un nombre croissant d'élèves de consommer

toute viande non abattue selon le rituel religieux. »

L'enquête du ministère révèle en effet la progression du phénomène : « Ce mouvement est apparu il y

a peu de temps, mais s'est très vite répandu, souvent

sous l'impulsion des garçons les plus jeunes. Il correspond aussi aux changements d'habitudes alimentaires

des familles, liés à l'islamisation des commerces de

proximité : la viande halal (licite) est désormais partout disponible, elle est même la seule en vente dans certains quartiers. Par l'effet de la stigmatisation dont

sont rapidement victimes les élèves qui ne se conforment pas aux normes dominantes du groupe de leurs pairs, plus aucun élève ne mange de viande dans certains collèges que nous avons visités.

Parallèlement, les 62

L'école sous surveillance

demandes des familles et des élèves de se voir propor

ser de la viande halal se multiplient. Face à cette situation imprévue, les chefs d'établissement et les gestionnaires réagissent de façon

différente. Certains

confectionnent quotidiennement un menu végétarien

et d'autres proposent systématiquement du poisson.

Un proviseur a cru bon d'imposer la viande halal à

l'ensemble des rationnaires. Enfin, dans d'autres établissements, on a institué une ségrégation entre "musulmans" et "non-musulmans" en composant des tables distinctes ou en imposant un menu à chaque

catégorie : ici, par exemple, l'agneau est "interdit aux

non-musulmans", là les tomates sont "réservées aux

musulmans". »

Le calendrier et les fêtes ne sont pas épargnés : la

fête de Noël est de ce point de vue la plus contestée

par certains élèves et parents. Dans son bloc-notes,

Ivan Rioufol raconte un conte de Noël instructif!

« Comme chaque année, la gardienne d'origine tunisienne du lycée Van-Dongen de Lagny-sur-Marne avait

installé un sapin de Noël dans le hall. Mais, cette fois,

il a été retiré à la demande d'une poignée d'élèves, au

nom de la laïcité. Le proviseur a expliqué avoir "peiné

à convaincre" les contestataires, qu'il refuse de désigner plus précisément. Toutefois, devant la protestation de la majorité des lycéens, l'arbuste a été réintroduit subrepticement dans le réfectoire. Seuls

les demi-pensionnaires peuvent le voir. Cet épisode

révèle le terrorisme intellectuel que peut exercer, au

cœur de l'école, une minorité hostile aux traditions

1. Le Figaro, 24 décembre 2004.

L'école sous surveillance

françaises. Il dévoile, surtout, la lâcheté de la communauté éducative,

qui feint de ne pas saisir les vraies motivations des plaignants et n'ose défendre notre

patrimoine culturel. Après avoir réinstallé l'arbre plus

discrètement, elle s'est justifiée ainsi : "L'utilisation du

sapin comme symbole de vie et de renaissance, après

le solstice d'hiver, est bien plus ancienne que le christianisme." Nous y voilà. La présence d'un sapin de Noël dans un lycée a pu être assimilée à une violation

de la loi sur l'interdiction des signes religieux ostensibles, au même titre que le voile islamique. Et ni le proviseur ni sa hiérarchie n'ont dénoncé cette provocation. Pis, en se montrant honteuse de la signification

liée à ce décor festif, l'Education nationale s'est prêtée

à une idéologie cherchant à faire table rase du passé.

L'école interdira-t-elle demain les "joyeux Noël" dans

les cours de récréation, si des militants l'exigent ? »

En début d'année, un professeur d'histoire, Louis

Chagnon, s'était vu reprocher par des élèves musulmans et leurs parents un cours « non correct » sur

« Mahomet, chef de guerre », ce que fut historiquement le fondateur de l'islam. Aucun musulman ne

conteste ce fait. Un inspecteur pédagogique avait

notamment sanctionné chez l'enseignant une conception « qui n'aurait pour finalité que de donner le sentiment d'appartenir à une collectivité, les Français, les Occidentaux ». Voilà donc un professeur reconnu

coupable d'avoir voulu transmettre une parcelle

d'identité européenne, crime de lèse-islam ? Depuis,

les petites capitulations, nécessairement invisibles

pour l'opinion, s'accumulent, au nom d'une laïcité

instrumentalisée. Tel professeur ne fait plus chanter

Au clair de la lune pour n'avoir pas à faire dire : « Prêtemoi ta plume pour l'amour de Dieu ». A Coudekerque-

L'école sous surveillance

Branche, dans le Nord, les enseignants des écoles

maternelles ont refusé, en décembre 2004, de distribuer aux enfants

les traditionnels chocolats de la Saint-Nicolas, représenté avec sa mitre et son missel.

En Grande-Bretagne, un quart des écoles ont renoncé aux cantiques de Noël et la Croix-Rouge ne vend plus ses calendriers représentant Marie et Joseph 1 •

En contrepoint, les inspecteurs généraux ont observé dans les écoles un absentéisme sélectif. Les fêtes religieuses musulmanes, principalement les deux grandes fêtes traditionnelles du Maghreb, la « grande fête » (Aïd el-Kébir) célébrant le sacrifice d'Abraham, et la « petite fête » (Aïd el-Séghir) marquant la fin du carême mahométan, sont l'occasion d'un absentéisme de plus en plus massif de la part des élèves, pouvant, pour certains, se prolonger plusieurs jours en dehors de toute autorisation. « Les établissements, parfois presque vides, réagissent ici encore en ordre dispersé : certains ne changent en rien les activités prévues, d'autres les aménagent, d'autres enfin mettent toute activité en sommeil, voire ferment en donnant congé aux personnels. »

Le mois de carême musulman est également une occasion de tension dans beaucoup d'écoles, de collèges et de lycées. Massivement suivie, pratiquée par des enfants de plus en plus jeunes, l'observance du jeûne

est manifestement l'objet de surenchères entre organisations religieuses, qui aboutissent à l'émergence puis à

la diffusion de prescriptions de plus en plus draconiennes et de pratiques de plus en plus éprouvantes pour les

élèves : « Ainsi de l'interdiction d'avaler le moindre

liquide, y compris sa propre salive, qui entraîne la poilu-

1 . Ibid.

L'école sous surveillance

tion des sols par les crachats et les refus de la piscine ;

ainsi encore de la nécessité, en cas de faiblesse ou de

maladie, de "rattraper" les jours perdus en poursuivant

le jeûne après le mois de ramadan. Les professeurs se

plaignent évidemment de la grande fatigue de beaucoup d'élèves et les infirmières sont massivement sollicitées pendant cette période. L'une d'elles nous confie que ce qui était encore il y a peu une manifestation d'affirmation identitaire semble devenir de plus en plus, chez beaucoup d'élèves, "un exercice de mortification"

où la souffrance semble jouer un rôle central. »

L'appel à la conversion s'impose par ailleurs de plus

en plus souvent. Le prosélytisme musulman a d'abord

pour objet la réislamisation des populations dont la

foi est jugée impure et la piété imprégnée de superstition et de paganisme. Les terrains d'action de ce prosélytisme sont les prisons, le voisinage et le milieu scolaire.

Le mois lunaire de ramadan est devenu le moment

de la grande offensive. Dans certains collèges par

exemple, il est devenu impossible pour les élèves dont

les familles sont originaires de pays musulmans de ne

pas se conformer au rite. Le rapport de l'inspection

générale de l'Education nationale était inquiétant :

« En témoignent ces reliefs de repas qui souillent fréquemment les toilettes, ces démissions d'élèves et, plus dramatique, cette tentative de suicide d'un élève

soumis aux mauvais traitements de ses condisciples.

Sous ce type de pression, ou plus simplement pour

se conformer aux normes du groupe, certains élèves

d'origine européenne observent aussi le jeûne sans

que leur famille en soit forcément informée. Le seul

L'école sous surveillance

"dialogue" instauré à l'occasion du mois de ramadan

avec les familles est dans le meilleur des cas celui

d'une fiche financière permettant d'organiser le nonpaiement de la demi-pension pour les jours jeûnés ; c'est à cette occasion que se manifestent certaines

familles, surprises d'apprendre que leur enfant n'a pas

fréquenté la cantine. Mais il est trop tard et l'enfant

n'a pas été protégé du prosélytisme. »

Les personnels aussi, en particulier s'ils sont d'origine maghrébine, sont de plus en plus souvent interpellés par des élèves sur leur observance du jeûne et parfois, pour les surveillants et assistants d'éducation,

mis à l'écart en cas contraire. D'autres, de famille

musulmane ou convertis, affichent ostensiblement

leur observance. Il arrive aussi que certains personnels

encadrent, dans un lieu de culte du quartier, des activités culturelles, culturelles ou périscolaires destinées à des élèves dont ils ont la charge dans l'établissement.

Il semble aussi que, dans plus d'un endroit, pour

« acheter » la paix sociale ou scolaire, on ait imprudemment recruté quelques « grands frères » au zèle notoire, comme emplois-jeunes dans des collectivités

et des établissements. Ainsi, dans un collège, les élèves

trouvés en possession d'un document du Tabligh appelant explicitement au châtimement corporel des femmes

répondent qu'il a été distribué par un surveillant.

D'une manière moins directe, l'activité religieuse de

certains personnels, dont des professeurs, est particulièrement ostensible. Ici on parle de « la mosquée du surveillant X ». Là c'est un professeur qui conduit la

prière à la mosquée du quartier. La pratique de l'entrisme semble

d'ailleurs se développer et certaines fonctions comme celles
d'instituteur ou d'assistant

d'éducation semblent attirer les plus militants.

L'école sous surveillance

Autre sujet de préoccupation : le climat d'intimidation à l'égard des filles. Les adolescentes font l'objet d'une surveillance rigoureuse, d'ailleurs exercée

d'avantage par les garçons que par les parents. Un frère, même plus jeune, peut être à la fois surveillant et protecteur de ses sœurs. Ne pas avoir de frère peut rendre certaines de ces jeunes filles particulièrement vulnérables. Tout est contrôlé, épié : les fréquentations et les comportements. Le vêtement est souvent l'objet de prescriptions rigoureuses : le maquillage, la jupe et la robe sont interdits, le pantalon est sombre, ample, style jogging, la tunique doit descendre suffisamment bas pour masquer toute rondeur.

« Dans certaines cités, expliquent les auteurs du rapport de l'inspection, les filles doivent rester le weekend en p❖jama afin de ne pouvoir ne serait-ce que sortir au pied de l'immeuble. Dans certains lycées, elles enfilent leur manteau avant d'aller au tableau afin de n'éveiller aucune concupiscence. Presque partout, la mixité est dénoncée, pourchassée et les lieux mixtes comme les cinémas, les centres sociaux et les équipements sportifs sont interdits. À plusieurs reprises, on nous a parlé de la recrudescence des mariages traditionnels, "forcés" ou "arrangés", dès quatorze ou quinze ans. Beaucoup de jeunes filles se plaignent de l'ordre moral imposé par les "grands frères" ; peu d'entre elles osent parler des punitions qui les menacent ou qu'on leur inflige en cas de transgression et qui peuvent revêtir les formes les plus brutales, celles qui émergent parfois à l'occasion d'un fait divers. Les violences à l'encontre des filles ne sont hélas pas nouvelles, ce qui l'est davantage est qu'elles puissent être commises de plus en plus ouvertement au nom de la religion. »

L'école sous surveillance

L'université elle-même est touchée. Une enquête

récente a conduit l'inspection générale de l'Administration à de sombres conclusions, remises au Premier ministre en janvier 2006 : « À l'université, des examinateurs ont été récusés en raison de leur sexe, ou des étudiantes refusent d'ôter leur voile pour qu'on vérifie

leur identité ... »

Comment l'Éducation nationale peut-elle, dans

cette atmosphère de conquête et de suspicion, transmettre les savoirs fondamentaux et l'amour de la France ? Comment des professeurs, pétrifiés, peuvent-ils encore exercer leur magistère ? préparer au patriotisme et à l'éveil de la conscience nationale ?

Les inspecteurs généraux apportent la réponse. Elle

est tragique, avec ce cri de détresse : « Un grand nombre d'élèves d'origine maghrébine, français voire de

parents français, se vivent comme étrangers à la

communauté nationale, opposant à tout propos deux

catégories : "les Français" et "nous". Se revendiquant

hier, lorsqu'on les interrogeait, d'une identité "arabe",

ils se revendiquent de plus en plus souvent aujourd'hui d'une identité "musulmane". »

La France, cela ne leur dit plus rien. Personne ne

leur en parle plus. Notre patrimoine de culture n'est

plus transmis comme un savoir et un savoir-vivre ; tout

juste veille-t-on à organiser, à l'école comme dans la

rue, une marqueterie pacifique de petits territoires

assemblés à la libanaise.

Nous sommes loin des hussards noirs de la République et de Mallet-Isaac récitant Michelet : « La France

est une personne. » Les hussards noirs sont blêmes et

ils rampent.

L'école sous surveillance

Que se passerait-il en cas de guerre ? Si, par exemple nous étions menacés par l'artificier de l'Iran, le président Ahmadinejad, qui prône la sainte alliance

de la mystique et de la politique, et prépare les guerriers d'Allah en les armant de missiles nucléaires contre un Occident séparé de Dieu ? On connaît la

réponse depuis qu'une étude a été remise au ministre

de la Défense, Michèle Alliot-Marie, sur la vision de

l'armée chez les jeunes issus de l'immigration : 70 %

d'entre eux refuseraient de se mobiliser pour défendre la nation en cas de conflit. Selon l'auteur de cette étude, les jeunes ne conçoivent pas de « défendre la

nation contre l'islam », ce qui serait « vécu comme

une trahison ». Deux jeunes sur dix seulement

seraient prêts à s'engager dans l'armée - dont la moitié de filles, qui y voient « une démarche pour échapper à l'oppression familiale 1 ». Voilà où nous en sommes : la jeunesse assise sur les baïonnettes rangées

en tas de crayons.

Peu à peu se diffuse, de classe en classe, un sentiment d'appartenance à la « nation musulmane », universelle, distincte et opposée à la nation française.

L'Éducation nationale a dressé un constat alarmant : « Comme dans la plupart des pays musulmans,

Oussama ben Laden est en train de devenir, chez les

jeunes de nos "quartiers d'exil", et donc pour une part

notable de nos élèves, qui craint d'ailleurs de moins

en moins de l'exprimer, la figure emblématique d'un

islam conquérant, assurant la revanche symbolique

des laissés-pour-compte du développement en rejetant

1. Étude citée par Le Point du 13 janvier 2005.

L'école sous surveillance

en bloc les valeurs de notre civilisation. C'est sans doute là, et de loin, l'aspect de nos observations le plus inquiétant pour l'avenir. »

Le « djihad de proximité 1 » s'étend de la rue à l'école, qui devient l'école du combat. La ligne de démarcation passe dans les assiettes mais aussi entre les pupitres et l'estrade ; et on la retrouve même dans les salles de gymnastique et sur les pistes d'athlétisme.

À la cantine, on trie les nourritures terrestres. Dans les classes, il faut maintenant trier les nourritures de l'esprit. Afin que ne soit proposée là aussi que de la nourriture halal : une histoire halal, une littérature halal ♦ des sciences halal ♦ etc.

L'éducation physique et sportive suscite de plus en plus de difficultés ayant trait à la mixité et à la préservation de la pudeur des filles. L'absentéisme et le refus de certaines activités sont de plus en plus fréquents,

notamment en piscine et en plein air.

Les lettres et la philosophie deviennent des disciplines difficiles à enseigner : Molière et en particulier Le

Tartuffe sont des cibles de choix : refus d'étudier ou de

jouer la pièce, boycott ou perturbation d'une représentation. Il y a ensuite les œuvres jugées licencieuses, comme par exemple : Cyrano de Bergerac, « libertines »

ou favorables à la liberté de la femme, comme Madame

Bovary, ou encore les auteurs dont on soupçonne qu'ils

soient mis au programme pour promouvoir la religion chrétienne : Chrétien de Troyes, Chateaubriand avec le Génie du christianisme, et même Victor Hugo.

L'inspection générale de l'Éducation nationale pressent le casse-tête pédagogique pour les nouvelles

1 . Expression forgée par le journaliste du Monde, Jean-Pierre Péroncel-Hugoz, dans L'Indépendance, décembre 2005.

L'école sous surveillance

éditions scolaires, puisque les élèves « sont engagés à

trier les textes étudiés selon les mêmes catégories religieuses du halai,

l'autorisé, et haram, l'interdit ». On retrouve cette nouvelle distinction dans tous les

domaines de la vie culturelle où la censure islamique

croit utile d'intervenir. Récemment, au cœur du pays

de Gex, les responsables religieux ont fait pression sur

une mairie de l'Ain pour interdire une pièce de Voltaire *Le Fanatisme ou Mahomet le Prophète*. Les associations islamiques se sont opposées à la représentation de cette œuvre au motif qu'« elle est une attaque

explicite contre les valeurs de paix de l'islam et qu'elle

est de nature à troubler l'ordre public 1 ».

On ne joue plus Beaumarchais à cause du fameux

monologue de Figaro : « je broche une comédie dans

...

les mœurs du sérail. Auteur espagnol, je crois pouvoir

y fronder Mahomet sans scrupule : à l'instant un

envoyé ... de je ne sais où se plaint que j 'offense dans

mes vers la Sublime Porte, la Perse, une partie de la

presqu'île de l'Inde, toute l'Égypte, les royaumes de

Barca, de Tripoli, de Tunis, d'Alger et de Maroc : et

voilà ma comédie flambée pour plaire aux princes

mahométans . »

..

Il va falloir relire toute notre littérature à la lumière

de cette nouvelle exigence. Molière et son Mamamouchi ne passeront pas la rampe. Hugo et son « enfant

grec » qui réclamait « de la poudre et des balles »

contre les Turcs éveillent la suspicion. La Chanson de

Roland est recalée. Camus mis de côté.

Quant à l'Histoire, elle doit être revisitée, nettoyée

de toutes ses parties impies et blessantes. Elle fait l'objet d'une accusation d'ensemble de la part de certains

1 . Le Figaro, 1 2 décembre 2005.

L'école sous surveillance

élèves et de ceux qui les influencent : globalement

mensongère et partielle, elle exprimerait une vision

« judéo-chrétienne » et déformée du monde. « Les

professeurs qui dispensent ces enseignements témoignent en effet de nombreuses contestations d'élèves.

De manière générale, tout ce qui a trait à l'histoire du christianisme, du judaïsme, de la chrétienté ou du peuple juif peut être l'occasion de contestations. Les exemples abondent, plus ou moins surprenants, comme le refus d'étudier l'édification des cathédrales, ou d'ouvrir un livre sur un plan d'église byzantine, ou encore d'admettre l'existence de religions préislamiques en Égypte ou l'origine sumérienne de l'écriture.

L'histoire sainte est alors à tout propos opposée à l'histoire. Cette contestation devient presque la norme et peut même se radicaliser et se politiser dès qu'on

aborde des questions plus sensibles, notamment les croisades, le génocide des juifs, la guerre d'Algérie, les guerres israélo-arabes et la question palestinienne. En éducation civique, la laïcité est également contestée comme antireligieuse. »

Même l'organisation des sorties scolaires devient un exercice subtil, dès lors qu'il est question de visiter ou

d'étudier les œuvres architecturales du patrimoine à
connotation nationale : musées, lieux de mémoire,
édifices religieux.

On a peine à imaginer le désarroi des enseignants.

Peu à peu se met en place, à l'abri d'une hiérarchie
paralysée par l'angoisse de l'incident, la grande
chaîne de la panique, du silence et du compromis.

Dans l'échelle inversée des sanctions, on se contente

volontiers de crachats enveloppés d'injures qui viennent aux oreilles
comme le sifflet rassurant de la 73

L'école sous surveillance

Cocotte-Minute. « La réaction la plus répandue des enseignants est l'autocensure. »

La Direction de l'évaluation et de la prospective vient
d'adresser une note confidentielle au ministre de
l'Éducation nationale. Elle tire la sonnette d'alarme,
avec une énumération édifiante : en 2005, six cents professeurs ont vu
leur véhicule endommagé sur leur lieu
de travail ; mille violences physiques sans armes et cent
vingt-neuf violences physiques avec armes ont été
commises ; enfin douze mille cinq cent quatre-vingt-six
« incidents » ont animé l'année scolaire ! Beau tableau
de chasse. À ce compte-là, l'ordre national des Arts et
Lettres sera décerné sur de nouveaux critères : « A
enseigné trente ans la littérature. Inspecté quinze fois,
promu sept fois, frappé quatorze fois, poignardé trois
fois. A montré un courage exemplaire en regagnant sa
classe après chaque hospitalisation. »

Notre école est paralysée, prostrée. Nos enseignants
ne savent plus quoi enseigner. L'évocation de l'idée
même d'un patri♦isme français ne peut être qu'allusive. Peu à peu,
l'Education cesse d'être nationale. Elle se mue en Education anationale
; dans certains établissements, on est même passé à l'étape suivante,
celle de l'Éducation antinationale, pour obtenir la paix des
classes et garantir le répit des lâches. Jusqu'à quand ?

C'est bien la question dramatique que pose l'inspection générale du
ministère : « Ce que nous avons

obsexvé dans les établissements scolaires implantés
dans les quartiers où sont concentrées des populations
issues de l'immigration maghrébine, parfois turque,

africaine ou comorienne, quartiers de plus en plus

homogènes sur le plan social et religieux, n'est manifestement que la partie scolairement visible d'un phénomène bien plus profond, dont l'évolution constitue 74

L'école sous surveillance

vraisemblablement l'une des clés de notre avenir. La réalité semble bien en effet être la suivante : pour la première fois dans notre pays, la question religieuse se superpose - au moins en partie à la question

-

sociale et à la question nationale. »

Le président de la République veille désormais personnellement au choix des manifestations nationales.

Récemment, il a décidé d'annuler toute commémoration pour le quatre centième anniversaire de la naissance de Pierre Corneille, sans doute à cause du Cid et de cette histoire de « Maures » où Rodrigue nettoie

au Kärcher ! La peur commande à l'Élysée : tout sauf provoquer les banlieues avec des rappels douteux d'une littérature de combat.

Les enfants élevés sur notre territoire se voient désormais proposer la France non pas comme un modèle mais comme une cible ; l'éducation se fait sur le mode de l'intimidation. On ne leur offre le choix

qu'entre la violence antifranaise des tubes de banlieue et la mélodie des « grands frères » avec la conversion à l'islam de combat.

Ces deux voies, radicalement différentes, éloignent le jeune citoyen de la France. Ceux qui choisissent la violence vont se fournir en matériel à décibels chez Virgin ou à la Fnac. Et, sur le chemin du retour, ils

écoutent à tue-tête les CD du dernier cri. C'est à qui

crachera le plus loin, taguera le plus vite, hurlera le

plus fort son rap à lance-flammes : « Guerre raciale,

guerre fatale, œil pour œil, dent pour dent, organisation radicale, par tous les moyens il faut leur niquer leurs mères Gouers [françaises] 1

◆◆, ou encore cette

1 . Groupe de rap Smala, Le Monde, 25 novembre 2005.

L'école sous surveillance

déclaration d'amour à Marianne : « La France est un

pays de putes. C'est physique, biologique ; au bleublanc-rouge j'suis

allergique 1• »

Ceux qui vont vers l'islam apprennent l'ordre. Une certaine littérature enfantine d'inspiration radicale prospère, sur la place de Paris, avec par exemple, La Voix du petit musulman 2, où le chapitre intitulé « Le musulman est un combattant » fourmille de recommandations : « Dieu a garanti au combattant pour sa cause le Paradis s'il meurt et une belle récompense et un butin s'il reste vivant. Le combattant doit utiliser tous les moyens dont il dispose et se préparer sérieusement au combat et même si son matériel de guerre est assez léger ... » Et un peu plus loin : « Le combattant musulman s'efforce de porter des coups et de tuer l'ennemi avant d'être tué. Dieu dit dans le Coran : "Ils tuent et ils sont tués" 3•))

Rien n'est laissé au hasard. Tout est encadré : les loisirs, les livres, les jouets. Même les poupées sont peu à peu relookées. La Barbie n'a qu'à bien se tenir. La voilà concurrencée, depuis quelques mois, par la poupée Fulla 4, déjà vendue à deux millions d'exemplaires

dans les supermarchés Carrefour du Proche-Orient.

Avec ses beaux yeux surlignés de khôl, son abaya, un grand manteau noir, elle s'étourdit d'élégance avec ses robes du soir surbrodées et ses escarpins dorés.

Fulla, la ♦arbie islamique, fait le bonheur des petites filles, en Egypte, en Arabie, à Dubaï. Elle sera bientôt

chez nous. C'est une petite fille modèle : elle est voilée.

1. Le Figaro, 25 novembre 2005.
2. Valeurs actuelles, 29 juillet 2005.
3. La Voix du petit musulman, t. 5 et 6, p. 47-49.
4. Le Figaro, 16 janvier 2006.

IV

UNE INTIMIDATION

QUI S'ÉTEND CHAQUE JOUR

Le 30 novembre 2005, à l'Assemblée nationale, lors
des questions d'actualité, un député de la Moselle,
François Grosdidier, se lève de son banc : « Dans ma

commune, lors d'un matj.age sur deux, l'hôtel de ville

résonne de youyous ... » A ce mot, l'hémicycle se soulève : le mot « youyou » déclenche les huées et les claquements de pupitres. La gauche hurle ; c'est une énorme vague qui enfle. Les insultes fusent : « raciste ! », « nazi ! ». Le député de la Moselle essaie de poursuivre son propos. Impossible. On n'entend plus

que les vociférations et les injures. L'orateur s'égosille,

et, de guerre lasse, se rassoit, sans avoir pu poser sa

question. L'Assemblée chavire dans un tohu-bohu

d'indignation. L'homme est pointé du doigt, lapidé

du regard. La gauche réclame des sanctions. La presse

alerte l'opinion : la flétrissure ne peut pas rester impunie, le mot « youyou > > a été prononcé, il y a du vomi dans l'hémicycle, la représentation nationale en est

souillée, éclaboussée. Le député se débat. Ses amis

l'évitent. Comment son parti pourrait-il encore le soutenir ? « Adieu veaux, vaches, investiture ! » Et puis, deux jours plus tard, une fois le calme revenu, on

découvre finalement que la suite du propos du député

Une intimidation qui s'étend chaque jour
incriminé était d'une grande banalité : « L'hôtel de
ville résonne de youyous... ce sont de formidables

moments de bonheur, des moments de chaleur

humaine que nous partageons avec les familles. »

Les observateurs honnêtes, prenant acte du malentendu, tournent la page. Mais l'acharnement sur le

député, malgré tout, ne faiblit pas. Ses explications,

ses dénégations, dans les radios et sur les écrans, ne

l'exonèrent pas d'avoir prononcé ce mot de

« youyou » . Il prend la plume et écrit à la terre

entière : « Dans ma commune, le terme de youyou ne

choque personne, quelle que soit son origine... Ce

mot ne pouvait pas avoir de connotation plus positive

que dans mon intervention, où il exprimait la sincérité

et le bonheur partagé dans le mariage. »

Il y a donc eu un contresens. Une semaine après, la

trace indélébile du mot demeure dans les esprits, le

corps du délit gît encore dans l'hémicycle. Alors que

faire ? Que dire ? Comment retrouver le chemin de

l'honneur ? Comment effacer ce dérapage qui n'en

était pas un ? Il n'y a qu'une voie pour sortir de l'ornière : la voie de la conversion à l'islamophilie active.

Et c'est ainsi que le député de la Moselle décide de

passer désormais le plus clair de son temps à multiplier les signes, les manifestations, les témoignages. Il se découvre « musulman de profession ».

Dans une lettre qu'il m'a adressée pour répondre à

mon courrier de sympathie, il fait valoir ses nouveaux

titres : « Tant aux mariages qu'au ramadan ou à l'Aïd,

je bois le thé et partage le bonheur de mes compatriotes musulmans, un tiers de la population de ma ville.

J'ai fait élire dans mon exécutif Adil, Erfane et Abdelmajid. J'ai créé une partie musulmane dans notre

cimetière communal et milite pour que les communes

Une intimidation qui s'étend chaque jour
puissent officiellement offrir aux musulmans des

conditions permanentes et dignes pour l'exercice du

culte. C'est certainement parce que je vis cette multiculturalité au quotidien, parce que je l'ai pleinement intégrée, que je ne pouvais pas m'imaginer que ce mot

courant et positif pouvait provoquer une telle réaction

chez nos collègues qui, même de bonne foi, conceptualisent à Paris plus qu'ils ne partagent la vie des habitants de nos villes. »

C'est alors qu'il a annoncé la création d'un centre

culturel de l'islam dans sa commune de Woippy, après

avoir confié l'animation de la cérémonie des vœux

pour l'année 2006 à un jeune rappeur.

La leçon de cette histoire est simple : tout ce qui

touche à l'islam est désormais interdit d'expression

publique par ceux-là mêmes qui ont reçu pour mission de défendre notre modèle social et culturel. On ne peut pas s'écarter de la ligne.

Au rythme où progresse l'islamisation de la France,

il est difficile d'imaginer jusqu'à quelles extrémités

vont nous conduire nos lâchetés collectives, peut-être

jusqu'au terme du voyage de la France dans l'histoire.

Consolation : il y aura peut-être des youyous à l'enterrement de la République !

La vérité est qu'on n'a pas le droit, en France,

aujourd'hui, de prononcer le mot même d'« islamisation ». Alors, chacun trouve des biais pour décrire la

situation de son quartier, de sa région ; c'est maintenant au tour des élus de se voiler la face. Chacun y va de sa circonlocution. Le député de Marcq-en-Barœul,

dans le Nord, parlant des horaires réservés aux femmes dans la piscine

municipale de sa ville, se fend d'une déclaration chantournée : «
L'islam ne nous

menace pas. On est tous d'accord. C'est le communauta-

risme qui nous menace 1• » Fade la Ame ra 2 n'a pas tort

lorsqu'elle estime que « le communautarisme est le
cache-sexe de l'islamisation des esprits » .

Les députés chaloupent, les intellectuels contournent, la parole
publique se répand en périphrases et invite aux torsions de langage et
contorsions de l'esprit dispensatrices des bienfaits du jour : il faut être
islamocompatible et non plus francocompatible.

La République se terre dans un réduit laie débordé
par le tsunami de l'islam. Tous les domaines, tous les
territoires sont touchés ; rien n'échappe à la grande
poussée. Sur les chantiers, dans les campagnes, auprès
des travailleurs et des chômeurs, l'intimidation se
glisse partout. L'ANPE vient de rédiger ses annonces
en langue arabe. Les grandes surfaces de distribution

ne sont pas en reste ; il y a un marketing de la religion : j'ai, entre les
mains, envoyé par un consommateur de Gennevilliers, le superbe
dépliant de la société Carrefour appelant à « venir découvrir les
nouveaux

rayons halai » ; la page de gauche est consacrée aux
produits frais : salade halai, saucisse de dinde, etc. ; la
page de droite est dévolue aux horaires de prière ; la
page de garde est ainsi libellée : « Carrefour Gennevilliers vous
souhaite un bon ramadan. »

Les Français observent, impassibles, au fond d'eux-mêmes transis
d'inquiétude, ce spectacle surprenant

d'une France qui bascule. Ils entendent les « élites
mondialisées » leur parler des ivresses cosmiques de la
mondialisation heureuse, des nouveaux marchés turcs

1 . Le Télégramme de Brest, 13 décembre 2003.

2. Présidente de l'association Ni Putes ni soumises.

Une intimidation qui s'étend chaque jour
de l'Europe joyeuse, du grand brassage planétaire des
bonheurs arc-en-ciel. Eux, ils voient, à l'heure de leur
clocher, sous le fronton de leur mairie, dans leur voisinage immédiat,
l'usine qui se démonte, la mosquée
qui s'installe, le porte-monnaie qui se vide. Sur leur
lieu de travail même, ils observent les grandes manœuvres en cours ou
en préparation. Car l'islamisation systématique de la société passe,
après l'école, par l'entreprise.

C'est un fait qui n'est jamais abordé dans les débats
officiels. Selon Yves Bertrand, ancien directeur des
Renseignements généraux, « le monde du travail est
désormais visé, avec, comme cibles, certaines catégories de personnel.
Il s'agit évidemment des plus
modestes, comme les caissières, les manutentionnaires
ou les chauffeurs-livreurs 1 ».

En septembre 2005, le Centre français de recherche
sur le Renseignement a mené une vaste enquête sur
un sujet neuf : l'offensive islamiste dans les entreprises
françaises. Ce document est le fruit d'un travail de
terrain : rencontrant des cadres, des élus locaux, des
associations de quartiers et des policiers, le rédacteur
de ce rapport, Éric Denécé, sollicité par certaines
entreprises, a mené ses investigations dans trois secteurs névralgiques
: la grande distribution, le gardiennage, le transport, spécialement
concernés au regard de leur type de recrutement et de leur
implantation
géographique.

Ce document remarquable de précision et de courage a été remis aux commanditaires. Il inquiète les

pouvoirs publics car son contenu est alarmant. « La pression islamiste s'exerce dans les entreprises, princi-

1 . Audition par la commission Debré, 9 juillet 2003.

Une intimidation qui s'étend chaque jour

paiement selon deux modalités : le prosélytisme militant et le développement de trafics susceptibles

d'alimenter la cause du djihad. »

La stratégie comprend trois étapes : d'abord le prosélytisme religieux ; puis la prise de contrôle de la communauté musulmane au sein de l'entreprise ;

enfin, la remise en question des règles de fonctionnement de celle-ci pour imposer les valeurs islamiques.

La tactique est partout la même. Les islamistes formulent d'abord des demandes pouvant apparaître

comme « légitimes » : création de salles de prière sur

les lieux de travail, adaptation des pauses quotidiennes pour permettre la pratique religieuse, aménagement du temps de travail lors du ramadan ou pour pouvoir disposer du vendredi comme jour chômé, respect des interdits alimentaires dans les restaurants

d'entreprise.

Si ces premières démarches n'ont pas provoqué de

réaction frontale de la direction ou des autres salariés,

les militants passent alors à l'action plus ouverte et aux

pressions multiples : prosélytisme religieux actif sur le

lieu de travail, rejet de certains produits comme le vin

et le porc dans les restaurants d'entreprise, lorsque la

majorité des employés est musulmane, pressions sur

les femmes pour le port du voile, refus de certains

salariés musulmans de reconnaître l'autorité des

cadres quand il s'agit de femmes, souhait de voir certaines fêtes religieuses islamiques chômées. Il faudrait

aussi mentionner la prise de contrôle de certaines

filières de recrutement au sein de l'entreprise. Le cas

de la sécurité de nos aéroports est, comme on l'a vu,

représentatif de ce point de vue.

« Les exemples sont nombreux, même si peu d'entreprises acceptent de les évoquer ouvertement, pour-

Une intimidation qui s'étend chaque jour
suit l'auteur du rapport : une dizaine de salles de
prière clandestines ont été découvertes à Eurodisney ;

en 2002, le président d'une société de fret à l'aéroport de Roissy, employant environ trois mille salariés, s'était plaint de "l'implantation d'un petit groupe de confession musulmane décidé à imposer leur mode de travail sous la menace de grèves à répétition". Le personnel de manutention était particulièrement virulent. Le chef d'entreprise s'indignait que des recrutements soient effectués par cooptation avec un critère de sélection "en fonction de la religion". Il ajoutait que les attentats du 11 septembre avaient été "salués à l'époque avec satisfaction par certains de ses salariés". »

Le secteur de la grande distribution apparaît comme le plus concerné : à Massy, dans l'Essonne

comme à Montbéliard, dans le Doubs, certains extrémistes ont converti d'autres salariés français. De nombreux hypermarchés observent que les employés les plus engagés dans le prosélytisme islamique cherchent

systématiquement à occuper les postes qui se situent à

des interfaces : standardistes, chauffeurs-livreurs, coursiers, caissières, sécurité ; « autant de fonctions qui permettent des échanges d'informations, d'argent et

de marchandises ».

La même enquête souligne que, dans les banlieues sensibles, « il est possible d'envisager à terme un dilemme pour les enseignes de la grande distribution, entre une certaine adaptation aux exigences de la clientèle musulmane et le risque de voir grandir la concurrence des commerces ethniques ».

Une intimidation qui s'étend chaque jour

Les sociétés de sécurité sont également une cible

privilégiée. Deux raisons à cela : tout d'abord, le faible

niveau de qualification demandé pour les tâches de

gardiennage permet aux immigrés sans diplôme d'y

trouver un débouché ; ensuite, les entreprises de sécurité s'efforcent de recruter en priorité des individus issus des minorités, les beurs et les blacks, afin que

leurs agents ne se fassent pas taxer de racisme lors

des contrôles. En conséquence, certaines sociétés sont

infiltrées par des islamistes - Eurodisney en a été

l'exemple - ou des réseaux de délinquants liés à l'immigration. Ce « contrôle » du recrutement leur permet de trouver un emploi aux membres de leur réseau, souvent sous une fausse identité, voire d'approcher des sites sensibles. De récentes enquêtes conduites au sein de sociétés sous-traitantes de la

grande distribution ont permis d'évaluer que, dans

30 % des cas, les agents de sécurité travaillaient avec

de faux papiers. C'est un sujet d'inquiétude des responsables de sécurité du secteur, qui passent désormais autant de temps à surveiller leurs propres vigiles sous-traitants que les délinquants présents dans leurs

magasins.

Toute notre société est aujourd'hui touchée par ce

phénomène. Le directeur central des Renseignements

généraux a lui-même abordé récemment le problème

nouveau de l'islamisation des prisons. Même les délinquants emprisonnés ont droit à la sollicitude militante. Car l'univers carcéral a lui aussi basculé. Il n'est plus un lieu d'amendement et de réinsertion sociale

mais un vecteur de ce qui pourrait devenir une subversion active. Pour une raison simple, connue de tous

Une intimidation qui s'étend chaque jour
mais masquée au nom du politiquement correct : il y

a une surreprésentation des personnes d'origine

musulmane dans les prisons françaises. Selon les synthèses de la police nationale 1, 60 à 70 % des actes de délinquance sont le fait de personnes d'origine

immigrée ...

« Alors que les musulmans représentent moins de

10 % de la population française, ils sont 50 % des

soixante-quatre mille détenus, voire plus de 70 % dans

les maisons d'arrêt proches des banlieues 2• » L'administration pénitentiaire estime que « les jeunes détenus de dix-huit à vingt-neuf ans et de culture musulmane sont dix fois plus nombreux que les

autres ». Une réalité déjà soulignée par le sociologue

Farhad Khosrokhavar : « L'islam est désormais la religion majoritaire en prison (de 50 à 80 %) 3• » Un prisonnier célèbre, Loïk Le Floch-Prigent, vient de publier, à la suite d♦ son incarcération, ses observations précieuses : « A la bibliothèque de Fresnes, les corans partent comme des petits pains. Il y a bien un

problème de l'islam en France ... Nous fabriquons

dans nos prisons de véritables bombes 4 •• » ; et il

ajoute en guise d'avertissement : « L'islamisme des prisons va nous sauter à la figure 5• »

C'est en prison que se créent ainsi les liens entre les

réseaux radicaux et les réseaux de braquage. La DST

parle d'« islamo-délinquance » et de l'émergence des

« islamo-braqueurs ».

1 . Le Point, 24 juin 2004.

2. Le journal du dimanche, 19 juin 2005.

3. L 'Express, 15 mars 2004.

4. Loïk Le Floch-Prigent, Une incarcération ordinaire, Le Cherche Midi, 2005.

5. VSD, 11 février 2006.

Une intimidation qui s'étend chaque jour

Le directeur central des Renseignements généraux

établit une relation entre incarcération et conversion :

« C'est là, en détention, que se tissent effectivement des liens entre une minorité d'activistes islamistes et d'autres individus ancrés dans la délinquance, qui trouvent ou retrouvent le chemin de la religion sous une forme radicale. Nous en constatons les effets sous la forme d'actes de provocation : les prières pendant les promenades, les détériorations de bibles dans les bibliothèques ou des sapins au moment de Noël 1• »

Derrière les barreaux, ce sont les durs qui imposent leur loi : « Dans les cellules, les affiches de Ben Laden ont fleuri. Un islam hostile à l'Occident, aux Français en général, aux juifs en particulier se développe 2• »

Pour les pouvoirs publics, le choix est simple : la

mutinerie ou la prière ! C'est pourquoi l'administration pénitentiaire a mis nos prisons en location gérance en nommant soixante-dix-sept aumôniers musulmans ; et le ministère de la Justice a même

débloqué des fonds pour engager un aumônier général des musulmans en prison. « L'homme, nommé à

vie, devra désigner dix aumôniers régionaux pour

organiser le service 3• > > Ce qui signifie que, dans les

prisons comme ailleurs, le gouvernement prête la

main à l'islamisation de la société française. Pour

acheter la paix, par mauvaise conscience, au nom des

droits de l'homme.

1 . Le Monde, 25 novembre 2005.

2. Le Figaro, 2 mai 2005.

3. Ibid.

88

Tous les lieux publics doivent désormais faire une

place à la nouvelle religion, quitte à effacer ou bousculer les anciens repères. Tous les lieux de culture doivent avoir leur petit coin d'islam. Dans certains endroits, il s'agit de conjuguer acte de repentance et

acte de réparation : ainsi, une Cité nationale de l'histoire de l'immigration ouvre ses portes à Paris dans l'ancien musée des Colonies. « Une décision hautement symbolique, reconnaît Jacques Toubon, qui

pilote ce projet. Installer une Cité de l'immigration

dans un ancien musée des Colonies, c'est renverser

le destin du bâtiment qui devait montrer la "mission

civilisatrice" de la France 1• » L'ancien ministre précise, pour ceux qui ne l'auraient pas compris, que la

« Cité mettra en avant l'apport des immigrés à la civilisation française [et qu'] il s'agit de modifier le regard contemporain » en montrant que « le phénomène de

l'immigration [...] est constitutif de l'histoire de

France ».

Autre décision symbolique d'une grande portée,

l'érection d'un département des Arts de l'islam en

département à part entière du musée du Louvre.

Cette décision exauce le vœu de Jacques Chirac. Le

projet est financé par un prince saoudien, le milliardaire Al-Wahid ben Talai. Ce département inédit s'installera, en 2009, grâce à ce prestigieux et riche parrainage, au milieu de la cour Visconti, à l'abri d'un

grand voile de verre.

Les nouveaux dévots imposent ainsi la reconversion

de nos musées, la réécriture de notre passé ; et ils

1 . Le Monde, 1er novembre 2005.

89

Une intimidation qui s'étend chaque jour

accompagnent un autre ♦ mouvement de grande

ampleur. Comme le note Eric Denécé dans son rapport sur « Le développement de l'islam fondamentaliste en France », internet et les télévisions par satellites diffusent un nouveau bouillon de culture,

transforment les immeubles des cités en autant d'enclaves cathodiques des terres d'islam : « La diffusion de certains programmes télévisuels ainsi que la distribution de cassettes vidéo et la multiplication des sites internet jouent un rôle clé dans l'islamisation. En

effet, une proportion croissante de musulmans, travaillés par les intégristes, écoute, depuis nos banlieues, les prêches fondamentalistes émis depuis le Yémen, le

Soudan, le Pakistan et l'Arabie Saoudite. Et de plus en

plus fréquemment, les islamistes radicaux cherchent à

évincer les imams officiels des mosquées. On constate

depuis dix ans l'essor des chaînes de télévision par

satellites extra-européennes, captées au moyen d'antennes paraboliques, implantées sur les toits et les balcons de nos banlieues, dont Al:Jazira ou Al-Manar sont les plus connues. Plus de dix millions de personnes y

ont accès en France, plus de cent millions en Europe.

Certaines populations immigrées ont ainsi trouvé un

moyen de rester en contact avec leurs communautés

d'origine, en particulier de conserver des attaches linguistiques et culturelles. »

Mais le Net est surtout devenu un vecteur de propagation des fatwas. Aujourd'hui, n'importe quel individu disposant d'un serveur internet peut se croire autorisé à prêcher, commenter les événements, voire

édicter des fatwas. « On les appelle déjà les i-muftis ou

les télé-imams qui produisent des injonctions en fonction de la demande de leur clientèle 1• » Selon Anne-1 . Henri Tincq, dans Le Monde, 1 1 février 2006.



Marie Delcambre, « le but des fatwas sur internet n'est pas de contribuer à l'intégration de l'individu dans la société. Au contraire, en lui offrant un espace de substitution, les fatwas le détachent du réel et l'ancrent dans son malaise. Elles le connectent à l'Oumma virtuelle mais le déconnectent de la réalité. La Toile renvoie à elle-même. L'islam véhiculé par internet, s'adressant à des internautes mal à l'aise, leur propose du virtuel, du fantasme religieux. C'est un islam totalement désincarné, apte à satisfaire tous les fantasmes et à alimenter tous les délires. Les fatwas violentes nourrissent la paranoïa. Elles rendent possibles, dans ce monde virtuel, l'injure, l'insulte, les menaces de mort.

Il est facile de tuer sur le Net 1 ».

Peu à peu, c'est ainsi toute la cité qui se réorganise autour. La France se couvre de mosquées. Au cœur de mon département, où il y a officiellement quelques dizaines de musulmans, la ville de La Roche-sur-Yon annonce, dans la liesse, un minaret de quatorze mètres de haut. À quand le muezzin pour les cinq prières quotidiennes, de jour et de nuit ?

La construction de mosquées sur le territoire national est l'illustration même de cette évolution de la

société française. Le nombre officiel de mosquées a été multiplié par seize en trente ans 2 et s'élève à mille six cents (le directeur des RG évoque, lui, mille sept cents lieux de culte recensés en 2004 3) sur le territoire

- 1 . Anne-Marie Delcambre, La Schizophrénie de l'islam, Desclée de Brouwer, 2006.
2. Le Nouvel Observateur, 2 février 2006.
3. Le Monde, 25 novembre 2005.

Une intimidation qui s'étend chaque jour
français. En 1970, on dénombrait, en France, cent
mosquées. Avec quatre-vingt-dix-sept lieux de culte

musulman, la Seine-Saint-Denis arrive en tête des départements. On cite parfois un chiffre : « Près de cent nouveaux lieux de culte musulman sont créés chaque année 1 » - nous sommes loin de la « désislamisation » évoquée par certains spécialistes au début des années quatre-vingt ... En réalité, personne ne connaît les vrais chiffres ; on sait seulement que le nombre des permis de construire déposés en mairie explose littéralement, depuis la création du Conseil français du culte musulman par Nicolas Sarkozy. Beaucoup de responsables publics accompagnent la libanisation du territoire ; ainsi, Jean Glavany, l'ancien ministre de l'Agriculture, déclare-t-il solennellement : « Aujourd'hui, être un bon laïc, c'est encourager la construction de mosquées en France 2• »

Les mosquées ne sont pas seulement des lieux de culte, parfois sous l'emprise de prédicateurs radicaux, mais aussi des lieux culturels et sociaux. Dans certaines localités, elles apparaissent comme de véritables institutions. Ce que souligne l'inspection générale de

l'Éducation nationale : « Peu de Français savent

qu'une mosquée n'est pas seulement un lieu de culte,

mais aussi un lieu d'enseignement comportant des salles de classe. Elle est aussi souvent le siège d'associations culturelles et d'action sociale s'adressant à des publics particuliers, les femmes, les jeunes, les

enfants ... , encadrant les temps forts de la vie des élèves, offrant des services comme les loisirs et le soutien scolaire. C'est aussi parfois un centre de propagande

1. Fabrice Madouas, dans Valeurs actuelles, 1 ♦r avril 2005.

2. La Nouvelle République des Pyrénées, 21 décembre 2005.

Une intimidation qui s'étend chaque jour
et de diffusion de divers matériels : livres, brochures,

cassettes audio et vidéo, édités en France ou au Proche-Orient, que des élèves diffusent autour d'eux. »

Certaines mosquées (une quarantaine selon les chiffres officiels) sont sous le contrôle d'imams intégristes

dont l'influence sur les jeunes est croissante. Outre les

réseaux djihadistes, la France doit faire face à un certain nombre de prédicateurs qui tiennent un discours de rejet des valeurs occidentales tout en prenant soin

de ne pas se mettre hors la loi. Tout un tissu associatif

s'installe et ensuite, par scissiparité, éclate en noyaux

multiples et cellules relais.

L'islamisation est utilisée comme un double terreau :

celui du communautarisme, qui porte atteinte aux principes de la citoyenneté et celui de l'islamisme, qui porte atteinte à la sécurité de la France.

Le juge Bruguière nous a prévenus à plusieurs reprises : « Ce serait une erreur d'imaginer que la France

est à l'abri des attentats islamistes en raison de sa position sur l'Irak 1• »

Les services antiterroristes craignent les groupes

radicaux composés de musulmans vivant en France

depuis longtemps ; ils surveillent le retour des jeunes

djihadistes d'Irak et les groupes étrangers qui font de

notre pays une cible privilégiée.

Ils redoutent particulièrement le Groupe salafiste

pour la prédication et le combat qui a étendu ses tentacules dans les franges des Etats sahariens, à partir des bases algériennes 2• Issu d'une scission du Groupe

1 . Jean-Louis Bruguière, dans L'Express, 22 août 2005.

2. Aymeric Chauprade, « Sahel, Sahara, un avenir radieux pour l'extrémisme ? » • L'Économiste (quotidien marocain) .

Une intimidation qui s'étend chaque jour islamique armé, le GIA algérien, le GSPC, qui a fait de la France son « ennemi numéro un », a déclaré que « le seul moyen de rendre la France disciplinée est le djihad et le martyr pour l'islam » .

Pour la première fois, une enquête judiciaire vient d'établir que des islamistes se seraient procuré deux missiles sol-air en Tchétchénie. La France se trouve devant le danger majeur d'une guerre terroriste sans précédent que le juge Bruguière envisage sérieusement : « ... la menace chimique reste d'actualité. Pour

la simple raison que certains de ces réseaux ont travaillé sur du chimique ou du biologique primaire du type ricine ou toxine botulique. Ils ont été formés en

Mghanistan, dans des camps spécialisés, tenus notamment par des Égyptiens ou dans le Caucase, en Géorgie (dans la vallée du Penkissi qui sert de refuge à des islamistes tchéchènes) , etc. » Quant au risque

nucléaire, « une chose est certaine : le risque d'une bombe sale ne relève pas de la supputation » .

Au fond, l'islamisme a deux visages : celui de Farid Benyettou, un salafiste arrêté en janvier 2005 pour avoir organisé le départ de jeunes djihadistes pour l'Irak, et celui de Tariq Ramadan, ce prédicateur en vogue chez les musulmans (et chez nombre de non-musulmans, notamment parmi les Verts, anciens tiers-mondistes) , dont Jacques Julliard évoquait dans Le Nouvel Observateur« la

stratégie d'islamisation progressive de la société

française 1 » ; d'un côté, celui des réseaux djihadistes

qui se préparent à l'action et, de l'autre, celui des prédicateurs radicaux qui distillent la haine et le rejet de 1 . Le Nouvel Observateur, 9 septembre 2005.

Une intimidation qui s'étend chaque jour

l'Occident en prenant soin de ne pas franchir la ligne

jaune. En d'autres termes, celui du glaive et celui du

verbe ; celui du « sabre et celui du Coran 1 ... »,

Le premier prône le djihad et les actions terroristes : il est dans une logique d'affrontement direct avec tout ce qui rappelle l'Occident. Le second progresse à

partir d'une logique d'infiltration sournoise de notre

société. Il se reconnaît ainsi dans le discours de Youssef al-Qaradhwi, ce membre éminent du Conseil européen pour la fatwa créé par l'UOIF qui prédit :

« L'islam retournera en Europe en conquérant et en

vainqueur [...] . Je soutiens que cette fois la conquête

ne se fera pas par l'épée mais par la prédication et

l'idéologie 2• »

Si les deux stratégies diffèrent sensiblement, l'objectif est identique : « Tous s'entendent sur l'objectif de

propagation de l'islam et de conquête de l'Occident,

l'opposition portant uniquement sur les moyens à

employer », note Paul Landau.

Outre le fait que des passerelles existent entre les

prédicateurs radicaux et les réseaux djihadistes, à

moyen et long terme, le danger n'est pas forcément

le plus visible : l'islamisme rampant est, en effet, plus

dangereux car plus insidieux. Il ne s'affirme pas

comme tel mais sait faire preuve de retenue et de

modération lorsqu'il le juge nécessaire ; il se pare des

atours républicains. Il prélère la polarisation oblique

à la polarisation frontale. A l'image du visage de Tariq

Ramadan - bien loin de la caricature de l'imprécateur -, il propose en

quelque sorte un islamisme à visage humain.

1. Paul Landau, *Le Sabre et le Coran*, Éditions du Rocher, 2005.

2. Cité par Paul Landau, *ibid.*

Une intimidation qui s'étend chaque jour

Son discours est ravageur car il touche une partie
considérable de la population d'origine musulmane.

Comme le notait L'Express du 18 octobre 2004, « bretteur hors pair, Tariq Ramadan sait mieux que personne captiver les jeunes musulmans avides d'idoles identitaires [...] . Il joue à l'oreille des démocrates la

douce musique qu'ils veulent entendre ».

Ce travail de sape s'inscrit dans la durée : il vise à transformer la société française en douceur sans jamais l'affronter directement. Au final, il n'en sera que beaucoup plus dévastateur. Car il est beaucoup plus difficile à contrecarrer.

Si le risque zéro n'existe pas, la France est armée

pour lutter contre les réseaux djihadistes qui se prépareraient à passer à l'action. En frappant en amont, les

services antiterroristes empêchent les radicaux de finaliser leurs projets d'attentats.

À l'inverse, faute de volonté politique, notre pays est dépourvu de moyens pour lutter contre l'islamisme rampant qui surfe sur la vague communautaire pour imposer progressivement ses valeurs à la société française.

Bref, comme le notait le rapport de la commission Stasi, « des groupes extrémistes sont à l'œuvre dans notre pays pour tester la résistance de la République et pour pousser certains jeunes à rejeter la France et ses valeurs ». Ces groupes ne cherchent pas à attaquer frontalement la République. C'est là le grand danger.

Chaque jour, c'est un petit bout de terrain qui est perdu par la République et gagné par les tenants de la société multiculturelle. Après le transport aérien,

après l'entreprise, après le débat public, quoi encore ?

L'école bien sûr, on l'a vu. Dernier exemple spectaculaire : le ministre de l'Éducation nationale vient de rappeler à l'ordre les établissements qui prévoient

encore des contrôles scolaires le jour de l'Aïd el-Kébir.

Les familles, qui avaient protesté, triomphent : il n'y a plus de « vacances de Pâques », désormais rebaptisées

« vacances de printemps » ; on ne fête plus l'Épiphanie, mais quelques jours après, on célèbre l'Aïd el-Kébir comme à La Mecque 1•

Cet état d'esprit défaitiste a gagné depuis longtemps

ce qu'on a appelé les « territoires perdus de la République ». Que fait-on ainsi dans les banlieues depuis dix ans ? On achète la paix sociale ; on négocie les

conditions d'un ordre précaire. En entretenant les

associations de quartiers aux mains des agitateurs du

1 . AFP, 6 janvier 2006.

La France glisse dans le communautarisme

Coran, les pouvoirs publics abdiquent toute résistance.

Ils échangent un lopin de communautarisme contre

un brin d'accalmie.

De nombreux élus en ont pris conscience. Le maire d'Évry exprimait récemment ses craintes : « Certains maires, y compris socialistes, accordent aux femmes des horaires spécifiques dans les piscines municipales, avertissait Manuel Valls, socialiste et ancien conseiller à Matignon de Jospin. Cela revient à ouvrir la porte à un apartheid qui existe déjà au plan territorial et social, et qui risque de se poursuivre sur le plan des sexes ou des origines. Si l'on accepte que les filles n'aillent plus en cours d'éducation physique, demain il y aura des jeunes qui refuseront de suivre les cours d'histoire ou de sciences naturelles. Si on admettait que des hommes ne peuvent être auscultés à l'hôpital que par des hommes et des femmes que par des femmes, on irait au-devant de graves difficultés. Il faut donc être intransigeant sur ces principes républicains 1• »

La ville de Lille, elle, a choisi d'instituer des créneaux pour les femmes dans les piscines municipales. « Désormais, à la piscine municipale de Lille, il y aura des heures pour les femmes. Et des heures pour les hommes. Et aussi un immense rideau, qui, sait-on jamais, éloignera des regards, "coupables" les baigneurs musulmans intégristes. A Lille, la puissante orga-

nisation islamique l'UOIF jubile ; ses associations fausses, comme seul le Parti communiste des années cinquante savait les manipuler, ont obtenu gain de cause 2• »

1 . Aujourd'hui en France, 20 octobre 2005.

2. Georges-Marc Benamou, dans Nice-Matin, 22 juin 2003.

La France glisse dans le communautarisme

L'islamisation des lieux publics ne se limite pas

aux piscines municipales. Dans les hôpitaux publics,

certaines femmes refusent de se faire soigner par des

médecins hommes. L'inspection générale de l'Administration a déposé au début de l'année, sur le bureau

du Premier ministre, un rapport sur la mixité, qui

relève notamment la multiplication des revendications

communautaires : anesthésiste menacé, médecin refusé.

« À l'hôpital de Saint-Denis, du 15 août 2004 au

15 juin 2005, dix-sept incidents liés au refus de la

mixité ont été enregistrés. »

Martine Aubry racontait, lors d'un Grand Jury RTL

Le Monde-LCI : « je suis présidente de l'hôpital de

Lille ; il y a aujourd'hui des jeunes femmes qui viennent avec leur mari et qui n'acceptent pas de se faire soigner par un médecin homme. J'ai discuté avec le

recteur de la mosquée, je lui ai dit que c'était inacceptable, on a failli avoir des accidents et nous avons obtenu, par le dialogue, qu'il y ait un référent à la

mosquée qui puisse être appelé à tous moments pour

convaincre le mari ou la femme elle-même qu'elle

peut se faire soigner par un homme. Donc, vous voyez,

le dialogue, c'est quand même nécessaire 1• » Effectivement, une nouvelle sorte de dialogue s'est engagée

entre « autorités », une nouvelle chaîne symbolique

s'est mise en place : on a remplacé le référé du maire

par le référent de la mosquée. Est-ce vraiment un

progrès ?

La mosquée est donc en train de devenir une référence dans l'organisation de la cité. Belle victoire qui en appelle d'autres.

Insensible glissement dans le

communautarisme. Peu à peu, l'autorité se déplace,

1 . Grand jury RTL-Le Monde-LCI, 2 décembre 2003.

La France glisse dans le communautarisme
d'un lieu à un autre. D'un lieu public à un lieu de
culte. D'un endroit qui représente la communauté

nationale à un autre endroit qui représente la communauté particulière.

Historiquement, c'est le relativisme culturel qui a porté la nouvelle idéologie du différentialisme : « Dans les années quatre-vingt-quatre-vingt-dix, reconnaissait Jack Lang, l'accent était mis sur le métissage, le mélange. L'idéologie qui nous animait était celle de la réconciliation fraternelle entre les enfants de toutes les origines, sans réclamer d'eux qu'ils abolissent leurs différences religieuses, culturelles ou autres. Il y avait la croyance que ce mélange des différences serait tellement fécond qu'il fallait être tolérant face aux particularismes 1• » Et d'avouer : « Nous étions peut-être un peu naïfs. »

Venant de Jack Lang, cette autocritique prend un certain relief. Le député du Pas-de-Calais est, en effet, un des hérauts du relativisme, qu'on appelle aujourd'hui « la diversité ». Il a fait oublier sa fameuse déclaration à propos du voile islamique : « je trouve ces foulards très seyants. Ils mettent en lumière les beaux visages de ces jeunes filles 2• » Avec le recul, on mesure l'impact de telles billevesées. D'autant plus que Jack Lang était, à l'époque, ministre de l'Éducation nationale.

Cette responsabilité de la gauche, le journaliste Éric Conan la pointait du doigt dans un essai talentueux : « En encourageant le relativisme culturel, la gauche a

1 . L 'Express, 30 avril 2003.

2. Le Monde de l'éducation, avril 1995.

contribué à la dégradation des conditions de l'intégration 1• »

La droite n'est pas en reste. Car il faut rappeler que

le texte sur le regroupement familial fut conçu par le

gouvernement Chirac, agissant sous l'autorité du président Giscard d'Estaing. Sans le « regroupement familial », il y aurait en France un à deux millions de musulmans seulement, et non pas six à sept millions comme aujourd'hui.

L'idéologie du différentialisme a favorisé les trois

grandes dérives migratoires des trente dernières

années : la première fut le regroupement familial qui

transforma, à partir de 1976, l'immigration du travail

en immigration de peuplement ; la seconde fut le

libre accès des étrangers aux avantages des citoyens,

qui engendra une immigration d'allocataires ; la troisième fut l'acquisition automatique de la nationalité qui installa une immigration de refus dans une France

en damier, où la fusion ne se fait plus.

Aujourd'hui, le creuset est en panne, la désaffiliation s'est généralisée. Le peuple, maintenu à distance de tous les débats sur les questions de l'immigration,

s'est vengé le 29 mai 2005. Le référendum a révélé

une véritable fracture démocratique, comme s'il y

avait deux France : d'un côté, la France des élites mondialisées ; de l'autre, la France qui souffre et qui voit, en une seule année, 45 588 voitures de voisins partir

en fumée ; d'un côté, la France du système représentatif qui prône le multiculturalisme : trente ans

d'échecs, de dissimulation ; de l'autre, la France du

1. Éric Conan, *La Gauche sans le peuple*, Fayard, 2004.

103

pays profond : trente ans d'espérances trahies par des

alternances de façade et des ruptures « virtuelles » ;

d'un côté, la France boursière de la mobilité spéculative, la France furtive des fortunes soudaines, la France

de l' euroland, des indices et des enclaves résidentielles, qui voit l'islamisme comme un exotisme de palmeraies ; de l'autre, la France tuméfiée des déchirures, des délocalisations, la France blessée de la casse et de

la peur, des usines qui déménagent et des banlieues

qui s'embrasent. La France de tous les abandons.

Or ces deux France ne se rencontrent plus, ne s'entendent plus, ne se comprennent plus. La première,

celle qui commande la pensée, explique à la seconde,

ébahie : La France est une nostalgie résiduelle ; la Turquie, une chance ; l'euro, une réussite ; la mondialisation, une aubaine ; l'immigration, une aube nouvelle ; les incendiaires, des victimes ; les casseurs, des cœurs

tendres, et la société multiculturelle, notre destin.

Elle est là, la fracture. Le peuple et les élites n'ont

plus la même vision de la France ni le même diagnostic sur la crise dans laquelle notre pays s'enfonce. La

France est aujourd'hui menacée dans son unité, sa

vitalité, son identité et sa souveraineté. Menacée de

désintégration par deux idéologies mortelles qui gangrènent la classe politique : le communautarisme et le

mondialisme.

Ces deux idéologies se complètent et se répondent.

L'idéologie mondialiste s'appuie sur le communautarisme pour désintégrer les cadres nationaux protecteurs. L'idéologie communautariste rêve, elle aussi, d'un monde unique dans lequel il

serait possible de

substituer au sentiment d'appartenance culturel, géographique,
national, un sentiment d'appartenance

planétaire, ethnico-religieux. Souvenons-nous des



La France glisse dans le communautarisme

confidences des geôliers de Georges Malbrunot

« Nous voulons reconstituer l'empire islamique, de l'Espagne aux confins de la Chine. »

A-t-on seulement songé que « communautarisme » est un mot nouveau en France ? C'est un phénomène récent, lié à la déferlante migratoire des dernières décennies.

La mort de vingt-quatre migrants africains dans les incendies des squats de Paris, en septembre 2005, symbolise le désastre de ce qu'on appelle, par antiphrase,

« la politique française d'immigration » . Aujourd'hui, des centaines de milliers de personnes arrivent en

France chaque année sans travail ni logement et s'entassent dans des taudis misérables. Laisser entrer en France ces familles africaines déracinées (je le dis avec

mon amour de l'Mrique tramé dans des liens profonds, notamment entre le conseil général de Vendée

que je dirige et le Bénin) , laisser entrer, c'est-à-dire laisser espérer, laisser rêver ces familles, quand on n'a rien à leur proposer pour les loger ou leur donner du travail, ce n'est pas une attitude de générosité, c'est une attitude criminelle.

L'embrasement des banlieues de la Toussaint 2005

signale le basculement de la France dans le communautarisme, à partir de trois faits majeurs que les historiens ne manqueront pas de rapprocher. Lorsqu'il s'est agi de mettre fin aux émeutes, les autorités ont

joué en effet sur trois claviers : le clavier des « grands

frères » qui, pour ramener le calme dans les rues, clamaient : « Restez calmes 1 Allahou Akbar1 1 » ; le clavier 1 . < < Dieu est grand 1 »

La France glisse dans le communautarisme de l'instance représentative de l'islam français mise en place par Nicolas Sarkozy, avec la réception solennelle accordée par le Premier ministre au président du Conseil français du culte musulman, appelant à sa sortie, sur le perron de Matignon, « au retour au calme > > ; enfin le clavier de la fatwa, lancée sur les plateaux du 20 heures, à l'adresse des émeutiers, un soir de novembre, par l'Union des organisations islamiques de France, à la demande du ministre de l'Intérieur lui-même.

En résumé, pour ramener le calme dans nos quartiers, il a fallu en appeler d'abord aux barbus puis au

recteur de la Mosquée de Paris, et enfin à Allah lui-même par le truchement d'un « rappel du verset 64

de la sourate V du saint Coran ». Dans la France de 2005, dans notre République dite laïque, un ministre a appelé à son secours des imams pour que ceux-ci, comme en Iran, comme en Arabie Saoudite, délivrent une consigne à leurs millions de fidèles. Depuis que les émeutiers ont fait la pause, la France retient son souffle. Les médiateurs et le ministre de l'Intérieur minimisent les incidents. Les titres de la presse sur la nuit de la Saint-Sylvestre sont révélateurs : « Nuit calme, trente policiers blessés, quatre cent vingt-cinq véhicules incendiés seulement. » Une nuit normale.

Depuis la « guerre des banlieues », que proposent

les pouvoirs publics ? D'encourager et d'étendre le
communautarisme.

De tous les théoriciens de ce nouveau modèle, c'est
sans doute Nicolas Sarkozy le plus déterminé. Le

23 décembre 2005, il a rappelé ses positions singulières, et son refus
du principe d'une immigration zéro.

La France glisse dans le communautarisme

«je n'ai jamais défendu cette thèse. j'ai défendu des
quotas d'immigrés, c'est-à-dire une immigration positive. Je suis

l'homme politique en France qui s'est le plus battu pour la discrimination positive. C'est une

idée nouvelle qui est exactement le contraire de

l'idéologie véhiculée non seulement par l'extrême

droite, mais aussi par une partie de la droite. Troisièmement, j 'ai écrit dès 2001, dans mon livre Libre, que j 'étais favorable au vote des étrangers aux municipales.

Quatrième élément : j'ai été celui qui a porté la question de l'islam en France. j'ai dit que l'islam était une grande religion de France, qu'elle devait être représentée dans le cadre des institutions de la République, et que, si les musulmans pratiquants n'étaient pas audessus des lois, ils n'étaient pas non plus en dessous.

Cinquième élément : je suis le ministre de l'Intérieur

qui a fait voter la suppression de la double peine à

l'unanimité. Sixième élément : pour les lycéens dont

les parents n'ont pas de papiers, j 'ai pris la décision

lourde d'arrêter les expulsions durant l'année scolaire ; sur toutes ces questions, j'ai exprimé un diagnostic et une vision de notre société 1• »

Or, cette vision est très exactement celle du communautarisme ; on met fin au principe de citoyenneté en

le rendant inutile, c'est-à-dire en accordant aux étrangers les deux droits distinctifs des nationaux : la pérennité du séjour, qui existe désormais avec la carte de séjour renouvelable par tacite reconduction, et le

droit de vote, qui exprime une implication personnelle dans la collectivité d'accueil, et qui, jusqu'à présent, reste lié à la nationalité française. Alors même que la France est le pays du monde où l'acquisition

1 . Libération, 23 décembre 2005.

La France glisse dans le communautarisme
de la nationalité est la plus facile - cent quarante-cinq
mille naturalisations par an -, le ministre de l'Intérieur propose de

dissocier ainsi citoyenneté et nationalité.

Le diagnostic de Nicolas Sarkozy s'appuie sur un

constat : « Nous sommes déjà dans le communautarisme. » Sa vision est logique mais périlleuse : « Essayons d'organiser cette France en alvéoles » pour l'équilibre et pour la paix civile. La « France d'après »,

c'est la France d'après les Français.

C'est une nouvelle définition de la France, fondée

sur la coexistence pacifique de toutes les communautés entre elles. C'est une vision américaine, anglaise, hollandaise. Le malheur, c'est qu'elle a échoué en

Amérique, en Angleterre et en Hollande. Ce modèle d'insertion communautaire, de désintégration harmonieuse, bute sur la réalité des cultures, des identités et des modes de vie. Il ne tient compte ni de la sédimentation historique ni des tempéraments des peuples et de leurs traditions ancestrales.

C'est pourtant le modèle subrepticement choisi par

la France et vanté récemment par le Premier ministre

et le président de la République avec les concepts

trompeurs de « diversité » et de « mixité sociale » qu'il

faut entendre ainsi : plus d'immigration de peuplement et plus de brassage obligatoire sur l'ensemble du

territoire national.

Aujourd'hui, le communautarisme se développe,

sur notre territoire, sous trois formes insidieuses.

Premièrement, le communautarisme des quartiers.

La France est en train de se transformer en profondeur : une France ethnique, fragmentée, communau-

La France glisse dans le communautarisme
tarisée, s'installe progressivement en lieu et place de
la France une et indivisible. Un véritable apartheid

français se met en place ; c'est la grande fracture territoriale avec deux cartes de France : la première, celle de l'élite, abritée derrière les remparts des beaux

quartiers. Cette France-là plaide pour toujours moins

de frontières. Et la seconde, celle du peuple, qui souffre profondément au contact direct du voisinage

obligé de la peur, de la poudre et de la haine. Six

cent trente cités interdites, bientôt mille : la voilà la

nouvelle frontière alors que se multiplient partout les

« territoires perdus de la République » , perdus pour

l'Etat de droit auquel ils échappent, perdus pour la

police, les pompiers, les médecins qui ne peuvent plus

y pénétrer, perdus pour la paix civile. Plus aucune ville

n'est épargnée. Chaque maire a ce qu'on appelle

pudiquement son « quartier sensible ».

Et ce sont les citoyens français qui paient. Ils paient

alors qu'un Français sur deux est obligé d'attendre

aujourd'hui cinq ans pour obtenir un logement ; ils

paient pour reloger des immigrants illégaux qui ne

respectent pas la loi française ; ils paient pour les

familles polygames ; ils paient pour les clandestins qui,

contrairement aux citoyens français, ont un accès totalement gratuit à tous les soins médicaux sans aucun

ticket modérateur ; ils paient pour des migrants irréguliers qui en viennent à refuser le relogement proposé sous prétexte de « ne pas quitter leur quartier », comme cette famille malienne qui, en septembre 2005, a refusé l'offre d'un six-pièces Porte de

Saint-Cloud dans le seizième arrondissement. Et que

propose le gouvernement ? Créer des milliers de logements sociaux supplémentaires pour étendre le phénomène à toutes les petites villes encore épargnées.

La France glisse dans le communautarisme

En d'autres termes, il y a le feu et le gouvernement propose un appel d'air. Cet apartheid à la française est porteur d'une implacable logique : il fait le lit de

l'islam radical : on propose aujourd'hui, dans beaucoup de ces quartiers, une boîte à outils redoutable.

L'outil idéologique d'abord : le discours sur le djihad, sur la traque guerrière, tenu chaque jour dans quarante mosquées rien que dans la région parisienne

où on prêche le feu, où les mots sont des balles traçantes. Un discours qui désarçonne beaucoup de musulmans dont le civisme est irréprochable et qui sont eux-mêmes terrorisés. Ceux-là, personne n'en parle et ils ont pourtant bien du mérite à choisir la France

contre, parfois, leur voisinage. Il y a aussi l'outil logistique, pour combattre : armes de guerre, explosifs circulent en toute impunité. Enfin, l'outil de la

contrainte pour soumettre les jeunes filles, les femmes, les enfants, c'est-à-dire les premières victimes de cette néobarbarie : ce sont soixante-dix mille jeunes

filles qui sont aujourd'hui menacées de mariage forcé, alors que la polygamie s'épanouit dans nos villes.

Cet apartheid nous conduit tout droit à la guerre

civile ethnique. La Toussaint 2005 restera, dans l'histoire, comme une miniature prémonitoire. L'explosion des violences à caractère ethnique marque une nouvelle étape dans la fragmentation de la France :

les actes racistes et antisémites, commis par des jeunes des cités, ont encore doublé entre 2003 et 2004 (de huit cent trente-trois à mille cinq cent soixante-cinq) ;

les violences antiblancs ont perdu leur caractère tabou
dans la presse 1• Les enlèvements dont celui, tragique,

1. Le Monde, 13 mars 2005.

La France glisse dans le communautarisme
du jeune Ilan Halimi à Bagneux, se multiplient même
si on essaie de minimiser cette réalité.

Le second communautarisme est le communautarisme d'État. En passant du constat à la consécration

juridique, il consiste à institutionnaliser la fragmentation de la France. Trois décisions récentes ont ainsi pulvérisé les principes les plus élémentaires de la

cohésion nationale.

La première décision, c'est la création du Conseil

français du culte musulman. Le ministre de l'Intérieur

a promu l'islam en religion d'État. L'idée qu'une puissance publique parallèle, financée par des États étrangers, dotée d'une mission politico-religieuse, est contraire à nos normes fondatrices. On confie à des

notables religieux élus un rôle de représentativité politique à l'intérieur de l'État. Le Conseil français du culte musulman est un État dans l'État, lui-même

contrôlé par les radicaux de l'UOIF dont le mot d'ordre claque comme un drapeau : « Notre seule Constitution, c'est le Coran ! » On introduit, au cœur même de la République, ceux-là mêmes qui veulent faire de

la France une république islamiste.

Et on constate, chaque jour davantage, que cette

instance est elle-même une émanation de puissances

étrangères : le Maroc, avec la Fédération des musulmans, l'Égypte et l'Arabie avec les Frères musulmans, l'Algérie avec la Mosquée de Paris.

La deuxième décision, c'est la mise en place d'une

Fondation de l'islam de France avec le concours notamment de la Caisse des dépôts, la banque des collectivités locales dont la mission a été ainsi révisée : devrait-elle de moins en moins financer les projets locaux 1 1 1

La France glisse dans le communautarisme

des maires et des institutions territoriales ? Désormais

l'épargne française, qu'elle a pour mission de collecter, devra-t-elle

financer la construction des mosquées ?

La troisième décision, c'est la formation des imams

dans les universités françaises. Imagine-t-on l'État former lui-même les séminaristes ou les futurs rabbins ?

, Ces projets qui visent à développer un contrôle de

l'Etat sur l'islam sont totalement illusoires. Ils n'empêchent en rien les idées fondamentalistes de prospérer.

On ne fait que brouiller les repères en bradant l'héritage républicain français, en introduisant une discrimination entre les , religions et en instaurant une nouvelle religion d'Etat.

Quelques voix fortes s'élèvent cependant : « Nous

pensons que l'Etat n'a pas à se mêler de l'organisation

de l'islam. C'est complètement en porte-à-faux avec la

loi. Ce n'est pas au ministère de l'Intérieur de déterminer ce que sera demain l'islam de France. C'est aux musulmans de se débrouiller entre eux ... Aujourd'hui,

on a franchi allégrement la barre, sans compter que

l'islam a déjà un gros problème de compréhension de

la laïcité. » De même, « on envoie un message terrible

aux musulmans : "La loi de séparation de l'Église et

de l'Etat, ce n'est pas pour vous." Le silence des intellectuels est étonnant 1 » .

Paul-Marie Coûteaux écrit justement : « Mutatis

mutandis, M. Sarkozy est dans la situation de M. Bush,

pris au piège de l'instrumentalisation de l'islamisme

radical que Washington expérimenta dans les années

quatre-vingt en armant les moudjahidine afghans et

que d'imprudents stratèges prolongèrent dans les

1. Michèle Tribalat, *La République et l'islam*, Gallimard, 2003.

1 12

La France glisse dans le communautarisme

années suivantes. Consciente ou non, cette politique consistant à rendre religieuses des questions politiques est toujours celle de l'apprenti sorcier 1 ... »

Faut-il renier à ce point les fondations de la République ? Des accommodements du gallicanisme jusqu'à

la loi de 1905, la tradition française a toujours tendu à donner aux conflits religieux une réponse politique.

Ici on fait l'inverse. Que dit Henri IV avec son « Paris

vaut bien une messe » si ce n'est que l'État est extérieur aux querelles religieuses ? C'est bien d'ailleurs la seule façon de les résoudre, à moins de sacrifier à un

multiculturalisme communautaire fort loin du logiciel français.

Enfin, il y a un troisième communautarisme qm

s'installe en France, c'est le communautarisme des diplômés et des emplois, annoncé à La Baule par le

ministre de l'Intérieur, avec ce sésame programmatique : « Je veux faire entrer la France dans la logique de la discrimination positive. » Or cette logique

entraîne le passage de la société du mérite à la société ethnique. On établit en quelque sorte « la préférence raciale ». C'est-à-dire qu'on accorde des privilèges à partir de l'origine ethnique. Avec une arrière-pensée : ce n'est plus à l'immigré de s'adapter à la France, c'est

à la France de s'adapter à l'immigration. Tout ce discours, tenu par nos dirigeants depuis la « guerre des banlieues », décourage l'effort personnel : on distribuera des statuts, des exemptions, des

prérogatives ethniques. Il n'y a plus d'effort à consentir pour devenir français. Il suffit d'entrer dans la bonne catégorie, 1 . L'Indépendance, octobre 2005.

La France glisse dans le communautarisme de cocher la bonne case pour être exempté, avantagé, franchisé. On ne francise pas, on franchise.

Cette doctrine, contraire à toutes nos traditions, est reçue dans les banlieues comme un formidable aveu de faiblesse et de culpabilité : voilà que la France du transparti de la Trouille se déclare prête, à la suite

d'une révolte territoriale d'une catégorie de ses habitants, à bouleverser et jeter bas tout son édifice juridique fondé sur les principes d'égalité et d'universalité qui fondent la légitimité des parcours personnels et

de l'accès aux plus hautes fonctions.

En réalité, ce discours est criminogène parce qu'il paraît légitimer les violences en présentant les auteurs de ces actes comme des victimes de la société française. On victimise ceux qu'on promeut. Il suffit de faire du bruit pour être entendu. On prépare ainsi une nouvelle échelle des mérites : la promotion au décibel.

La « discrimination positive » me paraît donc contraire à nos valeurs et dangereuse pour la société.

S'il ne s'agissait que de « faire plus pour ceux qui ont moins 1 », comme le déclare Nicolas Sarkozy, tout le monde serait bien d'accord. Mais ce concept, stricto sensu, signifie tout autre chose : la distribution des places et des

pouvoirs de décision en fonction de critères différents du seul mérite, en tenant compte par exemple du sexe, de la race, de la religion, et dorénavant de la zone territoriale d'origine, la banlieue.

Où veut-on en venir en confondant ainsi la politique sociale traditionnelle et la « discrimination posi-1 . Le Figaro, 25 novembre 2005.

La France glisse dans le communautarisme

« vive » ? La confusion des mots prépare la confusion

des esprits. Il y a un danger à glisser sur cette pente

qui, pour le plaisir d'un effet d'annonce, et pour donner dans l'instant l'impression qu'on en fait davantage, prépare le plus grand malheur de tous.

Dans le discours du gouvernement, le glissement est

patent. Réinventer les « bourses de service public »

pour aider à financer les études des élèves les plus

méritants est une idée digne d'éloges, à condition de

ne pas la réserver aux seules ZEP (zones d'éducation

prioritaire) . En revanche, proposer des « règles différenciées » pour le recrutement de la fonction publique, conduisant à la mise en place de concours spécifiques pour « les zones urbaines et les régions

industrielles les plus sensibles », doit appeler la

condamnation la plus ferme.

Quel serait le fondement de cette discrimination

prétendument « positive » ? Combien de temps faudra-t-il avoir vécu dans une banlieue pour bénéficier

du quota ou du concours réservé ? Vingt ans ? Dix

ans ? Un an ? Comment délimitera-t-on la « zone

urbaine sensible » ? Pourquoi la banlieue et pas la

campagne ? On peut multiplier les questions du

même genre. Un tel système serait insensé dans sa

mise en œuvre pratique. Mais surtout, il présenterait

de graves inconvénients de principe.

D'abord, il contredirait les valeurs fondamentales

sur lesquelles reposent nos institutions et notre pacte

social : l'égalité des citoyens, l'ouverture des dignités,

places et emplois publics en fonction des seules capacités, la

subordinauon des disuoncuons sociales à l'uùlité commune. Violier ces valeurs en faveur d'une certaine parue de la populauon donnerait aux nonbénéficiaires le senuement d'une discriminauon néga-1 15

La France glisse dans le communautarisme

tive à leur égard. Les conséquences psychologiques seraient incalculables.

En second lieu, cette discrimination dite « positive », qui admet l'occupation des emplois par des personnes moins capables, conduit, si elle est appliquée à grande échelle, à une société cloisonnée et à une économie moins efficace. Certes, on a mis en place des dérogations précieuses, par exemple en faveur des handicapés, grâce à la richesse aujourd'hui acquise par notre pays. Mais on ne peut pas tolérer des violations généralisées des principes mêmes qui ont produit cette richesse. Sinon, la prospérité elle-même finira par s'évanouir.

Enfin, ces nouveaux critères, définis selon la seule appréciation politique du moment, ouvriraient la voie à l'arbitraire. Les citoyens perdraient confiance en la neutralité de l'État, et le rideau tomberait sur la société politique de liberté. On passerait d'une société de droits à une société de passe-droits.

Pourtant, nous dit-on encore, pour les banlieues nous avons essayé tous les remèdes classiques et aucun n'a cautérisé la plaie. Pourquoi ne pas tenter quelque chose d'inédit ? Cet argument est fallacieux. On ne

peut pas proclamer si vite la faillite du système républicain, fondé sur l'égalité des droits, l'assimilation à la société d'accueil, la nécessité de l'effort et de la

conversion de l'immigré aux règles du pays où il arrive. Les autres systèmes - communautarisme ou

tolérance illimitée - sont en faillite là où ils ont
été appliqués. Et surtout, l'assimilation républicaine
n'est plus mise en œuvre depuis longtemps ! Le nou-

La France glisse dans le communautarisme

veau modèle trentenaire, c'est le « laisser-faire, laissezpasser » , On a sous les yeux les résultats.

Il faut maintenant changer de système, mais certainement pas pour s'engager dans cette impasse. Au

contraire, il faut remettre en honneur les principes

d'allégeance aux lois de la France, sans lesquels il n'y

aura aucune issue pacifique, ni pour les immigrés ni

pour la société française. Ces principes sont contraires

au communautarisme de Nicolas Sarkozy sous les trois

formes qu'il propose : la discrimination positive nous

ferait passer d'une société des compétences à une

société des origines, le financement public des mosquées par les contribuables ferait glisser la France dans la théocratie de l'impôt, et le droit de vote des

étrangers briserait le principe de citoyenneté et donc

d'unité.

Il faut être naïf ou cynique pour ne pas voir que, de

l'extérieur, il y a des forces qui ont d'ores et déjà désigné notre pays comme un espace de conquête : tout doit être mis à profit pour nourrir le doute de la

France sur elle-même.

Les premières victimes ? Ce seront tous ces musulmans silencieux qui ont choisi de respecter les lois et les traditions de la France.

VI

LA « GUERRE SAINTE »

ARRIVE CHEZ NOUS

de puissance, avec son cortège de drames et d'ambitions qui ouvre des chemins inattendus à l'histoire des

continents.

Or le laxisme en vigueur laisse entrer chez nous un

nombre croissant de familles déracinées, qui ne gardent avec leur terre d'origine qu'une seule attache, l'islam, à la fois religion, mode de vie et règlement

de société. Une fois que ces familles sont installées, le

communautarisme prend le relais et favorise sur notre

sol la greffe d'une civilisation qui n'est pas la nôtre.

Ainsi s'organise inexorablement, dans la quête géO..

graphique des voisinages affinitaires, la juxtaposition

d'enclos ethnico-religieux.

Cette grande dissidence territoriale est ensuite

fécondée, de l'extérieur, par les paraboles accrochées

aux fenêtres des immeubles : l'islam parle à l'islam ;

ce monde adresse son message à sa diaspora. L'expatrié se tourne chaque jour davantage vers la mère patrie, l' Oumma, qui, selon la parole du Coran, est et

demeure « la meilleure des communautés qui ait été

donnée aux hommes » .

La « guerre sainte » arrive chez nous

Or il se trouve que l' Oumma - la nation musulmane

universelle - est aujourd'hui travaillée par un processus révolutionnaire de grande ampleur, sous la pression duquel nous allons vivre dans les décennies à venir.

Il est urgent de comprendre comment cette transformation, hors de chez nous, va influencer nos enclaves islamiques.

Ce qui est en train de se produire à l'échelle planétaire est d'une importance capitale : le pèlerin devient

militant, la flamme de la foi devient un brandon idéologique. L'islam se laisse infiltrer par l'islamisme qui se mue en nouvel internationalisme du tiers-monde.

Nous sommes là au cœur d'une séquence historique

nouvelle, à la veille de secousses majeures, qui seront

ressenties jusque dans nos villages lorsque la tectonique des plaques bousculera l'Europe tout entière.

Seul un retour en arrière permet de saisir le puissant ressort de ce phénomène de transmutation planétaire.

Cette évolution est d'autant plus paradoxale que le

monde musulman s'affiche encore aujourd'hui dans

sa grande diversité. Diversité puisée aux sources de

l'histoire des pays musulmans. L'islam a d'abord été

le drapeau de l'affirmation du monde arabe, puis il

s'est étendu à de nombreux peuples, comme les

Turcs, les Perses, les Javanais, les Malais, les ethnies de

l'Inde ou d'Afrique noire, dont les cultures et les langues étaient étrangères à la souche arabe, lorsque, au début du VII^e siècle, Mahomet commença sa prédication. L'unité impériale arabe, un instant réalisée, de 632

La << guerre sainte » arrive chez. nous

la France à la Chine, par les successeurs du Prophète,
allait bientôt se fragmenter.

Certes, durant des siècles, avant et après l'an mille,

de nombreux peuples musulmans cherchèrent à réunifier cette religion, autour des califats ou des sultanats sur lesquels ils s'efforcèrent de conserver la prééminence, à travers les empires omeyyade, abbasside, seldjoukide, fatimide, ottoman ... Mais ils n'y parvinrent jamais, même si l'ensemble dominé par les Turcs réussit à fédérer du XVIe au XIXe siècle, au moins

spirituellement, la quasi-totalité de l'islam sunnite

orthodoxe, à l'exception notable de l'Empire chérifien, le Maroc d'aujourd'hui. L'islam ne fut réellement uni que sous Mahomet et les quatre premiers califes qui lui succédèrent.

Le monde musulman contemporain, loin de constituer un pouvoir politique réunifié, présente donc un

ensemble complexe d'acteurs - États, mouvements

rebelles au sein des États, réseaux transnationaux -

qui interagissent avec le reste du monde, plus souvent

suivant des critères d'intérêt que de religion. L'Iran,

par exemple, bien qu'il vive sous le régime d'une

république islamique chiite, s'entend mieux avec l'Arménie chrétienne et la Russie orthodoxe qu'avec

l'Azerbaïdjan chiite. Le Maroc entretient de meilleures relations avec la France, ex-puissance de tutelle appartenant au monde chrétien, qu'avec son voisin

algérien pourtant musulman sunnite comme lui. Il

faut toutefois rappeler que les dissensions internes

entre mahométans, par exemple durant la conquête

de l'Ibérie, ne les ont jamais empêchés de s'unir efficacement contre les Infidèles. Dès qu'une menace 123

La « guerre sainte » arrive chez nous
extérieure non musulmane se fait sentir, la réaction
immédiate de l' Oumma est de faire front, de former le

carré contre le danger venu d'ailleurs.

D'une manière générale, les relations entre États

musulmans sont davantage caractérisées par l'affrontement
multiséculaire entre des pays qui défendent des

intérêts stratégiques et économiques différents que

par la solidarité islamique. Et puis il y a le kaléidoscope des cultures.
Chaque peuple entend garder les anciens parapets de l'histoire abritant
de très vieilles

querelles, supportant de hautes valeurs distinctives,

entretenant les vieilles fractures ; à la fracturation politique du monde
musulman s'ajoute une fracturation théologique : chiïtes contre
sunnites, et, à l'intérieur

du monde sunnite, plusieurs écoles juridiques dessinent et génèrent
des pratiques de l'islam variées d'une

aire géographique à une autre, de telle sorte d'ailleurs

que de la nature du terreau religieux dépend la

nature des idéologies politiques qui y prennent pied.

On n'imagine pas, par exemple, l'idéologie nationaliste arabe, à
tendance laïcisante, prendre souche sur un terrain wahhabite rigoriste.
Il y a donc une géographie politique et culturelle de l'islam qui, à bien
des égards, va à l'encontre du lieu commun d'un bloc

musulman qui s'agrégerait peu à peu.

Pourtant, on devine que l'idée unitaire est en train

de gagner du terrain dans le monde musulman. L'islamisme, fondé
précisément sur un rêve cosmique

d'unification, avance à grands pas. Ceux qui s'en

réclament refusent à l'islam son histoire, c'est-à-dire le

fait qu'il se soit parcellisé politiquement et théologiquement à mesure
que le temps passait. Ils entendent effacer les siècles et transporter
l'islam en arrière, le

faire revenir à son « âge d'or », celui du VI^e siècle, où

La « guerre sainte » arrive chez nous

il était « pur et uni », avant que les peuples, leurs traditions, leurs intérêts, leurs frontières ancestrales, n'adaptent le message universel de la Parole du Prophète aux mentalités et conditions locales. Ils entendent ramener le monde musulman dans le chemin unique du Coran.

Ainsi donc, à mesure que l'islamisme gagne du terrain dans l'islam, la carte de la géographie musulmane

se modifie et ses points de contact avec les autres civilisations s'embrasent : Mrique, Caucase, Asie centrale, Maghreb, Proche-Orient, sous-continent indien, Asie

du Sud-Est, jusqu'aux sols américain et européen ...

Rares sont les territoires qui échappent à l'affirmation

de ce qu'il faut bien appeler la nouvelle idéologie unitaire et tiers-mondiste.

Souvenons-nous de la guerre froide et de l'Empire

soviétique : à l'époque, c'est-à-dire avant 1989, le

communisme était le ciment transnational de tous les

mouvements identitaires qui s'opposaient à l'Occident. Puis survint un événement majeur : l'URSS envahit l' Mghanistan. Ainsi agressé par le communisme, l'islam sunnite s'alliait donc à l'Amérique pour résister. Au même moment, l'islam chiite iranien venait attester qu'une voie révolutionnaire anti-occidentale

était possible en dehors du socialisme. C'est à ce

moment-là que le communisme, par coïncidence,

s'effondra. Deux ans plus tard seulement, l'islamisme

sunnite se retournait contre les États-Unis.

Depuis ce retournement historique, nous sommes

entrés dans l'ère d'un islamisme sunnite aussi mondial

que radical... L'ère d'une nouvelle idéologie de

caïn et israélien au Proche-Orient ou russe en Asie

centrale et dans le Caucase. Dès lors, il se passe dans

le monde musulman ce qui se passait, durant la guerre

froide, dans l'ensemble des pays du tiers-monde : une

logique globale simplificatrice récupère et instrumentalise tous les abcès locaux. Du moment qu'ils sont musulmans, les séparatistes, en Tchétchénie, au

Kosovo ou aux Philippines, et les nationalistes en

Palestine, intègrent la « cause supérieure » de la révolution islamique mondiale. La complémentarité entre

le « local » et le « global » accélère la fusion. Qui, en

effet, peut apporter à ces réseaux internationaux,

grouillant de militants déracinés et apatrides, issus

d'une immigration ratée en Occident, un meilleur

appui de terrain qu'une guérilla locale ? Inversement,

alors que, faute de parrainage soviétique, la plupart

des mouvements de libération nationale sont en perte

de vitesse depuis la fin de la guerre froide, qui mieux

que cette nouvelle internationale peut donner à ceux-ci un second souffle, à la fois révolutionnaire et financier ?

À côté d'un altermondialisme qui reste stérile, du

fait qu'il est privé de moteur de puissance pour le soutenir, l'islamisme apparaît bel et bien comme le seul véritable internationalisme révolutionnaire capable de

porter des coups à « l'ennemi israélo-américain ».

Cherchant à recycler les anciennes postures sémantiques de la guerre froide, la phraséologie américaine a

tôt fait de réintégrer l'ancienne grille de lecture du

temps des Blocs, avec cette nouvelle forme de bipolarité entre un nouveau « monde libre » , celui de la démocratie à l'occidentale, et un nouvel « empire du

Mal », le « terrorisme international » et l'« axe du

Mal » qui le soutiendrait. Cette division du monde à

La « guerre sainte » arrive chez nous

l'américaine n'est pas seulement une construction

idéologique. Elle revisite une constante de l'histoire :

l'impossible fusion entre l'islam et le christianisme,

leur confrontation multiséculaire.

Il est vrai que, durant des siècles, une mouvance

chrétienne a affronté une mouvance islamique, chacune de ces deux mouvances ne représentant d'ailleurs chaque fois qu'une partie seulement de l'Occident chrétien et de l'Orient musulman. Des

deux côtés, il y eut une volonté constante de s'emparer de l'empire du monde au nom de la Vérité unique.

Chrétienté et islam ont toujours été des idées-forces,

des instruments de mobilisation avec lesquels les États

ont pu jouer pour former des coalitions et défendre

leurs intérêts. Au-delà de la compétition des États et

de l'instrumentalisation du religieux par leur diplomatie, la continuité du face-à-face ne fait aucun doute.

Nous avons grandi dans l'écho assourdi des confrontations titanesques, de Poitiers (732) à Navarin (1 827) , en passant par la chute spectaculaire de Constantinople (1453) et les victoires légendaires de Lépante (1571) et Vienne (1683) . Une telle profondeur historique ne peut être évacuée, sous le prétexte de l'intégration en Europe des immigrés musulmans ou de l'entrée de la Turquie dans l'Union européenne.

L'islamisme conquérant qui s'érige en une nouvelle

idéologie révolutionnaire anti-occidentale, le retour

dans les têtes de l'ancestrale confrontation, tels semblent être les chemins qu'emprunte l'Histoire.

Comment en est-on arrivé là ? Deux raisons majeures se sont conjuguées. La première raison tient à l'histoire de cette religion. La mutation qu'elle traverse est 127

La << guerre sainte , arrive chez nous
contenue dans son patrimoine génétique, c'est-à-dire
dans sa doctrine. En ce sens, l'islamisme est le produit

de l'islam.

Dans cette longue tradition, deux aires géographiques sont à distinguer : la Maison de l'islam et le Monde

des Infidèles. Soit encore, la géographie de la Vérité et

la géographie de l'Erreur. Tant que la Vérité n'aura

pas triomphé de l'Erreur, les deux univers seront en

guerre. C'est la raison pour laquelle la tradition islamique qualifie ainsi le monde des Infidèles : la Maison de la Guerre. Il est alors loisible de déduire de cette vision

la double ambition portée en filigrane par la Tradition mahométane : consolider la géographie soumise

(islam signifie soumission) et élargir au reste de la

Terre cette soumission à Allah.

Le Coran contient un certain nombre de références

portant sur la nécessité de mener un combat chez les

Infidèles d'une part, à l'intérieur de soi d'autre part.

La « guerre sainte », le djihad, ou guerre légale est

bien une obligation pour l'ensemble de la communauté musulmane au moins jusqu'au moment où, à

défaut d'être convertis, les Infidèles se verront obligés

de payer un impôt spécifique, les transformant ainsi

en tributaires de l'islam. Un bon musulman doit se

conformer à l'obligation de « guerre sainte », aussi

bien à l'intérieur de lui-même qu'à l'extérieur, en portant le glaive contre les Infidèles. Un bon gouvernement est celui qui d'une part dans la « Maison de l'islam » aide le musulman à être un bon musulman

et qui d'autre part contribue à élargir ses limites.

La doctrine affirme donc très clairement que l'action armée visant au triomphe de la Vérité est obligatoire. Avec les États non musulmans, seules des trêves temporaires, plus ou moins longues, sont possibles ;

La « < < guerre sainte » arrive chez nous

en aucun cas, les traités de paix ne peuvent être définitifs. Le droit international classique, conçu par les nations chrétiennes et repris par la civilisation occidentale moderne, est donc illégitime au regard de la Tradition islamique, comme le sont les gouvernements musulmans impies qui s'y conforment, abandonnant tout effort d'expansion. Autrement dit, la doctrine contient potentiellement la guerre contre

nous. Si les extrémistes du Coran sont forts, c'est

d'abord parce que personne n'est en mesure d'établir

clairement que ce qu'ils disent et font est contraire à

l'islam. Preuve en est qu'aucune autorité, au-delà de

la condamnation médiatique, ne les a jamais exclus

formellement de l'Oumma, de la communauté mondiale des croyants musulmans.

Autre raison de cette incroyable expansion : l'entropie du temporel. Les fondamentalistes sont d'autant

plus forts que ceux qui tiennent légalement le pouvoir

temporel ont une légitimité fragile. Chez eux, où presque rien n'a été « rendu à César », le pouvoir temporel doit apporter la preuve quotidienne qu'il agit conformément à la Tradition. S'il ne le fait pas, les

hadiths, c'est-à-dire les « recommandations » du prophète Mahomet, et les versets du Coran sont là, très nombreux, pour autoriser la révolte contre le souverain et son assassinat. L'insurgé, le « juste », devient l'ombre de Dieu sur terre, ainsi encouragé dans l'entreprise d'élimination du prince impie. Car Mahomet,

à la différence de Jésus-Christ, était un chef à la fois

religieux et politique. Or il est mort sans laisser de fils.

Il a donc donné à l'Orient une légitimité religieuse,

mais il n'a pas légué de légitimité politique.

Dans un monde où la légitimité politique est ainsi

génétiqnement, structurellement faible, pour peu

129

La << guerre sainte » arrive chez nous

que, par ailleurs, les dirigeants soient jugés incapables

de développer économiquement leur pays, de se

débarrasser de la corruption ou encore qu'ils apparaissent comme des marionnettes entre les mains de l'Occident, alors l'islamisme s'impose comme une

porte de salut. Or, malgré l'action de certains dirigeants modernistes, le monde arabe n'a pas été en mesure de rejoindre la croissance du monde développé. Il est resté à l'écart des Trente Glorieuses. L'immense frustration qui en est résultée s'est traduite par ce phénomène révolutionnaire.

Le développement de cette offensive résulte également de l'instrumentalisation qui a été faite de la religion par de nombreux Etats musulmans. Pour se débarrasser des opposants les plus radicaux chez eux,

ou pour déstabiliser leurs voisins, ces Etats n'ont pas

hésité à financer, former et armer des combattants du

djihad qu'ils ont envoyés se battre sur tous les fronts

ou commettre des attentats dans des capitales voisines.

L'Arabie Saoudite et le Pakistan, forts du soutien américain à l'époque de la menace soviétique, portent une

lourde responsabilité dans le développement de mouvements radicaux partout dans le monde. L'Iran de la

révolution islamique chiite a contribué, pour asseoir

sa propre influence, à la radicalisation des communautés chiites libanaise et irakienne. Le Soudan, l'Arabie ou la Libye n'ont pas hésité à soutenir des mouvements subversifs en Afrique subsaharienne. Même des

régimes nationalistes arabes à tendance laïcissante à

l'intérieur, comme la Syrie et l'Irak baassistes, ont

manipulé l'islamisme contre leurs adversaires, en

même temps qu'ils réprimaient cette mouvance chez

eux.

Les États du monde musulman portent donc, collee-

130

La « guerre sainte » arrive chez nous

tivement, une part de responsabilité dans l'essor de

l'islamisme car ils se sont employés à détourner l'énergie radicale de l'islam de la critique interne de leurs propres fautes vers leurs adversaires musulmans ou

occidentaux.

Et puis, il y a cet élément clé mis en exergue par

Aymeric Chauprade : « Le grand malheur de l'islam,

c'est aussi que les versions les plus rigoristes et jihadiques de l'islam sunnite se trouvent dans le cœur pétrolier du monde 1• » Certes, l'islam est divers et varié.

Mais l'une de ses formes les plus extrémistes, le wahhabisme, est aussi l'une des plus riches grâce au pétrole de l'Arabie Saoudite et à la gestion des Lieux saints,

La Mecque et Médine. En d'autres termes, contrairement aux autres civilisations, en islam, l'intégriste est riche.

L'islamisme est donc d'abord un produit de l'islam,

de son contenu, de ses échecs, de son lien avec l'économie rentière du pétrole. Il en découle que les confiteors à l'européenne sont mortifères et inutiles, sans aucune influence sur la nouvelle idéologie.

Pourtant, si le phénomène s'étend si vite depuis la

fin de la guerre froide, c'est aussi parce qu'il est le

produit de ce que les puissances occidentales ont fait

à l'intérieur du monde musulman.

Les États-Unis ont, pendant longtemps, joué les

apprentis sorciers en soutenant activement les mouvements religieux radicaux, soit pour faire obstacle à

l'influence soviétique, comme en Afghanistan, soit

1 . Aymeric Chauprade, Géopolitique, constantes et changements

dans l'histoire, Ellipses, 1998.

131

pour gêner l'action de la France, en accueillant avec complaisance sur leur sol les islamistes algériens. Enfin, en donnant en 2003 le coup de grâce à l'Irak baassiste, les États-Unis ont créé un abcès de fixation et un foyer de développement de l'islamisme sur les décombres d'un État arabe fondé sur le rejet de cette idéologie.

D'une manière générale, les tentatives d'instrumentalisation de cette religion par les puissances occidentales ne leur ont jamais vraiment réussi. Pour faciliter son débarquement en Égypte en 1798, Bonaparte avait cru utile de proclamer à l'adresse des musulmans que la Révolution française était leur amie ... et l'ennemie du christianisme. Malte, bastion chrétien sur la route de l'Égypte, en fit les frais. À la fin du XIXe siècle,

l'Allemagne impériale, aidée de ses alliés turcs, chercha quant à elle à faire croire aux musulmans d'Inde, dont elle souhaitait le soulèvement contre l'Angleterre, que Guillaume II s'était secrètement converti à l'islam ... Ce fut un fiasco.

En réalité, cette religion cultive son amertume à l'égard de l'Amérique et regarde avec effarement

cette Europe informe qui renie ses racines, son patrimoine, sa civilisation.

L'islam s'éloigne de l'Amérique car il la trouve

injuste, mais il s'éloigne aussi ♦e l'Europe car il la trouve immorale. L'athéisme d'Etat, la promotion de

l'homoparentalité, l'individualisme forcené, le narcissisme, le discours postmoral et l'irréligion ambiante inspirent aux musulmans un sentiment d'incompréhension et de dégoût profonds. Les musulmans n'ont

pas du tout envie de se défaire de leur identité pour

132

La « guerre sainte » arrive chez nous

devenir des « Européens » car ils n'ont pas du tout

envie de nous ressembler. En réalité, ce que nous ne

voulons pas voir, c'est que notre vieille Europe ne suscite plus assez de crainte pour contenir et décourager les islamistes qui veulent l'assaillir et n'inspire plus

assez de respect pour que les musulmans manifestent

le désir de s'y assimiler. Nos États-providence distribuent mais n'assimilent plus. Il faut regarder les télévisions arabes et musulmanes pour le comprendre. On s'y déchaîne autant contre l'impérialisme américain

que contre le laïcisme français qualifié d'« idéologie

athée », ou contre la dérive généralisée des mœurs en

Occident. Dans ces conditions, la résurgence du voile

doit être comprise non seulement comme un incontestable symptôme de réveil géopolitique mais aussi

comme un signal de résistance morale. Autrement dit,

l'islam se sent autant agressé par les Marines américains que par l'affaissement mental européen et sa décomposition morale revendiquée. Qui plus est, le

fait que dix hommes ceinturés d'explosifs aient pu,

par leur capacité de sacrifice, changer, d'un coup

d'un seul, gouvernement et politique étrangère de

l'Espagne, la seule nation européenne avec le Portugal qui se soit rechristianisée après avoir été durablement envahie par l'islam (la Reconquista) , est perçu dans le monde musulman comme la marque d'une

réelle fatigue de l'Europe.

Nous sommes en 2006. Dans trente ans, la rive nord

des pays chrétiens de la Méditerranée n'aura gagné

que six millions d'habitants. Dans le même temps, la rive sud des pays musulmans en aura gagné cent. Il y aura alors, face à face, trois cent quarante millions de

La « guerre sainte » arrive chez nous

jeunes musulmans autour de la Méditerranée et seulement cent
soixante-dix millions de vieux Européens.

D'ici là, l'islam doit avoir appris à respecter l'Europe

et n'avoir d'autre objectif qu'une coexistence pacifique. Sinon que se passera-t-il ?

Début décembre 2005, les représentants des cinquante-sept pays de l'Organisation de la Conférence

islamique mondiale se sont réunis en Arabie Saoudite,

à l'invitation du roi Abdallah, pour renforcer la cohésion du monde islamique.

Un plan pour dix ans, concocté par un groupe

international de religieux et d'intellectuels réunis en

août 2005 à La Mecque, leur a été présenté. Il

comporte diverses recommandations pour renforcer

l'unité et contient des articles précis sur le droit des

minorités musulmanes dans les pays non membres de

l'OCI!. Une action spécifique de soutien aux musulmans d'Europe est prévue. Notamment des soutiens

juridiques. L'Arabie Saoudite entend reprendre la

direction d'un ensemble jusqu'alors assez flou, de

manière à en faire un véritable appareil diplomatique

et un groupe de pression international.

Il n'y a qu'en France que l'esprit public s'abandonne, hors de tout débat, au ravissement et à la torpeur de l'inconscience civique et de l'ignorance géopolitique. Chez nous, personne n'ose nous dire

que la littérature mondiale fait de l'islamisme un sujet

central. Les deux premiers best-sellers à Moscou et à

Ankara se rapportent à la « grande conquête » : l'écrivain russe Elena Choudinova remporte un succès

énorme en Russie, avec son roman intitulé La Mosquée

La « guerre sainte » arrive chez nous

un continent appelé Eurabia. Par le biais de l'immigration et du différentiel de natalité, l'islam remporte démocratiquement le pouvoir. Et puis vient le

moment où les lois républicaines sont remplacées par

la charia ; les derniers chrétiens vivent dans des ghettos où la résistance s'organise 1 Les R♦ses dévorent

...

ce roman, dont les ventes explosent. A Istanbul et

dans toute l'Anatolie, le romancier Burak Turna vient

de publier un « roman militaire-fiction » qui

enflamme à la fois les nostalgiques d'Atatürk et les islamistes d'Erdogan. Les ventes de ce livre explosent : quatre cent mille exemplaires vendus en quelques

jours. Son titre est évocateur : Tempête de métal 2 ; il

raconte comment l'armée turque débarque sur le

continent européen pour défendre ses ressortissants.

Berlin est pris et Paris est envahi.

Ces romans ne parlent ni de Clichy, ni de La Courneuve, ni même de nos banlieues. Leurs auteurs à succès gardent cette matière précieuse pour les tomes suivants. La France fait vendre. La « France d'après ».

1. Ajoutons toutefois que, dès 1990, l'écrivain français Nicolas

Saudray (pseudonyme de l'énarque Patrice Cahart) mit en scène

dans Voyage au pays des Frogs (Desclée de Brouwer) les derniers

catholiques parisiens qui, fuyant en 2050 l'hégémonie islamique

environnante, se regroupent au Sacré-Cœur de Montmartre où

ils sont ravitaillés à l'aide d'hélicoptères par d'autres chrétiens ...

Les experts se surveillent entre eux et guettent la nouvelle édition de leurs synthèses annuelles. C'est ainsi que, chaque année, est publié le Dictionnaire

islamique. Préparé et rédigé par des spécialistes du Proche-Orient, publié en Egypte, il présente le monde vu depuis les terres d'islam. Sa grille de lecture décline les trois stades de l'islamisation du monde. Le Dahr el Sohl ou « Espace de la Trêve » : les territoires non encore conquis, ceux des Infidèles, mais où une coexistence est temporairement possible avec eux, en attendant d'être assez forts pour pouvoir les soumettre. C'est le cas de la France aujourd'hui, aux yeux de nombre de musulmans d'ailleurs pas forcément extrémistes mais simplement attentifs à la doctrine politico-religieuse immuable, depuis près de quinze siècles, de leur confession. Le Dahr el-Harb : les territoires encore complètement dominés par les Infidèles et où l'islam est en guerre ouverte avec eux : Palestine, Tchétchénie, Cachemire « indien », certaines îles des Philippines, le sud de la Thaïlande, etc. Le Dahr el-Islam : le territoire de la nouvelle religion dominante où celle-ci fait régner sa loi sans rivale et où la dhimmitude est en vigueur, de facto ou de jure, pour chrétiens et israé-

L'Europe islamisée

lites, les autres confessions du monde étant bannies.

Or un fait nouveau vient d'apparaître : trois pays européens ont

changé de catégorie et sont désormais placés dans le Dahr el-Harb : le Royaume-Uni, la Belgique et la France.

Au même moment, dans sa célèbre revue Air Force

Magazine, l'armée américaine décrit les bouleversements démographiques de l'Europe et annonce, sous

le titre : « A Crescent over Europe¹ ? », le probable basculement de civilisation, avec un banc-titre spectaculaire : « Le changement démographique pourrait transformer le centre de la culture occidentale en un

bastion islamique. »

Le journal allemand Die Welt a publié, à l'été 2005,

un entretien choc avec Bernard Lewis, l'éminent professeur de l'université de Princeton, islamologue mondialement reconnu. Il prédit : « L'Europe deviendra une partie de l'Ouest arabe, du Maghreb. » Et de

conclure : « L'Europe deviendra musulmane avant la

fin de ce siècle, au plus tard. »

Quant au grand historien N. Ferguson, de l'université de New York, il résume ainsi la situation : « Tout l'ouest de l'Europe est entré dans une nouvelle ère

de transformation démographique sans équivalent à

l'époque moderne. »

Le 10 janvier 2006, le chef religieux des musulmans

de Bosnie, le mufti Mustafa Ceric, a appelé l'Europe

à s'ouvrir davantage à l'islam, en ajoutant, sous forme

d'avertissement : « L'Europe n'a pas d'autre choix ... »

Ce propos comminatoire balise ainsi le chemin qu'on

lui propose avec une insistance menaçante.

L'Europe est entrée dans le vieillissement plus tôt

que le reste du monde. Dans l'Union à quinze, avant

l'élargissement, les vieux sont deux fois plus nombreux que les jeunes et certains pays comme l'Allemagne et l'Italie sont proches de la proportion de deux

« seniors » pour un jeune. Le vieillissement accélère le

déclin démographique de l'Europe : en valeur relative

d'abord, puisque, si les Européens représentaient à

eux seuls le quart de la population mondiale en 1900,

ils n'en représentent plus, aujourd'hui, que 10 % ; en

valeur absolue ensuite : l'Europe est la seule région

du monde dont les effectifs vont diminuer durant le

premier tiers de ce siècle. L'évolution de deux grands

peuples européens qui se sont massacrés mutuellement à Stalingrad illustre d'ailleurs ce déclin général : dans vingt-cinq ans, le peuple allemand aura fondu de

dix millions d'habitants et le peuple russe (avec deux

avortements pour une naissance) de quinze millions.

Sur les vingt-cinq pays de l'Union élargie, dix-sept

(dont ceux d'Europe centrale) connaissent des excédents de décès par rapport aux naissances. Avec ses quelque trois cent quatre-vingts millions d'habitants,

l'Union européenne des quinze pays d'avant l'élargis

sement de 2004 n'avait pas plus de naissances que les

Etats-Unis avec leurs deux cent quatre-vingt-quinze

millions de citoyens !

Ce phénomène traduit l'effondrement de la volonté

de puissance des Européens : évanescence de l'idée

de « civilisation européenne », refus de revendiquer

ses héritages, appel au remords permanent sur l'histoire de l'Occident, diffusion d'une culture nihiliste ...

1 . Aymeric Chauprade, L'immigration extra-européenne, un défi

pour l'Union européenne, et Maxime Tandonnet, Le Défi de l'immigration, F.-X. de Guibert, 2004.

L 'Europe islamisée

Parallèlement au recul de son substrat culturel,

l'Union européenne connaît, depuis le dernier tiers

du xxe siècle, un établissement en masse de populations d'origine extra-européenne. Des millions de

migrants viennent compenser le dépeuplement européen. Selon l'OCDE, l'Europe est devenue la première région mondiale d'immigration, avec un million et demi d'entrées légales annuelles, contre un

peu plus d'un million pour le Canada et les États-Unis additionnés.

Deux aires géographiques doivent cependant être distinguées au sein de l'Union : d'une part, la nouvelle Europe, celle de l'élargissement, qui se dépeuple à grande vitesse mais reste peu touchée, pour l'instant, par les flux migratoires extra-européens, même si son entrée dans le capitalisme mondialisé laisse deviner l'émergence d'une dynamique migratoire d'origine extra-européenne ; d'autre part, l'Europe occidentale, qui, hier, colonisa l'Afrique, l'Asie et l'Amérique, et qui, aujourd'hui, connaît un mouvement massif de contrecolonisation.

L'accroissement naturel de l'Union européenne, c'est-à-dire la soustraction des décès par rapport aux naissances, est seulement, pour quinze pays, de + 400 000, tandis que le solde migratoire annuel est de l'ordre de + 1,6 million de personnes. Autrement

dit, l'immigration légale est quatre fois plus importante que l'accroissement naturel des citoyens européens (qui évidemment ne sont pas uniquement des Européens de souche) . Si l'immigration progresse

quatre fois plus vite que l'accroissement naturel,

lequel comptabilise donc la natalité des immigrés arri-

1 42

vés les années précédentes, on peut alors en conclure aisément que la population européenne est en passe d'être remplacée, en un temps historique relativement court, par des populations non européennes.

La situation de la France est à l'aune de cette évolution. Selon l'Insee I, 9 % de la population de la France

métropolitaine est originaire du continent africain et d'Eurasie, notamment de Turquie. Or, à eux seuls, ces 9 % assurent 16 % des naissances en France, soit cent dix mille naissances. Le taux de fécondité des femmes d'origine immigrée en France est en effet supérieur à celui des femmes de souche européenne : 2,16 enfants par femme contre 1,72.

Une projection pour 2030 ouvre alors sur la perspective suivante : même en imaginant la mise en place

d'une politique d'« immigration zéro », la France

compterait, dans vingt-cinq ans, dix millions de résidents légaux d'origine extra-européenne, ce qui

représenterait 15 % de la population et 30 % des naissances. Autrement dit, un tiers de la « future France »

sera bientôt d'origine extra-européenne. « Une politique d'« immigration zéro » décidée aujourd'hui ne suffirait donc pas à empêcher la population française de souche européenne d'être minoritaire au début du

XXIIe siècle 3. » Or nous sommes très loin de la politique d'« immigration zéro », avec nos deux cent dix 1. Institut national de la statistique et des études économiques.

2. Étude du démographe Laurent Toulemon, dans Le Figaro,

14 avril 2004.

3. Aymeric Chauprade, dans La Nouvelle Revue d'histoire.

143

L 'Europe islamisée

mille entrées annuelles - officielles ; quant aux autres,

Allah seul en connaît sans doute le chiffre ... - sur le

territoire national. Les Français de souche européenne qui naissent aujourd'hui mourront dans une

France au profil majoritairement africain et asiatique.

Et tel est le sort promis à toute l'Europe occidentale,

de l'Italie à la Belgique, en passant par le Royaume

Uni et l'Allemagne si un mouvement massif d'inversion des flux migratoires extra-européens n'est pas

engagé rapidement. Il ne suffit pas d'arrêter l'immigration, il faut donc inverser les flux.

Dans l'avenir, la pression migratoire extra-européenne ne peut que s'accroître. Le taux de départ

annuel depuis le Maroc est déjà de 15 % des hommes

valides, soit sept fois et demie la moyenne mondiale

du taux d'émigration par État dans un pays où le taux

de chômage des jeunes de quinze à trente ans atteint

60 %. Un sondage récent¹ a révélé que, sur six cents

Marocains âgés de moins de trente ans, 82 % avaient

pour seule ambition de partir s'installer en Europe.

Au Mali ou au Bangladesh, l'immigration vers l'Europe constitue la principale source de revenu. Un sondage Gallup, effectué en Turquie le 25 novembre 2004, révélait que 44 % des Turcs envisageaient de

déménager en Europe dès l'admission de leur pays

dans l'Union européenne. Ce qui explique que le Premier ministre Erdogan ait été accueilli, après ses victoires diplomatiques en 2004 et 2005, à Ankara, comme le « conquérant de l'Europe ». Abdullah Gül,

le ministre des Affaires étrangères turc, en a fait le

1 . Mavic : Association des amis et familles des victimes de

l'immigration clandestine, dans La Nouvelle Revue d'histoire,
janvierfévrier 2006.

L'Europe islamisée

serment : « Si nous entrons dans l'Union européenne, nous ne fermerons pas les portes derrière nous. »

Or la population turcophone du Caucase sud et de l'Asie centrale est de cent millions d'individus qui viendraient ainsi s'ajouter aux soixante-dix millions de Turcs. La pression migratoire ne se résume donc pas au seul détroit de Gibraltar. La principale plate-forme d'immigration clandestine vers l'Union européenne est en effet la Turquie. Les autorités turques arrêtent chaque année cent mille illégaux venus du Proche

Orient et du reste de l'Asie. Un effort qui « contrebalance » leur propension à laisser partir la pauvreté turque vers l'Union. Quant à la Grèce, qui ne compte qu'une dizaine de millions d'habitants, elle a déjà

refoulé, en moins de dix ans, plus de deux millions de clandestins, soit l'équivalent d'un cinquième de sa population.

Dans les décennies à venir, la pression migratoire va s'accroître, réalisant la prophétie du roman de Jean Raspail, *Le Camp des saints*, publié en 1976. Or cette

pression va s'amplifier à un moment où l'Union européenne prévoit, d'ici à 2015, d'étendre le périmètre

de ses frontières, à la suite de l'intégration des pays balkaniques et de la Turquie, d'au moins douze mille kilomètres carrés de déserts, marécages, steppes et

forêts.

On aura donc, « face à face », en Méditerranée, deux fois plus de populations extra-européennes que de populations européennes. Or ce réservoir démographique qui borde les rivages méditerranéens de

l'Europe est caractérisé notamment par le plus fort taux d'émigration du monde. Alors que la moyenne mondiale des transhumances se situe à 2 % de la population (qui émigre chaque année) , le taux de

L'Europe islamisée

départ moyen en Méditerranée est de 5 % de la population. C'est un taux supérieur à la « zone caraïbe »

et à l'Asie. Traduisons cela en données quantitatives :

depuis le début des années soixante, près de vingt millions de ressortissants des pays de la rive sud ont émigré non seulement vers l'Europe, mais aussi vers l'Amérique du Nord.

Cette propension actuelle de l'Afrique et du Proche

Orient à émigrer se trouvera accentuée par les risques

géopolitiques qui pèsent sur la région méditerranéenne. Le premier risque majeur est celui de l'évolution des régimes du monde méditerranéen vers l'islamisme. Tous les régimes arabes occidentaux

ont aujourd'hui une légitimité fragile. De plus en plus

d'Arabes; séduits par cette nouvelle orthodoxie, les

accusent de trahison envers l'islam et de collusion

avec l'axe « américano-sioniste ». La fragilité de ces

régimes est rendue encore plus sensible par les sombres perspectives de changement climatique en Afrique du Nord : la chute annoncée de la pluviométrie et l'augmentation de la sécheresse dans les vingt prochaines années risquent de jeter des centaines de milliers de paysans miséreux sur les routes.

Le deuxième risque tient aux conséquences de la

révolution économique mondiale causée par l'émergence de l'Asie et notamment de la Chine. Sous une

pression croissante et pour rester compétitives, les économies européennes risquent de connaître un glissement vers l'économie souterraine. Déjà 10 % du PNB

de l'Espagne et 30 % du PNB de l'Italie ou de la Grèce

sont le « fruit » de l'économie parallèle. Les États

européens, cédant au chantage de secteurs économiques lourds comme le bâtiment, l'agroalimentaire ou

L'Europe islamisée

le textile, ferment de plus en plus les yeux sur la collusion du capital et de l'immigration clandestine.

Des secteurs entiers des économies européennes
sont donc tentés de recourir à de l'emploi étranger,
légal ou clandestin, dans la mesure où « l'immigré »
est généralement considéré comme moins exigeant
pour ses conditions de travail et son niveau de rémunération ; et pour
cause, il n'a pas le choix ! Nous sommes
là devant un phénomène d'aspiration de l'immigration
légale et illégale par les entreprises, quand de nombreux acteurs de
l'économie européenne considèrent que la mondialisation les contraint
à utiliser tous les
moyens pour rester compétitifs face au dynamisme
américain et face aux défis chinois et indien. C'est ainsi
que la mondialisation est invoquée par les grands
patrons à la fois comme un problème et une solution.

Parmi les multiples effets du mondialisme, c'est-à-dire de la doctrine
d'un « monde sans frontières », l'un d'entre eux passe inaperçu ; c'est le
renforcement
du poids des mafias transétatiques. La globalisation
financière et la liberté des flux favorisent les structures
illicites. Or l'un des secteurs les plus lucratifs de ces
mafias est le « marché de l'immigration clandestine ».

Plus la demande migratoire augmente, plus les mafias
prospèrent ; et plus celles-ci s'organisent, plus elles
sont en mesure de développer de nouvelles filières
clandestines et donc de susciter l'offre. L'analyse des
flux révèle le poids des réseaux albanais, yougoslave,
chinois, russe ... Le trafic d'êtres humains se combine

d'ailleurs souvent avec le trafic de drogue car les clandestins se trouvent dans l'obligation, pour payer leur 147

passage, d'emprunter le statut de revendeurs ou de passeurs.

Mais les perspectives ne sauraient se limiter au constat d'un différentiel démographique béant entre rive nord et rive sud, à la pression asiatique sur les économies européennes qui favorise l'immigrationnisme, ou bien encore au risque de basculement dans l'islamisme des pays musulmans. Une autre question, souvent ignorée, a trait aux perspectives postpétrolières dans le golfe Arabo-Persique.

Aujourd'hui, le golfe Arabo-Persique, grâce à son économie pétrolière et gazière, absorbe une proportion importante de l'émigration asiatique, arabe et

turque, qui aurait pu naturellement pérégriner jusqu'en Europe. Six pays du Golfe, dont la population arabe autochtone est relativement faible, jouent le

rôle de stabilisateurs automatiques et retiennent à eux seuls plus de onze millions d'immigrés - pakistanais, indiens, philippins, égyptiens, turcs, maghrébins. Or ce sas d'amortissement fonctionnera tant que les hydrocarbures sortiront des puits proche-orientaux.

Soit au maximum pendant quarante ans encore. Dans quatre décennies, le Golfe sera composé de populations arabo-asiatiques islamiques, fortes et jeunes,

dont le revenu par habitant se sera écroulé, faute de perspective de remplacement de l'économie pétrolière, car les futures zones de production sont en Asie.

Le wahhabisme sera toujours là, mais sans la rente. Le

Golfe ne sera plus une zone tampon, permettant de
fixer l'immigration entre l'Europe et l'Asie.

La perspective pour l'Europe apparaît désormais de
manière claire : à la fin du XXI^e siècle, les Européens

L'Europe islamisée

seront devenus minoritaires sur la partie européenne

du continent eurasiatique. Comme l'Europe n'est pas

les États-Unis, c'est-à-dire une nation fondée sur une

idéologie puissante capable de fabriquer des Américains 1 à partir d'origines ethniques différentes, les pays européens ne seront pas en mesure d'assimiler à

leur civilisation les populations extra-européennes.

Les Européens n'ont donc qu'un seul choix, s'ils veulent éviter de donner à leurs enfants un avenir de minorités, semblable à celui des Blancs d' Mrique du

Sud repliés sur leurs bantoustans blancs : repasser le

film de l'immigration à l'envers et relancer la natalité

européenne. Cela implique un changement profond

des politiques menées jusqu'à présent en Europe par

des générations politiques fatiguées. Déjà en 1980, le

gaulliste Alexandre Sanguinetti apostrophait la classe

politique : « Nos femmes ne se rendent pas compte

que, si elles continuent à avoir peu d'enfants [...] , elles

serviront de captives aux vainqueurs 2• »

Il faut instaurer dans notre pays, pour les familles

françaises, le salaire parental, afin d'encourager le

premier de tous les investissements d'une nation qui

ne veut pas mourir.

Hélas, les élites mondialisées ne regardent pas le

collapsus démographique de l'Europe comme un

1 . Rien ne dit toutefois, aujourd'hui, que les États-Unis parviendraient à transformer des musulmans en vrais Américains, si des mahométans venaient à émigrer en très grand nombre aux

États-Unis ... Il convient de souligner que la majorité de l'immigration dite arabe aux Amériques (États-Unis, Brésil, Colombie, Argentine, Chili, etc.) est de confession chrétienne orientale.

2. Paris Match, 24 octobre 1989. Voir également Jean-Pierre

Péroncel-Hugoz, *Le Radeau de Mahomet*, op. cit., chap. II : « La grève sainte ».

L'Europe islamisée

drame, mais comme une chance. Une chance historique même pour donner corps à l'utopie du moment,

le grand magma multiculturel. Bien que, partout dans

le monde, ce fantasme ait porté les plus grands désastres, le discours dominant est désormais celui de la société plurielle et du changement de peuplement.

On a beau constater que la société multiculturelle

tourne rapidement à la société multiconfliktuelle, le

prix supposé de la régénérescence par le grand brassage des hommes est trop fort pour que l'expérience de l'échec soit reçue comme telle.

Nous sommes devant un consensus remarquablement décrit par Maxime Tandonnet : « La mondialisation, la libre circulation des marchandises et des capitaux doivent inéluctablement se traduire par un

vaste mouvement de brassage des peuples. Pour les

partisans du libre-échange mondial, les grandes

migrations constituent un facteur de dynamisme grâce

à l'apport de sang neuf et leur effet modérateur sur les

salaires ; pour les défenseurs des droits de l'homme,

la migration est une liberté fondamentale, un droit

universel. Cette alliance objective entre deux courants

de prime abord antagonistes tend à verrouiller le

débat 1• »

Cette nouvelle utopie a été vulgarisée, pour la première fois, par un rapport de la Division des populations de l'ONU, le 21 mars 2000, sous le titre évocateur « Les migrations de remplacement ». Ce

document propose le remplacement d'une population par une autre. Un deuxième rapport de l'ONU,

1. Maxime Tandonnet, Le Défi de l'immigration, op. cit.

L'Europe islamisée

en date du 14 juillet 2004, va encore plus loin : « Les immigrants doivent pouvoir devenir des membres de

plein droit de leur pays d'adoption ... tout en conservant des liens, culturels, religieux, traditionnels, avec leur pays d'origine. »

La Commission européenne s'est empressée

d'adopter elle aussi le dogme. Celui-ci ne repose pas seulement sur la supériorité de toute société plurielle, multiculturelle, fondée sur la diversité des origines, mais aussi sur l'occultation de la différence, qui porte le communautarisme comme la nuée porte l'orage.

Le 6 octobre 2004, dans sa « Recommandation afin d'ouvrir la négociation sur l'entrée de la Turquie dans l'Europe », la Commission de Bruxelles affiche ses intentions : « La dynamique de la population turque pourrait contribuer à compenser le vieillissement des sociétés de l'Union européenne. »

Dans son « Livre vert » présenté le 11 janvier 2005,

la Commission européenne a développé son « approche communautaire de la gestion des migrations économiques » avec cette déclaration centrale : « Des flux d'immigration plus soutenus pourraient être de plus

en plus nécessaires pour couvrir les besoins du marché européen du travail et pour assurer la prospérité de l'Europe. » Elle a réitéré son objurgation à Noël 2005,

en profitant du fait qu'elle a désormais les pleins pouvoirs en matière d'immigration 1 •

La Commission va donc mettre en œuvre « un choix d'actions ambitieuses destiné à favoriser l'immigration économique légale ». C'est ce que Nicolas Sarkozy

appelle « l'immigration choisie plutôt que subie ». En

1. Par application, à compter du 1er juin 2005, des traités
d'Amsterdam et de Nice.

L 'Europe islamisée

réalité, c'est l'idéologie mondialiste qui s'applique

partout : la nation empêcherait les hommes de fraterniser. Toute

frontière serait un obstacle à l'échange.

Toute barrière protectrice serait une discrimination.

Et voilà comment s'organise, sous nos yeux impuissants, le chassé-croisé spectaculaire et d'une amplitude historique inouïe : stérilisation de masse au nord, immigration de masse au sud.

VIII

CE QUI NOUS ATTEND :

LA DHIMMITUDE

Lors des trop rares débats entre musulmans et nonmusulmans, il est fréquent que des fidèles d'Allah et de son « messenger », Mahomet, en viennent vite à leur

ultima ratio en s'écriant : « L'islam est la religion de

la tolérance ! Les musulmans n'ont jamais lancé de

croisades et jamais persécuté les juifs. » Et les mahométans, ainsi que leurs relais occidentaux, les « musulmans de profession 1 », de citer abondamment « la protection accordée par l'islam à travers les siècles aux

israélites et aux chrétiens ♦♦.

À y regarder de plus près, cette « protection » m♦ériterait un autre nom. Annie Laurent², docteur d'Etat

en sciences politiques et spécialiste du dialogue interreligieux, propose l'expression « protection-sujétion »

et Anne-Marie Delcambre, docteur en civilisation islamique, propose la locution « protection-rançon ».

Cette fameuse « tolérance de l'islam » qu'on nous

promet est le fondement du statut juridique, politique

et social de la dhimma, c'est-à-dire la dhimmitude, dont

1 . Jean-Pierre Péroncel-Hugoz, Le Radeau de Mahomet, op. cit.

2. Annie Laurent, L 'Europe malade de la Turquie, F.-X. de Guibert, 2005.

Ce qui nous attend : la dhimmitude

« bénéficient » les dhimmis, c'est-à-dire, en terre musulmane, les chrétiens de toutes obédiences et les juifs.

En revanche, la dhimma, selon la doctrine et la pratique islamiques, inchangées depuis plus de quatorze

siècles, n'est jamais accordée aux autres croyants ou

incroyants, qu'ils soient hindouistes, bouddhistes,

shintôïstes, animistes ou athées. Tous ceux-ci, lorsqu'ils tombent sous la coupe de l'islam, n'ont en principe, selon sa loi, qu'à choisir entre la conversion et

« le sabre », c'est-à-dire la mort. C'est pour cela, en

particulier, que l'Empire moghol, mahométan, a laissé

aux Indes un souvenir aussi sanglant jusqu'à nos jours

parmi les hindous.

Ali Jinnah, ce musulman raffiné qui fut l'un des

« pères » du Pakistan (littéralement le « Pays des

purs », par opposition aux hindous « impurs » ...) , avait

coutume, vers 1940-50, de justifier le tragique partage

de l'Empire des Indes par le fait que musulmans et

hindous appartiennent à des systèmes de pensée et de

vie incompatibles. Plus près de nous, en 2005, le

monde entier a assisté impuissant aux égorgements

répétés de moines bouddhistes dans le sud de la Thaïlande par les islamistes locaux qui considèrent les

adeptes de Bouddha comme des « mécréants indignes

de vivre » ...

Cette distinction dans la « protection » entre nonmusulmans dhimmis et non-musulmans non dhimmis

s'étend également à d'autres domaines que la pratique religieuse, comme par exemple le mariage. Le

« vrai croyant » mâle, le mahométan, peut ainsi

épouser librement une dhimmie, mais pas une nondhimmie, sauf si celle-ci passe à l'islam. La musulmane,

Ce qui nous attend : la dhimmitude
en revanche, ne peut en aucun cas épouser un dhimmî,
a fortiori un non-dhimmi, à moins qu'ils ne se convertissent. Toute

transgression de cet interdit est punie de mort effective ou de « mort civile » ; cette dernière

sanction est appliquée, à notre époque, par exemple en Égypte, pays réputé ouvert et moderne ...

En France, aujourd'hui, des jeunes chrétiennes ou juives se mariant avec des musulmans ont le droit de conserver leur foi native et de la pratiquer ; mais leurs enfants sont automatiquement mahométans et leur sont enlevés, « afin d'être élevés dans la vraie foi », en cas de répudiation ou de divorce. D'où les cas d'enlèvements d'enfants de couples mixtes par le père musulman, pour les soustraire à la mère, jugée trop

influyente. La dhimmie, en outre, en cas de veuvage, ne perçoit aucune part de l'héritage marital. Tout est fait, donc, pour que celle-ci s'islamise religieusement, et

c'est généralement ce qui finit par advenir. Les dhimmis, selon l'islam, vont automatiquement en enfer, quels que soient leurs mérites ! Nous connaissons des

mères chrétiennes qui ont fini par passer à l'islam car elles ne supportaient plus d'entendre leurs enfants musulmans répéter : « Tu seras chez le Diable alors que nous serons au Paradis d'Allah avec papa » ...

Selon le Coran, Allah est impitoyable, le jour du

Jugement, envers tous ceux qui ne sont pas musulmans. De très nombreux versets indiquent qu'un châtement redoutable, terrible, avilissant, ignominieux, attend, dans la géhenne, les incrédules et les impies ;

tous ceux qui refusent le Coran seront les hôtes du

Feu, du Brasier et de la Fournaise.

La sourate V, 33 est relativement précise : « La

Ce qui nous attend : la dhimmitude

récompense de ceux qui font la guerre contre Allah

et son messenger, et qui s'efforcent de semer la corruption sur la terre, c'est qu'ils soient tués ou crucifiés, ou que soient coupées leur main et leur jambe opposées, ou qu'ils soient expulsés du pays. Ce sera pour eux l'ignominie ici-bas, et dans l'au-delà, il y aura pour

eux un énorme châtiment. »

Le statut de la dhimmitude établit une discrimination entre ceux qui croient et ceux qui ne croient pas.

Cette séparation des êtres humains, arbitrée par la justice divine, qui trouve ainsi sa source dans l'ordre céleste, à partir d'un texte « incréé », fait songer inévitablement à la doctrine de l'apartheid en Mrique du Sud qui était justifié, selon ses partisans, au nom de la

parole divine exprimée par la seule Bible. Aussi bien

l'islam affiche-t-il sa revendication à l'exclusivité universelle de la tolérance ...

La dhimmitude s'est donc imposée en terre d'islam,

dès les premières heures de la conquête, comme un

statut juridique, un statut d'infériorité pour des demicitoyens minoritaires ; et voilà que la dhimmitude

s'impose chez nous, depuis quelque temps, comme un

statut psychologique, un statut d'infériorité morale

pour des demi-pénitents en voyage de repentir, minoritaires dans leur tête, déjà courbés dans la posture de

l'effacement. Prêts à tous les reniements. A commencer par celui de notre histoire, avec un nouveau partage des eaux : d'un côté, l'histoire de la tolérance, celle de l'islam, d'un autre côté, l'histoire de l'intolérance, celle des croisades et de la colonisation, la nôtre.

D'un côté, mille quatre cents années de fierté ; de

Ce qui nous attend : la dhimmitude

l'autre, deux mille ans de remords : on regrette, la tête dans les mains. On implore. Et surtout on oublie de rappeler toutes les évidences historiques ; par exemple, qu'il n'y eut de croisades que parce qu'il y avait eu, d'abord, un djihad (littéralement un « effort » pour propager l'islam) , une conquête, une invasion de guerriers arabes, fraîchement coranisés dans la Péninsule arabique ; cette invasion s'organisa au détriment du bassin méditerranéen gréco-latino-chrétien, dont l'unité fut ainsi brisée et l'est restée jusqu'à nos JOURs.

Face à la culpabilité occidentale permanente, la bonne conscience de l'islam est restée intacte à travers sa longue histoire. Au point de départ, il n'y avait qu'un seul pays mahométan, l'Arabie, il y en eut bientôt vingt, trente, quarante, cinquante, soit la plus formidable entreprise de colonisation de tous les temps, une magnifique réussite politique et religieuse, du fleuve Sénégal à la mer de Chine, dont tout musulman tire une légitime fierté.

Néanmoins, cette islamisation d'une partie du monde ne se fit pas sans mal, comme toute conquête, laquelle est aussi par définition une invasion, une occupation. De la Chine à l'Andalousie, via l'Indus, le Nil ou l'Atlas, des dhimmis ou des non-dhimmis furent massacrés, pillés, violés, quand ils ne se soumirent pas inconditionnellement - sans parler de la traite

négrière en Mrique noire, autorisée par la loi islamique et toujours pratiquée peu ou prou de nos jours, par exemple aux confins soudano-tchadiens. Le journaliste musulman algérien Slimane Zéghidour 1,

1 . Slimane Zéghidour, La Vie quotidienne à La Mecqtœ,

Hachette, 1989.

Ce qui nous attend : la dhimmitude

aujourd'hui éditorialiste sur la chaîne internationale

francophone 1V 5, n'a pas craint, à la fin du xxe siècle,

de révéler l'existence d'esclaves et même d'eunuques

en Arabie Saoudite.

Que ne dirait-on pas si on découvrait l'existence à

notre époque d'un seul et unique castrat dans la chapelle Sixtine, au Vatican ? En faveur des musulmans, c'est toujours deux poids deux mesures. Nous pratiquons une sorte de paternalisme qui ne s'avoue pas, alors que l'obligation d'égalité de notre époque

devrait impliquer le même traitement pour tout un

chacun, quelle que soit sa religion ou sa non-religion.

En revanche, les musulmans applaudissent à tout rompre le processus de repentance dans lequel l'Europe

s'abîme en dénigrant son expansion passée. Il paraîtrait inconvenant aux mahométans de battre leur

coulpe pour leur propre expansion. Au contraire, ils

affichent leur prééminence morale : « Nous avons

apporté l'ultime message divin, ce qui est une œuvre

pie, et en plus nous avons amené avec nous la tolérance. » Et la dhimmitude ...

Une illustration quotidienne de cette belle assurance : il n'est de jour où les médias de l'islam ne fassent honte à l'Espagne pour son « occupation », sur

la côte marocaine, des deux ports de Ceuta, ibérique

depuis 1415, et Melilla, depuis 1497. Ces médias sont

eux-mêmes complaisamment relayés par la presse

espagnole, européenne, nord-américaine.

En revanche personne ne fait jamais les gros yeux à

la Turquie qui s'est emparée par la force des canons,

en 1453, de la ville euro-grecque de Constantinople

pour en faire la métropole islamique d'Istanbul, siège
même du califat universel de l'islam orthodoxe du XVIe
au xxe siècle ... Pire, nous choisissons le 29 mai, date

Ce qui nous attend : la dhimmitude

symbolique de la victoire des Turcs, pour faire approuver une
Constitution européenne qui refuse toute

référence aux racines judéo-chrétiennes de l'Europe.

Nous voyons notre paille mais jamais la poutre de

l'Autre ...

Voilà la toile de fond de cette dhimmitude qui est

un statut à peu près unique en son genre dans l'histoire des civilisations, puisque des communautés

confessionnelles minoritaires sont bel et bien reconnues par une religion d'État, l'islam, mais sans pour autant jouir de l'égalité avec les musulmans majoritaires.

Le Coran, reçu par tous les musulmans comme la

parole divine, transmise oralement à Mahomet par

l'ange Gabriel, ne cite pas à proprement parler la

dhimma mais évoque à plusieurs reprises les futurs

dhimmis.

Si la sourate coranique de la Table servie (V, 82)

dispose que « les hommes les plus hostiles aux

croissants [musulmans] sont les juifs et les polythéistes », elle énonce aussi que « les hommes les plus proches des croissants par l'amitié sont ceux qui disent :

"Oui, nous sommes chrétiens" » !

Toutefois la pratique musulmane, théologique, politique ou populaire, a pratiquement toujours été, au

cours des siècles, de considérer les chrétiens comme

polythéistes car ils adorent trois personnes en la Trinité, ce qui, aux yeux des mahométans tenants d'une rigoureuse unicité divine, est le comble de la

mécréance.

Le Coran, finalement, loge dhimmis israélites et

dhimmis chrétiens à la même enseigne, jette sur eux le

161

Ce qui nous attend : la dhimmitude

même opprobre, justifiant par avance le même statut discriminatoire de dhimmitude qui leur sera ensuite appliqué :

« Ô vous qui croyez !

Ne prenez pas pour amis les juifs et les chrétiens ;
ils sont amis les uns des autres.

Celui qui, parmi vous, les prend pour alliés
devient un des leurs » (V, 51) .

La supériorité islamique sur laquelle se fonde la
dhimmitude trouve sa source dans plusieurs sourates
du Coran :

« Vous [les mahométans] formez la meilleure
communauté suscitée pour les hommes : vous ordonnez ce qui est
convenable ; vous interdisez ce qui est blâmable ; vous croyez en Dieu.
»

Quant à la Sunna, c'est-à-dire la Tradition du Prophète, elle proclame :
« L'islam domine et ne saurait être dominé. » Tout jeune musulman
apprend cette

phrase capitale dans sa famille dès la petite enfance et
il ne l'oublie jamais.

Quand il devient un téléspectateur adulte et qu'il

regarde une chaîne musulmane, la doctrine lui est

rappelée avec force et sérénité. Par exemple, le 13 janvier 2006, sur la
chaîne saoudienne Al-Majd, le cheik

Abdelaziz al-Fawzan, professeur à l'université Al-Iman,

a prodigué ses encouragements aux musulmans en les

invitant à haïr les chrétiens d'une « haine positive 1 ».

« Haine positive » pour les dhimmis et - du moins on

1. Institut de recherche médiatique du Moyen-Orient, dépêche n° 1069, 13 janvier 2006.

philippins. blanc

Ce qui nous attend : la dhimmitude

imagine le parallèle conceptuel - « haine négative »

pour les non-dhimmis.

Historiquement, selon la Sunna, la dhimma aurait été appliquée pour la première fois du vivant même de Mahomet, lorsqu'il eut imposé son autorité, par les armes, la menace ou la diplomatie, aux chrétiens et israélites d'Arabie ou des confins arabo-yéménites.

Ainsi, en l'an 631 , les chrétiens de l'oasis de Najrane virent leur liberté de culte reconnue en échange

d'une aide logistique permanente aux forces armées

musulmanes. Après Mahomet, tous les non-musulmans furent expulsés d'Arabie, déclarée tout entière

« mosquée » ... Bel exemple de tolérance religieuse !

De nos jours, les non-musulmans ne peuvent séjourner que temporairement dans une partie de l'Arabie

Saoudite et n'y ont droit à aucune liberté du culte, même en privé, sous peine d'être arrêtés et expulsés, ce qui s'est produit à plusieurs reprises ces dernières années, notamment pour des catholiques

La première élaboration noir sur

de la

dhimma aurait été le pacte d'Omar, du nom du calife

Omar, le deuxième successeur de Mahomet à la tête

des Arabes islamisés. On parlait, et on parle d'ailleurs

encore, pour les « bénéficiaires » de ce pacte supposé

dont le texte original ne nous est pas parvenu, des

« Gens du Livre > >, Ahl el-Kitab. Vers l'an 850, sous la

dynastie abbasside, la dhimmitude fut précisée et fixée

pour toujours : une relative liberté de culte est accordée aux chrétiens et aux israélites en échange d'une série de restrictions discriminatoires : d'abord le paiement d'un impôt spécial, le tribut ou djizya 1• Ensuite, 1 . Le Coran est, sur ce point très précis, dans la sourate de

l'Immunité (IX, 29) : « Ceux qui, parmi les Gens du Livre 1

15/05/2019

Ce qui nous attend : la dhimmitude

le port de vêtements ou couleurs distinctifs et l'interdiction, sous peine de mort, d'épouser une musulmane. Enfin, la liberté de culte des dhimmis s'entend bien sûr sans aucun prosélytisme et dans la plus

grande discrétion : pas de processions, pas de cloches, le moins possible de croix. Le chef chrétien maronite libanais, Béchir Gemayel, avait coutume de rappeler à ses interlocuteurs occidentaux, souvent choqués par sa résistance armée à l'islamisation politique du Liban :

« Nous voulons continuer de sonner nos cloches en toute liberté. » Ce droit n'existe pas, ou de manière très limitée, dans de nombreux États mahométans, comme l'Égypte, la Mauritanie, etc.

Le jurisconsulte irakien El-Maouardi, au XI^e siècle de l'ère chrétienne, codifia la dhimma dans ses Statuts gouvernementaux, édités en français à notre époque et aujourd'hui très vendus par les librairies islamiques d'Europe.

Les Ottomans, successeurs canoniques, à partir du XVI^e siècle, des califes arabes du Caire, de Cordoue ou de Bagdad, intégrèrent naturellement la dhimma à leur système de gouvernement. Il fallut attendre les sultans turcs éclairés du XIX^e siècle pour que ce statut se libéralise un peu, tout en laissant des traces importantes jusqu'à nos jours en Turquie, dans la mentalité populaire et la pratique administrative : interdiction des mariages de jeunes filles turques avec des nonmusulmans ; discriminations effectives dans l'armée pour les Turcs non mahométans, construction ou

réfection d'églises impossible, interdiction à la fin du

Ne pratiquent pas la Vraie Religion [l'islam] , 1 Combattez-les 1

Jusqu'à ce qu'ils paient directement le tribut [djizya] 1 Après
s'être humiliés. »

Ce qui nous attend : la dhimmitude

xxe siècle du dernier séminaire orthodoxe grec de

Turquie, etc.

La France d'aujourd'hui connaît cette étrange coutume pour les mariages dans les zones où l'islam est

majoritaire. Il s'agit d'une discrimination dont jamais

personne ne parle. Quand Jacques Chirac propose de

faire la chasse à toutes les formes de discrimination,

pense-t-il un instant à la dhimmitude ? Sait-il qu'un

dhimmivaut la moitié d'un citoyen ? Sait-il que le témoignage d'un dhimmi en justice musulméfle, y compris

dans des pays réputés libéraux comme l'Egypte, n'a pas

de valeur si le cas en cause est celui d'un mahométan ?

Pourrait-il nous parler des discriminations au mariage,

puisqu'il y a chez nous en France, aujourd'hui, des

mariages forcés et aussi des mariages interdits entre

musulmans et non-musulmans ?

Un vieux proverbe copte du Caire ne résume que

trop la situation actuelle de citoyens minuto jure, vécue

par les chrétiens d'Égypte et de la plupart des autres

Etats musulmans : « Les têtes qui se courbent ne tombent pas » ...

Ce profil bas est déjà celui que bien des Français de

France, vivant au contact de musulmans immigrés, ont

commencé à observer pour « vivre tranquilles » : ne

pas fumer, boire ou manger devant un mahométan en

temps de jeûne rituel, le mois de ramadan ; supprimer

les arbres de Noël dans les écoles où sont inscrits des

élèves musulmans ; se convertir discrètement à l'islam

pour épouser une mahométane, etc. Avant d'entrer dans nos lois, la dhimmitude, pénétrant nos mœurs et nos esprits, prépare le terrain à l'islamisation.

Si, dans nos hôpitaux publics, il n'est pas rare que

Ce qui nous attend : la dhimmitude
des musulmanes exigent, au besoin en hurlant, d'être
soignées par des femmes, comme en terre <!islam,

c'est que, en pays musulman, par exemple en Egypte, la profession de gynécologue ne peut être exercée que par un « vrai croyant », car l'intimité des « vraies croyantes » ne peut jamais être visitée par un dhimmi ou pire par un athée.

Déjà, toute une partie du sol français est soumise au « djihad de proximité ». L'inégalité n'est pas là où on feint de la traquer. La discrimination non plus.

Les premiers dhimmis de France sont les hommes politiques qui se défont de leur pouvoir et se mutilent à l'avance au nom de la « diversité » et de la « mixité

sociale », qu'il faut traduire par « mixité ethnicoreligieuse ». Ils ne voient donc pas que suspecter de racisme ou d'islamophobie toute attitude tendant à

contraindre les immigrés à respecter nos lois et usages, c'est favoriser la dhimmitude du pouvoir, d'un pouvoir diminué, qui ne laisse à l'autorité captive que

des moignons bavards.

Sur le territoire français lui-même, cette discrimination religieuse non avouée s'est installée. Dans nos

« zones de non-droit », en passe de devenir des « zones de droit musulman », où la liberté d'aller et venir en toute tranquillité devient un luxe, la psychologie

dominante habille les regards baissés, commande l'ordre des trottoirs et, dans le voisinage de la peur, prépare à la soumission.

Car « l'islam domine et ne saurait être dominé ».

En créant le Conseil français du culte musulman,
au moment même où il prenait le risque, de légitimer
la mouvance islamiste comme religion d'Etat, le ministre de l'Intérieur,

Nicolas Sarkozy, réitérait son audacieux pari : « Faire émerger non pas un islam en France mais un islam de France. »

Il s'agit d'acclimater en quelque sorte l'islam à notre profil national, de l'intégrer à notre civilisation, de l'adapter à la République, de le fondre dans notre tradition, de le rendre compatible avec notre culture.

Et enfin de le couper de ses sources de financement étrangères, afin de le rendre apte à une vie autonome.

Quels qu'en soient les mérites, ce pari est perdu d'avance. Il n'y aura jamais d'islam de France, il y aura, il y a déjà - et c'est l'inverse - une France de

l'islam. Avant que l'autre France, aujourd'hui préservée par les hasards de la géographie, n'y vienne à son

tour.

Car, sous nos yeux, chaque jour, on peut le constater : ce n'est pas l'islam qui s'adapte à la France, c'est la France qui s'adapte à l'islam. Alors, pourquoi ce

pari est-il impossible à tenir ? Parce qu'il repose sur une ambition vaine qui consiste à revisiter le Coran et

L'impossible « islam de France »

la Sunna pour les réécrire ; ce qui est possible avec

certaines religions, fondées sur la séparation du temporel et du

spirituel, ne l'est pas avec l'islam. Rien n'y est détachable. L'islam est un bloc. Tout ce qui est à

Allah est à Allah et tout ce qui est à César est encore à Allah. Le Coran est la parole divine même et ne peut donc sous aucun prétexte être modifié.

L'islam n'est pas qu'une religion, c'est aussi un mode de vie, une culture et un ordre social fondés sur une doctrine intangible. La question est de savoir si cette doctrine est adaptable aux pays dont les origines culturelles sont profondément différentes. Laïcité et islam sont-ils compatibles ? L'islam peut-il coexister avec d'autres religions lorsqu'il est en position de force ? A-t-on le droit de respecter les lois d'un gouvernement non islamique lorsqu'on est un musulman pratiquant ? Ces lois ne sont-elles pas considérées comme tyranniques et blasphématoires, des lois de « mécréants » ? L'islam ne recommande-t-il pas la taqya, c'est-à-dire la dissimulation, en enjoignant aux « croyants » d'être discrets, de bien se comporter lorsqu'ils sont minoritaires et même de cacher leur croyance si cela s'avère nécessaire, dans l'attente du moment où leur force sera suffisante pour prendre le pouvoir ? Pour peu qu'on se reporte aux écrits, la réponse à ces questions est limpide : selon les textes mêmes de la religion de Mahomet, il est absolument impossible d'établir un islam national.

Les Frères musulmans, qui représentent une

composante importante du Conseil français du culte musulman, proclament dans leur credo : «Je crois que le drapeau de l'islam doit dominer l'humanité, et que le devoir de tout musulman consiste à éduquer le monde selon les règles de l'islam ... je crois que tous

L'impossible « islam de France »,
les musulmans ne forment qu'une nation unie par la
foi islamique. »

Les mots « modéré » et « intégriste » n'existent que

dans la dialectique occidentale ; dans le monde musulman, il n'y a que le « croyant » et le « mécréant », celui

qui croit à la parole d'Allah et celui qui la refuse.

La société islamique est établie sur trois principes

fondamentaux : le djihad, la charia, l' Oumma.

Le djihad, la guerre sainte, invite le croyant au prosélytisme, à partir de son lieu de résidence, avec une mission simple : faire du territoire où il est une terre

d'islam. Nous sommes là très loin des principes de laïcité et de neutralité de l'ordre républicain.

La charia est le droit des musulmans, c'est-à-dire

l'ensemble des règles juridiques qui régissent l'ordre

islamique. Un tribunal canadien vient d'être saisi par

une famille musulmane qui demande à se voir appliquer non pas le droit canadien mais le droit musulman, la charia : démarche révélatrice d'une pression en faveur de l'instauration d'un double ordre juridique, l'un pour les musulmans et l'autre pour les nonmusulmans. Un récent sondage en Grande-Bretagne a secoué le pays : 40 % des musulmans vivant là-bas

souhaitent l'application de la charia dans la vie quotidienne !

Quant à l' Oumma, elle représente la communauté

universelle des croyants mahométans. Il n'y a pas de

lien supérieur à cette appartenance irrévocable, pas

plus de nationalité que d'attache régionale. C'est l'allégeance des allégeances. Et c'est pourquoi certains pays musulmans, tels l'Arabie, le Maroc ou l'Algérie,

L'impossible « islam de France »

n'hésitent pas à aider, chez nous, la construction des
mosquées au nom de l'Oumma.

A partir de ces trois principes distinctifs qui ordonnent la vie des musulmans, la société islamique vit selon des rythmes qui, dans leur cohérence au plan

temporel comme au plan spirituel, ne sont pas dans le même ordre de civilisation que la nôtre.

Le musulman obéit à la Loi de l'islam. Elle n'est pas négociable. Le droit musulman embrasse l'ensemble des obligations que la loi coranique lui impose en tant qu'homme, croyant et citoyen d'une théocratie. Ce droit dicte au musulman le statut familial, le droit pénal, le droit public et international, les relations avec les non-musulmans ; il édicte les règles de la vie quotidienne, les interdits élémentaires, etc. Cette loi ne connaît pas de limites territoriales, le croyant jouit du droit de la « nationalité islamique ». La charia n'en reconnaît pas d'autre au musulman. Le droit musulman est un droit révélé, il doit à cette conception son caractère de rigidité et d'immutabilité.

Le droit musulman ne connaît pas la notion de nationalité et condamne même le nationalisme et le régionalisme. Chaque croyant se regarde comme citoyen-né de l'islam et considère son pays comme une province de l'Oumma, la seule nation qui tienne, c'est-à-dire la communauté islamique.

L'éveil du nationalisme panarabe ou turc au début du xxe siècle a fait croire et espérer, chez beaucoup,

la disparition du panislamisme. Mais ce nationalisme des peuples musulmans a connu la faillite à la fin du même siècle et son bilan est déposé depuis le début du XXIe. L'OLP 1, le parti Baas, le FPLP 2 d'obédience

1 . Organisation de libération de la Palestine.

2. Front populaire de libération de la Palestine.

www.leslivresdepoche.com

L'impossible < < islam de France > >

marxiste et même les partis turcs pseudo-laïcs ne font plus le poids face aux mouvements islamistes que sont

le Hamas, le Djihad islamique, les Frères musulmans

et les autres mouvements et partis politiques religieux.

Les régimes non islamistes qui se maintiennent encore

en pays d'islam ne doivent leur salut qu'à la dictature, souvent sanglante, qu'ils font subir à leur population ou à une armée prétorienne qui joue le rôle d'une police politique camouflée en garde républicaine. Faut-il rappeler que ces régimes dits non

islamistes, comme l'Égypte par exemple, ont inscrit

dans leur constitution l'islam comme religion d'État

et la charia comme source essentielle des lois ? Chaque fois qu'un pays, dont la population est à majorité musulmane, s'est aventuré à organiser des élections

libres, ce sont les islamistes qui ont remporté une victoire écrasante, leur permettant souvent de prendre le

pouvoir de façon légale quand une nouvelle dictature

ne les renversait pas. On peut citer les exemples spectaculaires et récents de l'Algérie, de la Turquie, de l'Irak, de l'Iran, de l'Égypte et des territoires palestiniens.

Chez nous, comme ailleurs, l' Oumma est de plus en

plus reçue comme un principe supérieur, la référence

affective d'une fraternité cosmique.

Le fameux rapport de l'inspection générale de

l'Éducation nationale ¹ souligne la difficulté pour les

jeunes d'assumer dans leur for intérieur une double

relation au monde : « Un grand nombre d'élèves

d'origine maghrébine, français ou issus de parents

1 . Inspection générale de l'Éducation nationale, « Les signes

et manifestations d'appartenance religieuse dans les établissements

scolaires > > , art. cité.

1 73

français, se voient comme étrangers à la communauté

nationale, opposant à tout propos deux catégories :

"les Français" et "nous" ... Ils se revendiquent de plus

en plus souvent d'une identité musulmane. Beaucoup de

collégiens, interrogés sur leur nationalité, répondent

de nos jours "musulmans". Si on les informe qu'ils

sont français, ils répliquent que c'est impossible puisqu'ils sont musulmans ! > >

Et l'inspection générale ne manque pas de souligner que toute forme de relation ethnique est aujourd'hui submergée par un sentiment d'appartenance assez partagé à « une nation musulmane, universelle,

distincte et opposée à la nation française ».

On aurait mieux fait d'écouter, il y a quelques

années, le discours prémonitoire du roi du Maroc,

Hassan II, musulman francophile et réaliste s'il en fut,

qui nous avait pourtant mis en garde. Je me souviens

notamment de ses propos, à l'émission télévisée Sept

sur sept, propos qui soulevèrent un tollé dans la bienpensance française : « je n'aimerais pas du tout que les Marocains soient l'objet en France d'une tentative

d'intégration car ils ne seront jamais intégrés, ce

seront de mauvais Français. Je vous décourage, en ce

qui concerne les miens, de procéder à un détournement de nationalité, car ils ne seront jamais 100 %

français 1• »

Le même souverain musulman, descendant de

Mahomet et à ce titre Commandeur des croyants du

Maroc, exerça à la même époque son franc-parler,
rarissime chez ses coreligionnaires. Il déclara en effet

1. Sept sur sept, 16 mai 1993.

L'impossible < < islam de France »,
au journaliste français Éric Laurent : « Nous sommes
une autre civilisation. Vous êtes des Romains, des Germains, des

Francs, des Gaulois. Nous sommes des Arabes, des Berbères, mêlés à ceux qui sont venus du Yémen ou du Tchad 1• » Et le monarque chérifien précisait : « J'estime que le catholicisme a failli au niveau de l'éducation. Il n'a pas pris position assez ouvertement contre certains ♦passements, notamment pour

la cellule familiale. L'Eglise n'a pas assez prêché ce que sont les liens du mariage. »

Et dans la même période, Hassan II déclara tout de go à un envoyé du pape : « Pour vous, nous sommes des Infidèles, pour nous, vous êtes des mécréants ! »

Ce langage de vérité toute crue n'empêcha pas le roi du Maroc d'être le premier chef d'État musulman de toute l'histoire à recevoir officiellement chez lui, en 1985, le pontife suprême des catholiques, Jean-Paul II.

Enfin, il convient de faire justice de cette idée

absurde que la formation des imams à la française permettra l'émergence d'un islam de France en s'appuyant ainsi sur une sorte de clergé français. En effet, en islam, l'absence de véritable liturgie et de grandes

cérémonies cultuelles rend sans objet l'existence d'un

clergé pour diriger le service divin. Le protestantisme

le plus rigide semble une religion sacerdotale en face

du monothéisme intransigeant qu'est l'islam, excluant

tout intermédiaire entre l'homme et son Dieu. Cette

religion ne peut admettre une cléricature, avec le statut d'intermédiaire hiérarchique de grâces spirituelles. Ces pratiques lui paraissent une injure infligée à 1. Éric Laurent, *La Mémoire d'un roi*, Plon, 1993.

L'impossible « islam de France »,

l'efficacité de la charia. À quoi bon des intermédiaires ? Allah sait tout. L'essence de la religion réside dans l'islam, ce qui veut dire : « Abandon à Allah > > .

Dans le système islamique, il n'y a pas de place pour

le pardon des fautes, qui s'obtient par des sanctions

canoniques édictées par le Coran contre des transgressions
déterminées : adultère, vol, boissons alcooliques,

etc. Les imams et autres attachés au service des mosquées n'ont donc
besoin d'aucune formation approfondie ; il leur suffit de connaître le
Coran et la Sunna et d'en appliquer les règles.

Reste une dernière illusion : l'émergence d'un islam

modéré à la française. Il y a des musulmans modérés. Il

n'y a pas, il ne peut y avoir d'« islam modéré ». La modération est,
dans l'islam moderne, une forme de modification d'un code génétique
naturellement porté vers la conquête.

Parmi les devoirs religieux incombant à tout musulman, cinq sont, à
cause de leur importance, appelés

« les piliers de l'islam ». Ces piliers sont la profession

de foi islamique, les prières quotidiennes, l'aumône

rituelle, le jeûne de ramadan et si possible le pèlerinage à La Mecque.
Quant au djihad, la guerre contre les non-musulmans, qui est le
principal thème de la

IXe sourate et qui revient fréquemment dans bien

d'autres, il est un « devoir d'Etat ». La charia a toujours envisagé la
guerre sainte comme l'un des principaux devoirs du musulman, un
devoir de solidarité, une obligation non pas individuelle, mais
collective.

Le djihad ne doit jamais être interrompu ni prendre

L'impossible < < islam de France »

fin, avant la soumission du monde à l'islam dont tous

les hommes doivent reconnaître la suprématie politique. D'où la

division du monde en deux espaces géographique distincts : les territoires conquis, les territoires à conquérir. Pour assurer le succès universel de l'islam, prévu par Dieu, le Coran permet d'utiliser tous les moyens, de la discussion courtoise à la guerre. Selon l'essayiste Annie Laurent, les verbes

« tuer », qatala, et « combattre », qâtala, d'orthographe

voisine, s'y trouvent respectivement soixante-douze

fois et cinquante et une fois, dont dix et douze à l'impératif.

Là où habitent des populations indépendantes du

régime islamique, il ne peut être conclu que des trêves, par ailleurs indéfiniment renouvelables tant que le rapport de force est en défaveur de l'islam. Ces

régions, ainsi que les biens de leurs habitations appartiennent à l'islam ; il y a un devoir à les faire rentrer dans le droit, dès que les circonstances s'y prêteront.

C'est une simple question d'opportunité. Les musulmans vivant sous un régime non musulman ne doivent

supporter cette situation qu'aussi longtemps qu'ils

sont impuissants à la changer. C'est la raison pour

laquelle l'islam se présente sous un double visage, l'un

pacifique, l'autre conquérant. La vérité est que ces

deux aspects sont l'un et l'autre authentiques. Ils sont

également compatibles et complémentaires aux yeux

des musulmans.

Sauf si les musulmans de France en viennent à

oublier le Coran, à en renier l'esprit et la lettre, l'islam

s'impose à eux comme norme supérieure à toute

autre forme de bien commun.

Selon l'expression d'Anne-Marie Delcambre, l'islam
est une « religion d'interdits », une foi qui cherche à

L'impossible « islam de France »

convertir. Ces deux particularités rendent impossible la définition même d'un islam de France : l'islam ne peut pas s'intégrer, ne veut pas s'intégrer, il veut intégrer les autres.

L'islam de France n'est donc pas possible. Et il n'est pas souhaitable. Il porterait avec lui la désintégration de la France. La seule manière d'assurer la paix civile,

aujourd'hui, sur notre territoire, ce n'est pas de promouvoir l'islam de France mais d'imposer des conditions. Par exemple, en proclamant sur tous les tons que nous appliquerons notre seul droit pénal et non

pas le droit pénal du Coran qui va jusqu'à déterminer

les pénalités des délits commis : la flagellation pour

l'ivrognerie, la mutilation pour le vol, la mort pour le

renégat. Par exemple, en imposant notre mode de vie,

quitte à limiter ou à prohiber dans la sphère publique

tous les interdits incompatibles avec nos valeurs et nos

usages : les interdits alimentaires dans les cantines,

l'interdit de la mixité dans les hôpitaux, dans le sport,

l'interdit du mariage entre une musulmane et un nonmusulman,

l'autorisation donnée par le Coran aux

hommes de frapper leurs femmes, s'ils estiment

qu'elles le méritent, autorisation solennellement réitérée par un imam algérien de Lyon, Abdelkader Bouziane, etc. De même, il est urgent de soumettre les projets de construction de mosquées à une charte

nationale édictant des conditions précises, rigoureuses

et aisément contrôlables : respect de l'égalité homme-femme et interdiction explicite de leur faire violence,

interdiction de tout financement étranger, interdiction de toute forme d'architecture (minarets géants, etc.) contraire à nos traditions, liberté de changer de

religion, prohibition de la polygamie, etc. La différence fondamentale entre un islam de France et un 1 78

L'impossible « islam de France »

islam en France, c'est la différence entre une religion
d'État et une liberté personnelle. En d'autres termes,

les musulmans doivent être reconnus en tant que croyants, pratiquants, au nom de la liberté de conscience, mais non pas en tant que communauté instituée et dotée de privilèges de puissance publique que les autres religions ont perdus depuis longtemps. Tous ceux qui, dans le monde, ont cru pouvoir façonner un islam maison, en ont été pour leurs frais. L'« islam des polders » a vécu avec le meurtre rituel du cinéaste Theo Van Gogh. L'islam espagnol a explosé dans les illusions madrilènes ; l'islam britannique, vantant les mérites cosmopolites du Londonistan pacifique, s'est volatilisé dans le métro anglais. Pourquoi ces échecs ? Pour une raison simple : chaque fois qu'on a prétendu nationaliser l'islam, en faire une « religion du terroir », on a favorisé la suspicion des musulmans et déclenché une poussée d'islamisme. Le résultat ne s'est pas fait attendre : le Conseil régional du culte musulman de Rhône-Alpes, se saisissant du cas d'une fonctionnaire mise à pied parce qu'elle portait le voile islamique, a déclaré, par la voix de son président, le recteur Kabtane : « Il n'est pas question pour nous de transgresser ni la loi française ni le Coran. Il faut trouver une voie médiane. » Une voie intermédiaire entre la Loi des uns et la Loi des autres. Le Premier ministre Erdogan, plus libre de ses mouvements, à propos d'une autre affaire de voile, est

allé plus loin, dans son pays théoriquement laïc, en
rejetant un arrêt de la Cour européenne des droits de
l'homme : « Les oulémas, et non les tribunaux, sont

L'impossible « islam de France »

habilités à s'exprimer sur la question du foulard 1• »

C'est la doctrine d'un « islamiste modéré » ; représentant cette Turquie

que certains, jusqu'à l'Elysée, sont si pressés d'intégrer à l'Europe.

1 . Institut de recherche médiatique du Moyen-Orient, 2 janvier 2006.

Au moment où les migrations s'accélèrent autour
de nous, aujourd'hui, en France, on nous donne à

choisir entre deux types d'immigration : l'immigration subie et l'immigration choisie. Dans les deux cas, il s'agit d'une immigration « de peuplement », porteuse des plus grands désordres.

L'immigration subie conduit au chaos. Les tensions deviennent insupportables pour notre pays, qui, de longue date, n'est plus en mesure, comme l'avait autrefois admis Michel Rocard, d'« accueillir toute la misère du monde » tout en ayant à gérer une déchirure affective terrible pour les déracinés de la planète.

Ces hordes de paysans désespérés, arrachés à leur terre, se condamnent à une vie d'errance et d'amertume entre deux mondes, celui de leur lignée qui ne les nourrit plus et celui de la nécessité qui ne les accepte plus.

Quant à l'immigration choisie, elle consiste à ajouter aux vagues actuelles qui submergent notre pays une immigration nouvelle de travailleurs retenus pour leurs qualifications. Derrière cette proposition du ministre de l'Intérieur, avec « l'ouverture de quotas par nationalité et par profession », il y a un avantage

Enrayer le déracinement

pour nous : on maîtrise, on contrôle, on sélectionne.

Mais c'est en réalité un drame supplémentaire : l'appauvrissement des

pays les plus pauvres ; car derrière ces quotas d'accueil, se dissimule le dessein de piller

les forces vives des pays du tiers-monde. Voici le vrai

néocolonialisme. Sait-on que plus de la moitié des

médecins formés en Afrique, qui compte trente millions de séropositifs, ont quitté leur pays pour exercer

en Europe ou aux États-Unis ?

Que cherche-t-on avec ces « quotas » d'élites ainsi

prélevés à bon prix ? Acheter de vider le continent

africain martyr de ses médecins, ingénieurs, informaticiens ? Cette transplantation des compétences, dont la

formation a été assurée et financée dans les pays ainsi

dépossédés de leurs meilleurs éléments, prend déjà,

aujourd'hui, les allures d'une tragédie planétaire.

Comment combattre le sida, la malaria, la tuberculose ou la polio sans médecins ? Alors que les médicaments sont plus accessibles que jamais, ils sont souvent de peu d'utilité en raison du cruel manque de personnel de santé qualifié dans les pays en développement.

Selon les résultats d'une enquête publiée le

30 novembre 2004 dans la revue médicale britannique

The Lancet, il manquerait quatre millions de médecins,

d'infirmières et autres sages-femmes pour faire face

aux énormes besoins des pays pauvres 1•

« Sur le front de la lutte pour la survie humaine,

nous voyons des personnels soignants surchargés et

stressés, trop peu nombreux, perdre le combat »,

constate le rapport du Joint Learning Initiative, un

1 . Associated Press, Londres, 30 novembre 2004.

184

consortium regroupant plus de cent des principaux
acteurs de la santé du monde.

Dans beaucoup de pays, ce sont des systèmes de
santé très fragiles qui affrontent les épidémies comme

celle du sida. Le virus tue parfois le personnel soignant trop vite pour
que les médecins puissent être remplacés à temps par de nouveaux
professionnels.

« Ceux qui survivent travaillent dans des conditions
terribles, disposant de trop peu de médicaments ou
de matériel inadapté », affirme le rapport.

De très nombreux professionnels succombent à la
tentation d'obtenir à l'étranger plus de considération
et de meilleures conditions de travail. Ainsi, il y a plus
de médecins malawiens dans la ville de Manchester
que dans tout le Malawi 1 Seuls cinquante des six cents
médecins formés en Zambie depuis l'indépendance,
en 1964, n'ont pas quitté le pays ...

Je me trouvais en Afrique au moment où, au sommet franco-africain
de Bamako, en 2005, Jacques Chirac a annoncé que les Africains
diplômés pourraient aller et venir plus facilement entre leur pays
d'origine

et la France grâce à des « visas de longue durée et à

entrées multiples > > . Contrairement à ce qu'on a tendance à croire
en France, la réaction en Afrique fut hostile à ce projet d'immigration
sélective. Le secrétaire exécutif de l'Union africaine a révélé que
pratiquement aucun médecin installé en France et ayant étudié en
Afrique ne veut y revenir. Selon l'Organisation internationale des
migrations, un tiers des Africains diplômés dans les domaines
scientifiques et techniques exercent dans les pays du Nord, ce qui

représente plus de trois cent mille spécialistes.

185

Enrayer le déracinement

L'Afrique a besoin en réalité de toutes ses forces

pour décoller, de toutes ses intelligences, de toutes ses

énergies pour affronter la modernité. Attirer chez

nous les meilleurs relève de l'erreur stratégique et de

la faute morale. Comment pourrait-on traduire en termes choisis ce concept peu scrupuleux d'immigration

choisie ? Sans doute par une expression simple : la

traite des cerveaux. Jadis, les négriers triaient en vérifiant la dentition et la musculature. Demain, on nous

proposera de choisir en fonction des neurones.

Nos élites organisent la grande transhumance. C'est

un immense contresens historique. On fait preuve de

générosité là où il faudrait de la fermeté - dans la

gestion de nos frontières -, et on fait preuve de fermeté et de cécité là où il faudrait de la générosité

- avec un véritable plan de sauvetage pour fixer chez

elles les élites des pays pauvres.

Il n'y a qu'une politique sérieuse, c'est une politique siamoise : stopper l'émigration là-bas, stopper l'immigration ici. Interrompre la première pour pouvoir endiguer la seconde. Tarir la source des migrations par une politique d'immigration zéro.

On peut penser qu'il s'agit là d'une utopie, tant le

chantier apparaît gigantesque. Il y a peu de temps

encore, je le croyais moi-même. Jusqu'au moment où

j'ai eu, sous les yeux in vivo, les fruits des actions

menées à l'échelle d'un département, la Vendée, et

d'un pays, le Bénin : j'ai vu, en miniature, que, par la

seule loi de l'entraide, on pouvait faire des miracles.

Un euro chez nous, c'est l'équivalent de cent euros là-bas. Et c'est surtout la...f2!ce d'entraînement, l'engre-186



Enrayer le déracinement

nage heureux de la chiquenaude, par la contagion de
la réussite des microréalisations.

En provoquant mille petits décollages, par capillarité, qui se répondent
en écho, on provoque ici l'élán,

là l'essor d'un atelier, d'un secteur, d'un pays. On per
çoit le mouvement d'ensemble qui, lentement, met en
branle l'activité humaine et arrache les plus passifs à
la langueur des misères acceptées.

On voit affleurer les petites cellules de vie qui se
répandent et se propagent en coulées d'espérance.

On mesure que l'envol tient à si peu de chose : un
regard croisé qui insiste, un geste qui apprend un tour
de main, un signe de confiance sans esprit de retour
et surtout la fierté de s'en sortir par soi-même sans
devenir le nomade d'une caravane qui n'est pas la
sienne.

Aujourd'hui, je crois de toutes mes forces, parce
que je l'ai vu de mes yeux en Afrique noire, sur le
terrain, que la migration n'est pas inéluctable, et

que le monde peut s'organiser autrement qu'à travers cette grande
pérégrination désordonnée, qui

commence par un rêve sous les tropiques et finit par
un cauchemar dans la grisaille des paliers sans regard.

Mon expérience personnelle m'amène à cette

conclusion établie sur la preuve des faits : non seulement cette
politique d'ancrage des élites est souhaitable mais elle est possible. Au

moment où j 'écris ces lignes, j'arrive du Bénin, après un séjour de travail

intense sur un projet de coopération inédit. Nous

avons fixé deux buts à notre visite de travail avec nos

amis béninois : signer un accord de coopération

décennal 2005-2015 entre la Vendée et le Bénin ; et

187

Enrayer le déracinement

inaugurer une quinzaine de réalisations mises en

œuvre dans le cadre de cette coopération, dans trois

domaines : un réseau d'écoles de formations professionnelles en alternance ; un réseau d'hôpitaux et de centres de santé ; un réseau d'aide à la création de

micro-entreprises.

Dès que la coopération décentralisée a été autorisée

par la loi, en 1992, la Vendée s'est portée aux avantpostes comme un département pionnier : notre

coopération se concentre sur un nombre limité de

partenaires, choisis en fonction des liens historiques

et des initiatives locales, mais auprès desquels le département s'investit de manière durable. Ce que nous

recherchons, c'est une adéquation étroite entre les

besoins réels des partenaires et nos propres expertises.

C'est aussi une coopération très pragmatique, très

concrète, qui se focalise sur quelques points d'application particulièrement ciblés, aux antipodes des planifications technocratiques, souvent artificielles,

coûteuses et mal contrôlées. La coopération de proximité - une coopération de visage à visage - pratique en

permanence l'autocorrection, l'autocontrôle, l'adéquation de la proposition au besoin réel du terrain.

Dans la zone Mrique-océan Indien, nous avons établi ce mode de coopération suivie avec trois pays : le

Bénin, Madagascar et le Maroc, trois pays particulièrement intéressés par les ingrédients de la réussite vendéenne : éthique de la solidarité, vitalité associative, maillage dense de petites et moyennes entreprises,

ruralité dynamique, réseau de formation innovant,

ingénierie culturelle originale. Trois pays soucieux

d'enrayer le processus pervers qui, à partir de l'exode

rural, sous l'effet du mirage des métropoles, alimente
l'entassement urbain et l'émigration vers l'Europe.

Enrayer le déracinement

Comment la ruralité elle-même peut-elle devenir

moteur du développement ? C'est le secret que l'on

nous demande de partager. C'est donc sur les éléments qui favorisent la vitalité des régions rurales que

nous avons été amenés à travailler en priorité.

Le Bénin a été le laboratoire de cette stratégie.

Nous sommes partis du principe que les zones rurales

ne peuvent rester attirantes pour leurs habitants que

si elles disposent d'un maillage suffisant d'établissements scolaires, de centres de santé, d'un dispositif de formation professionnelle adapté, qui fassent aimer la

ruralité et découragent alors de s'évader vers la mégalopole côtière.

C'est ainsi que nous avons progressivement mis en

place, en quinze ans, un réseau de maisons familiales

rurales, tourné principalement vers la formation initiale et continue de jeunes agriculteurs et de femmes.

Trois maisons fonctionnent aujourd'hui remarquablement à Sam, Kilibo et Abomey. Elles installent et suivent de jeunes agriculteurs et éleveurs. Elles sont gérées par des associations béninoises et un coopérant

vendéen apporte sur place un appui au réseau. Une

quatrième maison sort de terre à Kétou.

Et puis, nous avons imaginé un projet particulièrement ambitieux qui, s'il réussit, sera exemplaire pour l'Mrique : la création d'un réseau mutualiste de « centres de santé ruraux ». La Vendée a une expérience forte du mutualisme, qui est un des facteurs majeurs

à l'origine de son développement. n s'agit d'essayer

d'ancrer une culture nouvelle, celle de la prévoyance

et de la solidarité. Le chemin sera long, nous le savons,

189

mais il est déjà amorcé avec la création de treize
mutuelles rurales.

En matière de formation professionnelle, nous nous
sommes tournés en priorité vers le mode de déplacement privilégié au
Bénin : les deux-roues. Nous avons
donc créé, avec la Chambre des métiers de Vendée
et une association béninoise, une base d'appui et de
formation pour les artisans réparateurs de cycles et de
motos, qui donne d'excellents résultats. À partir de la
formation, la profession est amenée à s'organiser et à
sortir progressivement de l'économie informelle.
Nous venons de créer une seconde base, au nord de
Cotonou, qui s'étendra au secteur de la mécanique
agricole.

Avec Pharmaciens sans Frontières-Vendée, nous
avons mené une action d'envergure portant sur l'organisation de la
distribution des médicaments dans une
série de centres de santé ruraux. Avec la jeune Chambre économique
de Vendée et une remarquable association béninoise de femmes (dont
les maris, pêcheurs, doivent aller exercer leur métier au loin) ,
nous avons aidé à la création, à Grand-Popo, d'une
caisse d'épargne locale permettant de financer un
ensemble de microentreprises gigognes.

Financièrement, ces investissements ne sont pas
considérables. Ils sont à la portée de n'importe quel
département français. De telles actions supposent en

revanche un investissement humain important et durable. Nous nous appuyons sur l'engagement et la compétence des associations et organismes vendéens. Et chaque fois, avant de lancer un projet, nous commençons par rechercher le partenaire béninois adéquat, engagé, motivé, intègre, pour former un

Enrayer le déracinement

binôme. Le facteur humain conditionne toujours la réussite du projet.

Au Bénin, nous avons trouvé des partenaires remarquables d'engagement et de désintéressement, plus

soucieux du développement de leur pays que de planifier une carrière personnelle outre-mer : des médecins, des militaires, des responsables associatifs, etc.

Cette expérience réussie de codéveloppement dément

les lieux communs selon lesquels l'Afrique ne peut pas

s'en sortir et le tiers-monde ne peut pas accéder à la

richesse partagée.

Au contraire, elle démontre que tout est possible, à

condition de ne pas s'en remettre à la seule coopération multilatérale, abstraite, structurelle, lointaine et de privilégier la coopération bilatérale, concrète,

décentralisée, opérant, à travers des binômes efficaces,

de réels transferts de savoir-faire, au rythme requis

pour permettre leur approbation durable.

La France s'honorerait, en s'émancipant du carcan

multilatéral de Bruxelles, de lancer ce plan « France

Francophonie » qui donnerait à tous les jeunes Fran

çais une occasion d'enthousiasme et de projection

personnelle. La France retrouverait sa vocation universelle, en mettant ses mille ans de savoir-faire diplomatique au service de cette cause planétaire.

L'avantage des binômes décentralisés est triple : ils

créent des liens humains, ils sont dénués de tout

paternalisme, ils permettent de contrôler concrètement les résultats des actions entreprises.

Pourquoi ne pas lancer l'idée que les cent départements français et les

vingt-deux régions choisissent un

pays francophone - il y en a soixante répandus sur les

cinq continents - et le portent dans le cœur de leurs

191

Enrayer le déracinement

concitoyens à travers des projets communs, avec un calendrier et une obligation de résultat ?

La coopération interétatique, bilatérale, est évanescence. C'est une tragédie pour l'Afrique francophone.

La France arrive au sixième rang des partenaires du Bénin, derrière le Danemark ! Là où la coopération interétatique renonce, la coopération décentralisée peut relever le gant. Car la coopération décentralisée n'intervient pas à l'échelle macroéconomique, mais microéconomique. Elle n'est pas la traduction de concepts globaux, souvent détachés du réel. Ses acteurs se situent au niveau de la réalité quotidienne du terrain. Selon l'expression forte de Dominique

Souchet, le concepteur de cette stratégie de « codéveloppement », « elle agit à la manière d'un laser. Elle mobilise et concentre des énergies sur quelques points

d'application bien définis ».

Son objet est de rendre possible, avec des moyens

relativement modestes, mais à des endroits stratégiquement importants pour le processus de développement (la formation agricole, la formation des artisans, la protection sociale, l'accès aux soins) , un certain

nombre de réalisations concrètes qui pourront servir

d'exemples, de références, d'illustrations pour déclencher par la suite un effet de levier, déboucher sur une

logique de réseaux.

Elle examine comment transférer et adapter des

expériences et des méthodes qui ont réussi, des instruments de développement qui ont bien fonctionné

dans nos départements. Par exemple, le système de

formation par alternance des maisons familiales rurales ou la pratique du mutualisme, etc.

Elle permet aux jeunes générations de s'insérer plus

aisément dans les actions de coopération entre pays

Enrayer le déracinement

du Nord et pays du Sud et singulièrement entre la

France et l'Afrique francophone. Elle contribue ainsi

à éviter la naissance d'un sentiment d'indifférence et

éveille en particulier l'intérêt des jeunes pour l'Afrique. Ainsi, à l'initiative du conseil général des jeunes, cinquante collègues vendéens viennent de participer à

une opération départementale de collecte de matériel scolaire destiné aux établissements scolaires du Bénin, en réponse aux demandes précises formulées par les établissements béninois.

À sa place, la coopération décentralisée, qui est à la portée de n'importe quel département, peut contribuer à remplacer par des mécanismes vertueux trois processus pervers qui viennent contrecarrer tout développement.

Le premier, c'est la captation des élites des pays en développement au profit des pays du Nord. Il y a çavantage de médecins béninois dans la seule région

Ile-de-France que dans tout le Bénin ! Le Bénin ne tire donc aucun bénéfice pour son développement de

l'effort de formation qu'il a pourtant supporté pour l'essentiel. Ainsi le Bénin, comme le Maroc, a-t-il créé un ministère chargé de s'occuper spécialement de ses

ressortissants de l'étranger, pour tenter de faire revenir au pays les compétences expatriées, ou du moins les localiser.

Le deuxième processus pervers, c'est le phénomène d'exode rural qui, dans un premier temps, alimente

la constitution d'un prolétariat urbain dans les grandes villes et souvent, dans un second temps, encourage l'impasse d'une émigration sans qualification principalement vers l'Europe.

Le troisième processus pervers tient aux chocs en
retour de l'émigration : l'argent des expatriés engen-

Enrayer le déracinement

dre un assistanat et une dépendance qui n'incitent pas à une prise en main de leur destin par les populations.

Ce processus transfère également vers les pays du Sud

les types de consommation des pays du Nord. Ainsi,

les sommes transférées sont utilisées pour acheter des

biens importés, au lieu d'inciter à produire localement ce que l'on consomme. Ces sommes ne servent

pas à développer l'investissement productif local.

Ainsi, les jeunes Mricains se détournent-ils des cultures vivrières comme le sorgho ou le mil, préférant acheter du riz thaïlandais. Or nous savons que l'agriculture est la cheville ouvrière du développement.

C'est avec elle que s'amorce le cycle vertueux de

l'épargne et de l'investissement.

80 % des immigrants qui arrivent en France viennent

du monde francophone. C'est bien là qu'il convient

de faire porter l'effort. La grande politique d'immigration zéro passe donc par une grande politique d'enracinement des forces vives des pays pauvres.

Celles-ci constituent le véritable déclencheur du développement. À nous ensuite de concentrer notre effort

de coopération auprès de ces acteurs décisifs, au lieu

de le dilapider sans contrôle au bénéfice d'interlocuteurs sans visage. La réussite de cette politique suppose également que la France se batte pour que

l'Organisation mondiale du commerce ne se comporte

plus comme l'Organisation commerciale du monde,

du monde des riches, l'Amérique et le Groupe de

Cairns 1• Pour faire en sorte que les pays pauvres ne

1. Il se compose de dix-sept pays : Afrique du Sud, Argentine, Australie, Bolivie, Brésil, Canada, Chili, Colombie, Costa Rica,

194

Enrayer le déracinement

soient plus sacrifiés au libre-échange mondial et
qu'ils gardent ou retrouvent la liberté, dans le cadre

de zones régionales de préférence commerciale, d'établir ou de maintenir leurs protections. Car, s'il n'y a plus d'écrans, si tous les prix de tous les produits sont

mondialisés, sans cesse tirés vers le bas, comment peut-on envisager une seule seconde que le petit paysan

togolais qui produit des cultures vivrières puisse résister à la concurrence des latifundiaires d'Australie ou du Brésil ? Cette politique de correction de la mondialisation et de codéveloppement à la source est en réalité souhaitée par les intéressés eux-mêmes. Lors de mon voyage au Bénin, en 2005, les journalistes qui

m'accompagnaient ont noté cet accord profond, illustré par l'audience du président de la République ou

par les propos des poids lourds de la politique béninoise, qui se sont déclarés « complètement en phase avec un discours fort en matière d'immigration. Les

cerveaux du Bénin ne doivent plus s'installer en

France, mais rester chez nous pour aider leurs compatriotes [] 1

...

» .

La France doit ouvrir la voie, montrer l'exemple

aux puissants de ce monde. Le plan mondial « France

Francophonie » serait reçu dans la joie des cœurs par

le monde entier, le monde des démunis, qui, bien souvent, choisit de parler notre langue, la langue fran

çaise, la langue du « non-alignement », la langue des

pauvres et de la Liberté.

Guatemala, Indonésie, Malaisie, Nouvelle-Zélande, Paraguay,

Philippines, Thaïlande, Uruguay.

1 . Déclaration d'Alain Adihon, ministre de la Formation professionnelle, citée par Guillaume Perrault, dans Le Figaro, 20

décembre 2005.

Le processus d'islamisation de la société française
s'alimente donc à trois courants majeurs : d'abord la

reconnaissance progressive de la communauté islamique de France. Ensuite, le travail de contagion des

missionnaires. Enfin, le mouvement démographique qui prend appui sur le différentiel de natalité et les nouvelles arrivées massives de populations. L'islam radical utilise les musulmans comme une armée de réserve, à la manière marxiste, comme une sorte de lumpenproletariat guidé de l'extérieur vers la Terre promise, promise à la conversion.

Si l'on veut enrayer cette menace, il faut d'abord contenir cette vague, qui s'enfle, chaque jour, de nos faiblesses. La première urgence aujourd'hui pour la société française consiste à décourager les millions de migrants, au nom même d'un principe moral supérieur : le droit de vivre là où est sa terre, là où sont ses racines, là où sont enterrés ses parents. Le déracinement est un arrachement contraire aux principes d'humanité les plus élémentaires. L'immigration

porte la désespérance, elle brise les attachements

vitaux. Pour beaucoup de migrants, partir, c'est se perdre, perdre la partie de soi-même la plus précieuse, 199

Une politique d'immigration zéro

perdre la plus grande richesse de toutes les pauvretés,

son voisinage et son lignage.

Le malheur pour les riches est de se déshériter ; le malheur pour les pauvres est de se désaffilier, avec la misère insupportable et la famine qui fauchent les vies humaines. Il faut donc soigner la faim là-bas, faire pousser les cultures vivrières et faire jaillir l'eau là où elle dort, là où elle court.

Favoriser l'immigration, c'est participer à une œuvre de désordre ; la main sur le cœur, bien sûr, dans la posture compassionnelle de l'ouverture planétaire, on provoque les larmes de toutes les Margot du

20 heures ; mais, pendant ce temps-là, on fait couler la haine entre les peuples, entre les êtres humains.

La disparition des frontières ne prépare pas la paix mais la jungle. L'idéologie d'un « monde sans frontières » porte tous les malheurs publics : on accueille des

bouches qu'on ne peut plus nourrir, on ouvre les bras sans pouvoir proposer d'abri, on tend une main

fébrile qui se crispe sur le vide : quand nos usines ferment, on ouvre les frontières. Les immigrés viennent de loin chercher chez nous ce qui, chaque jour, au

loin, part de chez nous : du travail. Alors la suspicion s'installe. Et beaucoup de citoyens français qui triment pour préparer l'avenir de leurs enfants finissent par se sentir étrangers dans leur propre pays.

Quant à la classe politique, favorable à la porte

ouverte, elle se réfugie dans les agrégats statistiques.

On soigne les effets des maux dont on chérit les causes. Parce qu'on ne veut pas prendre le risque de 200

Une politique d'immigration zéro

remonter à la cause des causes : l'effacement de nos frontières.

Par-delà leurs rodomontades, depuis quarante ans,

les gouvernements successifs n'ont jamais eu le courage d'endiguer la lame de fond.

Les chiffres sont là, maquillés, occultés, hors d'atteinte du grand public, mais incontestables et terrifiants. Le nombre de titres de séjour délivrés, ouvrant droit à une résidence en France, a augmenté d'environ 80 % au cours des dix dernières années.

Et la France, aujourd'hui en situation de banqueroute, qui n'est même plus capable d'assurer le gîte, le couvert et la subsistance aux citoyens français, est

devenue le refuge inespéré des migrants de la planète ; on s'y donne rendez-vous depuis les quatre

coins du monde ; on s'y transporte pour accoucher

gratuitement avant de repartir chez soi ; on y vient

s'inscrire pour toucher le « minimum vieillesse » sous

les tropiques ; on y accourt pour se faire soigner

depuis les cinq continents ; on y installe la tribu polygame pour toucher les allocations familiales. On y vient chercher l'asile pour y trouver refuge. Bref, on

s'y donne rendez-vous depuis le soleil levant jusqu'au

soleil couchant, on y dépose son rêve de fortune

depuis l'Équateur ou le golfe de Guinée. La France

est devenue une sorte de caravansérail où vivent trop

de pensionnés qui ne réussissent jamais, on le sait

bien, à s'intégrer. Le temps des Trente Glorieuses est

bien loin.

On est passé de cent vingt-cinq mille entrées de migrants réguliers en 1995, à deux cent dix-sept mille en 2003. Le nombre des demandeurs d'asile est par

201

Une politique d'immigration zéro

ailleurs en augmentation rapide sur les mêmes

années. De vingt mille en 1997, il est passé à soixantecinq mille en

2004. Au total, en additionnant les chiffres de l'immigration régulière et des demandeurs d'asile, on approche les trois cent mille. Il faudrait

rajouter aux entrées régulières les entrées des clandestins dont on ignore par définition le nombre mais

dont on pressent qu'ils sont très nombreux, puisqu'on

sait qu'il y a chaque année environ cent mille interpellations par la police.

Cette augmentation provient aussi bien de l'immigration régulière que de l'asile et de l'immigration

illégal. Avec les accélérateurs suivants : d'abord le

détournement des visas de tourisme qui sont au nombre de deux millions par an. Beaucoup de migrants

auxquels les consulats accordent des visas de court

séjour touristique, valides trois mois, en profitent

ensuite pour rester dans l'illégalité en France. Puis les

entrées illégales par les frontières intérieures européennes, depuis la levée des contrôles et l'application du « système Schengen » : la moitié environ des

migrants clandestins entrent par les frontières nationales, privées de tout contrôle, alors qu'il n'existe aucune frontière européenne crédible et efficace,

contrairement à ce que prévoyait la convention de

Schengen.

Bien sûr, il y a le détournement massif du droit

d'asile depuis la réforme de 1998 : en 2003, quatrevingt-deux mille personnes, entrées avec un visa de tourisme ou clandestinement, ont demandé l'asile en

France. Dès lors, elles ont obtenu le droit de rester en

France, de bénéficier d'une autorisation provisoire de

séjour, d'une allocation d'insertion, tant que leur dossier n'a pas été examiné par 1' Ofpra (Office français 202

Une politique d'immigration zéro

de protection des réfugiés et apatrides) . Ensuite, une fois déboutées du droit d'asile, ces personnes ne repartent presque jamais comme la loi les y oblige

pourtant ; elles attendent d'être régularisées. Nos gouvernants ne parviennent pas à surmonter les difficultés

de la « reconduite à la frontière » : seul un tiers des décisions d'éloignement prononcées par les préfets sont effectivement appliquées, soit quinze mille par an en 2004, ce qui est très faible par rapport au flux entrant.

L'accroissement des immigrés clandestins se fait sentir depuis très peu de temps jusqu'en Vendée, un département jusqu'ici préservé.

Les chiffres sont édifiants. En 2003, les crédits consacrés par la préfecture de Vendée à l'accueil des clandestins atteignaient quatre cent mille euros. Deux ans après, ces crédits ont été multipliés par plus de trois, et, en 2005, c'est un million quatre cent mille euros que la préfecture de Vendée aura dû consacrer à l'accueil des étrangers en situation irrégulière ou des demandeurs d'asile.

Ce un million quatre cent mille euros est utilisé pour prendre en charge intégralement ces immigrés.

Dès qu'ils arrivent sur le territoire, ils sont nourris,

logés à l'hôtel, ou dans des appartements mis à leur disposition, et perçoivent un pécule. L'explosion de ce dispositif dans un département aussi calme que la Vendée traduit l'ampleur du phénomène. Qui paie le pécule et l'hôtel ? Le contribuable français.

Au cours d'un colloque scientifique récent ¹, l'Insti-

1 . Organisé, à l'initiative de Yves-Marie Laulan, par la Fondation Singer-Polignac. Avec la participation des professeurs Jacques Bichot, Gérard Lafay, Jacques Dupâquier.

Une politique d'immigration zéro

tut de géopolitique des populations a exploré pour

la première fois le maquis des coûts budgétaires de

l'immigration. Le président de cet institut, Yves-Marie

Laulan, estime le coût total de l'immigration et de l'intégration (éducation, formation professionnelle, logement, santé, lutte contre la délinquance, maintien de la sécurité, etc.) à trente-six milliards d'euros par an.

Soit 80 % du déficit public du budget de l'Etat, 13,5 %

des dépenses publiques, trois fois et demie le « trou »

de la Sécurité sociale, deux fois le budget de la

Recherche et de l'Enseignement supérieur, 87 % du

budget de la Défense ...

Alors, que peut-on faire ? Mettre en œuvre une vraie

rupture, avec une politique d'immigration zéro

accompagnant la politique d'émigration zéro souhaitée par les pays pauvres. Cette politique énergique

repose sur deux impératifs :

Le premier, c'est le rétablissement des frontières

nationales, abolies en 1995, par application du traité

de Schengen. Les frontières, supprimées à l'extérieur,

se sont reconstituées à l'intérieur, avec un bon millier

de cités interdites. Un pays qui n'a plus de frontières

n'a plus de territoire sous contrôle. Quand l'Espagne

régularise cinq cent mille clandestins, que peut faire

la France, au moment où les clandestins régularisés

décident de remonter vers le nord et de s'installer

chez nous ? Lorsque le ministre de l'Intérieur

annonce une augmentation des « reconduites à la

frontière », la réalité se dérobe : à quelle frontière
reconduit-on les clandestins, puisqu'il n'y en a plus ?
Il n'est pas étonnant qu'on les retrouve chez nous dès
le lendemain.

Une politique d'immigration zéro

Rétablir nos frontières, cela veut dire rétablir les
contrôles fixes, en appliquant immédiatement la

« clause de sauvegarde » de Schengen, en particulier

pour les frontières avec l'Espagne et l'Italie afin d'empêcher les migrants clandestins d'entrer. Cette clause

a été utilisée à plusieurs reprises récemment : par

la France, en juin 2003, pour protéger, à l'occasion du

sommet d'Évian, les dirigeants des huit plus grandes

puissances mondiales de la planète, le G 8 ; puis par

l'Espagne, en mai 2004, pour protéger les festivités

d'un mariage princier ; enfin par le Portugal, en juin

2004, pour mettre à l'abri le déroulement du championnat d'Europe de football ! Cette clause de sauvegarde qui sert à protéger les hauts dirigeants de la planète, les infants et les footballeurs, ne pourrait-on

pas l'utiliser pour protéger le peuple français ?

Naturellement, nous ne pourrions pas durablement

rétablir des contrôles tant que nous n'aurons pas récupéré les pouvoirs perdus de la République. Si nos gouvernants font silence, aujourd'hui, sur la question des frontières et s'ils en restent en général au stade de

la gesticulation sur les questions d'immigration, c'est

parce qu'ils savent pertinemment qu'ils n'ont plus le

pouvoir. Les traités de Nice et d'Amsterdam ont transféré l'essentiel de nos compétences à Bruxelles : la Commission a le monopole du droit d'initiative depuis

le 1er mai 2004 ; elle seule peut présenter des projets

de règlements ou de directives. En matière d'asile et

de lutte contre l'immigration illégale, les décisions

sont prises, à la majorité qualifiée depuis le 1er janvier

2005. Les Etats ont donc perdu leur droit de veto. Les

décisions peuvent être prises contre leur gré, ce qui

Une politique d'immigration zéro

signifie qu'ils ne disposent plus de la maîtrise de leur

politique d'asile et de lutte contre l'immigration
illégale.

Il n'est pas interdit aux gouvernements de légiférer
dans ces domaines, d'entreprendre des réformes.
Cependant, leur politique est désormais conditionnée
par des décisions concoctées à Bruxelles, préparées
par la Commission, adoptées ensuite par le Parlement
européen et par le Conseil des ministres à la majorité
qualifiée. Toute politique nationale d'immigration est
donc vouée à disparaître.

Le second impératif d'une politique d'immigration
zéro consiste à rendre le voyage inutile ; c'est-à-dire à
confisquer les clés d'accès au paradis social français,
en coupant les principales vannes d'entrée : il faut
mettre fin aux privilèges exorbitants des migrants illégaux ;
aujourd'hui, ils ont tous les droits, de l'inscription automatique de
leurs enfants à l'école jusqu'aux soins gratuits sans ticket modérateur.
Il convient de

leur supprimer tous ces droits indus. En tant que président du conseil
général de la Vendée, j'ai été surpris

d'apprendre que la plupart des départements servaient des allocations
mensuelles d'aide sociale aux

étrangers en situation irrégulière. Pour ce qui le

concerne, le conseil général de la Vendée refuse d'accorder aux
étrangers en situation irrégulière le bénéfice de ces aides. Elles ont été
créées à l'origine pour aider les familles françaises en difficulté à
élever leurs

enfants. Elles sont aujourd'hui détournées de leur

affectation, ce qui doit cesser.

206

Par ailleurs, il est urgent de réformer profondément notre système d'asile pour faire en sorte que les demandeurs d'asile, comme en Belgique, aux Pays Bas, au Royaume-Uni ou en Allemagne, soient assignés à résidence pendant l'examen de leur demande, qui doit se dérouler sur deux semaines maximum, et aussitôt expulsés quand il apparaît - dans 80 % des cas - qu'ils ne font en réalité l'objet d'aucune persécution dans leur pays. La troisième vanne d'accès au paradis social est la plus importante : c'est le regroupement familial. Il ne s'agit pas de le rendre plus difficile, mieux contrôlé ; il s'agit d'y mettre fin. Car c'est la première source d'immigration régulière en France. Sur les deux cent dix-sept mille migrants réguliers enregistrés en 2003, environ cent mille sont entrés sur la base d'un motif familial.

L'immigration familiale est composée de deux vagues : d'abord celle des cinquante mille étrangers qui entrent en France à la suite d'un mariage avec un Français ; ensuite, celle des cinquante mille étrangers qui entrent en France pour rejoindre leur conjoint, lui-même de nationalité étrangère, sur le territoire français.

Il faut mettre fin d'urgence à la fraude au mariage quand celui-ci est destiné à obtenir un titre de séjour.

Il convient par ailleurs d'interdire le mariage d'un étranger en situation illégale sur le territoire français, et de supprimer le lien automatique entre le mariage avec un Français et l'acquisition de la nationalité française.

Quand l'étranger en France fait venir son conjoint

et ses enfants, une réforme législative s'avère indispensable, qui mettrait fin au principe du regroupement familial. La France ne porterait pas atteinte à la vie

Une politique d'immigration zéro

familiale, mais considérerait que celle-ci peut s'effectuer dans le pays d'origine.

Enfin, il est urgent de réformer le droit du sol. On ne doit plus considérer ce sujet comme tabou. Il est vital pour l'avenir de notre pays, pour sa démographie, sa stabilité, sa cohésion, son identité.

L'accès à la nationalité française ne doit plus être automatique, mais passer à travers un double filtre.

Pour devenir français, il faut en exprimer la volonté.

C'est un acte grave, d'une portée considérable. C'est la moindre des choses, du point de vue du respect de

la liberté individuelle, que de demander aux personnes leur accord avant de leur reconnaître la nationalité française. Il faut même aller au-delà : mettre en place un serment solennel, par lequel la personne qui

devient française s'engage à aimer profondément son pays, à respecter ses lois et ses valeurs.

Et puis, pour devenir français, il faut le mériter, prouver son attachement réel à notre pays, ses valeurs, sa Constitution. Je propose donc que l'accès au droit à la nationalité ne soit jamais automatique mais soit

soumis à plusieurs conditions : l'absence totale d'infractions commises, le respect rigoureux de l'ordre public et des lois de la République, la connaissance

de notre langue, etc. Aux Etats-Unis, les candidats à l'acquisition de la nationalité doivent prêter serment à la Constitution, parler, écrire et lire l'anglais courant et connaître l'histoire des Etats-Unis. La prestation du serment commence par ces mots : « je déclare, sous

serment, que je renonce et que j'abjure entièrement
et complètement toute allégeance et toute fidélité à
quelque prince, potentat, Etat ou souveraineté étran-

Une politique d'immigration zéro

ger que ce soit, desquels j'ai jusqu'à présent été sujet

ou citoyen ; que je soutiendrai et défendrai la Constitution et les lois

des États-Unis contre tout ennemi étranger ou intérieur, etc. »

Pour ce qui concerne l'accès à la nationalité par déclaration à la suite d'un mariage, cette pratique est aujourd'hui dévoyée : elle favorise les mariages de complaisance, les mariages forcés et (indirectement) la polygamie pour obtenir la nationalité française. Le nombre des mariages mixtes a doublé en cinq ans : de vingt-cinq mille en 1998, il est passé à cinquante mille

en 2004, ce qui est paradoxal au moment où le nombre des mariages est en baisse. En réalité, le mariage est devenu un moyen d'obtenir la nationalité fran

çaise. Il faut y mettre fin.

Être français, ce n'est pas un droit, c'est un honneur. La nationalité doit être reçue comme un événement et non pas comme une carte Vitale. La France ne peut se penser comme une mosaïque, un agrégat.

Elle est un récit commun.

« La France, ce n'est pas l'addition des mémoires

particulières. Chaque homme y a sa place avec son

histoire, mais chacun doit désirer une identité supérieure à la sienne, qui la transcende sans l'annuler.

C'est un désir de nation. Ce qu'il faut, c'est essayer de redonner à tous le désir d'être français 1• »

Désirer « être français », c'est désirer partager ce qui est commun aux Français. Pour cela, il faut connaître l'histoire de France et accepter d'embrasser son passé. Ceux qui prétendaient faire entrer les

1. Max Gallo, *Fier d'être français*, Fayard, 2006.

Une politique d'immigration zéro

nations dans un univers internationaliste communiste

chantaient « Du passé faisons table rase ... ». Le sursaut
des nations d'Europe de l'Est, derrière Jean-Paul II et
Alexandre Soljenitsyne, a montré ce que pesaient ces
illusions. Aujourd'hui, ceux qui entendent dissoudre
la civilisation occidentale nous invitent à crier avec
eux « Du passé faisons repentance ... ». Il nous appartient de leur faire
remiser leurs prétentions et de remettre la France à l'honneur, de
rendre à nos
compatriotes le désir de la France.

Même si, en amont et en aval on réussit à stopper les flux on n'aura réglé que la moitié du problème, celle qui

concerne l'avenir. L'autre moitié, celle qui concerne le

passé, c'est l'agrégation de ces nombreux immigrés, souvent jeunes, et qui sont de nationalité française. Certains aiment la France. D'autres la rejettent. Les premiers

s'exercent à trouver chez nous de nouvelles racines, à accommoder leurs repères à leur nouvel horizon. Les seconds se laissent glisser dans une sorte de « nulle part » où ils vivent l'idée française comme une aliénation insupportable. Alors, la question est simple : comment trouver le bon amalgame ? quel est donc le bon modèle pour garantir la paix civile ?

Est-ce le modèle de l'« intégration » ? « En une année, les trois modèles d'intégration européens des étrangers ont été laminés. Balayés. Le néerlandais avec l'assassinat d'un célèbre réalisateur de télévision par un islamiste ; l'anglais avec les attentats de Londres, en juillet, par des terroristes britanniques d'origine pakistanaise. Le français a flambé dans les banlieues 1 • »

1 . Éric Zemmour, dans Le Figaro, 23 novembre 2005.

La charia ou la République

L'intégration, c'est quand un étranger qui s'installe
chez nous vit comme chez lui. L'assimilation, c'est

quand un étranger qui vient d'ailleurs vit comme chez

nous.

L'« intégration » est un chemin de traverse qui

mène à toutes les amertumes : le migrant n'est plus

tout à fait du pays d'où il vient, il ne sera jamais tout

à fait du pays où il s'est établi ; il se retrouve à mi-chemin de ses souvenirs et de son destin. Si, dans les années d'avant-guerre, on avait appliqué ce soi-disant

modèle aux Polonais et aux Portugais, on aurait

aujourd'hui un puzzle de nostalgies polonaises et portugaises. Depuis quarante ans, la France a abandonné

le modèle de l'« assimilation nationale », pour y substituer le modèle de l'« intégration anationale ».

Or, cette fameuse « intégration à la française » a

échoué.

La tradition nationale et républicaine, c'est l'assimilation : celle-ci implique que les immigrés sont appelés

à devenir français complètement, eux et leurs enfants,

à adopter notre langue, nos mœurs, nos valeurs, notre

culture et à se reconnaître dans notre histoire, au lieu

de former des petites nations sur notre territoire. Elle

signifie que, si nous sommes heureux d'accueillir des

individus qui aiment la France, nous ne souhaitons pas

installer sur notre sol des blocs de population détachés du tiers-monde.

Le principe de l'intégration repose sur le droit à la

différence, qui s'épanouit finalement en un droit à la

dissidence. Au contraire, le principe de l'assimilation

répond à une politique généreuse, puisqu'elle propose aux immigrants d'entrer dans la communauté

nationale, où ils seront des Français comme les autres :

c'est le droit à la ressemblance ! Le problème est par-

La charia ou la République

tout le même. L'archevêque d'York, en Angleterre, a

très bien résumé ce que des années de capitulation peuvent produire : « Le multiculturalisme a permis aux autres cultures de s'exprimer, mais il a empêché la culture de la majorité de s'exprimer, d'exprimer ses victoires, ses combats, ses joies, ses souffrances 1• »

L'enjeu est capital : la France va-t-elle devenir un espace multiculturel mondialisé, ou demeurer une nation, unie autour d'un héritage partagé et tendue vers la promesse d'un destin commun ? Toujours et partout, les sociétés multiculturelles se muent en sociétés multiconfliktuelles, multiconfusionnelles, elles débouchent sur des guerres intestines qui, souvent, tournent mal.

Ce n'est donc pas à la France de s'intégrer à l'islam mais aux musulmans de s'intégrer à elle. L'assimilation est le principe cardinal qui a permis à notre pays, durant un siècle, de s'enrichir d'apports divers, sans sacrifier son identité ni perdre son unité.

Tout le problème, aujourd'hui, est d'assimiler des vagues d'immigrés qui viennent d'une autre civilisation. Quand il ne s'agissait, jadis, avec les Polonais, les Arméniens ou les Portugais, de ne changer que de terre, de langue ou de climat, l'assimilation était possible. Mais quand il s'agit de changer d'univers, l'alchimie s'opère plus difficilement. Je me souviens d'une conversation avec Alain Peyrefitte, lequel me rapportait une déclaration de de Gaulle qui figure dans l'un de ses ouvrages 2• Aujourd'hui, elle enverrait tout droit

1 . Cité par Jérôme Rivière, dans Le Figaro, 29 décembre 2005.

2. Alain Peyrefitte, C'était de Gaulle, Fayard-de Fallois, 1994, t. 1.

La charia ou la République

le fondateur de la France libre devant un tribunal

« C'est très bien qu'il y ait des Français jaunes, des

Français noirs, des Français bruns. Ils montrent que la

France est ouverte à toutes les races et qu'elle a une

vocation universelle. Mais à condition qu'ils restent

une petite minorité. Sinon, la France ne serait plus la

France. Nous sommes quand même avant tout un

peuple européen, de culture grecque et latine et de

religion chrétienne. Qu'on ne nous raconte pas d'histoires ! Les musulmans, vous êtes allés les voir ? Vous les avez regardés, avec leurs turbans et leurs djellabas ?

Vous voyez bien que ce ne sont pas des Français ! Ceux

qui prônent l'intégration ont une cervelle de colibri,

même s'ils sont très savants. Essayez d'intégrer de

l'huile et du vinaigre. Agitez la bouteille. Au bout d'un

moment, ils se sépareront de nouveau. Les Arabes

sont des Arabes, les Français sont des Français. »

Si nous choisissons de ne pas laisser à l'extérieur

de la communauté nationale des enclos multiples de

populations transplantées et qui forment chez nous

des bouts de Sahara, des appendices d'Mrique, des

miniatures du Maghreb, il n'y a qu'une voie possible,

mais qui passe par un formidable effort de dépouillement des
anciennes identités : cette voie, c'est la francisation. On intègre des
peuples, on francise des individus. En proposant à ceux qui ne
repartiront

jamais chez eux de participer au plus profond d'eux-mêmes, dans une
harmonie nouvelle, à notre histoire

commune et de partager, dans leur for intime, nos

mots, nos héritages et nos rêves tramés dans l'étoffe

des mêmes songes.

La francisation suppose un double effort. D'un

côté, un effort pour aimer la France, de l'autre côté,

un effort pour qu'elle soit aimable.

La charia ou la République

Une démographie non conformiste et lucide,

Michèle Tribalat, l'a dit avec force : « D'abord, il faut

faire envie, on ne peut exiger des immigrés et des descendants d'immigrés qu'ils deviennent un peu comme

nous, lorsque ce que nous sommes, ce que nous avons

accompli dans l'Histoire nous fait à ce point horreur.

Pourquoi auraient-ils envie de s'identifier à un pays

que l'on défigure en le présentant comme une collection de salauds ? L'assimilation exige que l'on s'aime.

Le modèle assimilationniste peut difficilement survivre à la disparition à peu près générale du patriotisme.

Il est condamné lorsque celle-ci se double d'un désamour pour la France. On ne peut faire aimer un pays

que l'on a cessé d'aimer soi-même. Voilà ce qui nous

revient dans la figure ces derniers temps 1• »

Comment ce double effort - s'aimer et aimer la

France - peut-il se décliner ? Pour rendre la France

aimable, il faut d'abord faire aimer sa parole, la faire

entendre. Or notre Etat est si faible qu'il n'a plus de

verbe. Son autorité est illisible, ses ordres et contrordres incompréhensibles. Une parole, c'est un langage clair qui sied à l'hermine des justes et à la toge des

augustes. Ce qui compose l'autorité régalienne.

L'assimilation réussie des banlieues passera par trois

étapes : d'abord il faut rétablir l'ordre, investir durablement les enclaves qui échappent au droit de la République ; et reprendre le pouvoir aujourd'hui partagé, dans ces espaces de sédition, entre les caïds, les bandes antifrancophones et les barbus. Il ne faut pas hésiter à prononcer la déchéance de la nationalité fran

çaise 2 pour les délinquants et rétablir la prétendue

« double peine » supprimée par Nicolas Sarkozy.

1. Michèle Tribalat, *La République et l'islam*, op. cit.

2. Proposition de loi de J.-P. Garraud, député de la Gironde, décembre 2005.

La charia ou la République

Ensuite, il faut imposer partout la culture de l'effort, plutôt que celle de l'excuse ; aujourd'hui, nous vivons dans l'inversion du sens commun : au lieu

d'être outragés par le scandale des écoles incendiées,
on pontifie sur le désespoir des incendiaires ! Il faut
revenir au bon sens populaire. Un chauffeur de taxi
polonais me disait récemment : « Moi, quand je suis
arrivé en France, j 'ai travaillé jour et nuit pour me
faire une place. Personne ne m'a aidé. Je me suis
débrouillé tout seul. Et j'en suis fier. »

Enfin, il faut imposer la franç_ité là où s'étend le
communautarisme islamique. Etre français, c'est
accepter un héritage, c'est-à-dire une langue, une histoire et un mode
de vie. C'est pourquoi la nationalité
ne doit plus être distribuée comme une carte grise.

Chacun doit être libre de sa foi, de son culte, de sa
tradition spirituelle. Mais il n'est pas question d'envahir
la cité de coutumes qui, au XXIe siècle, choquent légitimement nos
concitoyens : polygamie, aménagement
des horaires pour les prières et le jeûne de ramadan,
abattage des animaux par égorgement sans l'étourdissement préalable
exigé par la loi française, etc.

Puisque la France n'a pas vocation à devenir une
terre d'islam, il faut abroger toutes les décisions qui
l'érigent en religion d'État : la dissolution du Conseil
français du culte musulman est, de ce point de vue,
une urgence symbolique.

Toute construction de mosquée sera donc soumise
à des conditions draconiennes. Il suffit de proposer

le parallélisme des formes avec les pays d'islam. Les
clochers d'églises, en Turquie, semblent choquer
R. Erdogan, beaucoup plus que les minarets ne cho-

La charia ou la République

quent notre cléricature. Il n'est pas question, contrairement à la proposition de Nicolas Sarkozy, que les contribuables français soient appelés à financer les

constructions de mosquées ou les études supérieures
des imams à l'université. Il suffit, pour cela, d'aligner
le statut des mosquées sur celui des églises et des synagogues. C'est
aux fidèles et aux paroissiens de prendre
en charge les nouvelles constructions, par une application stricte et
incontestable de la loi de 1905. Il ne faut
pas faire de l'islam une privilégiature sous prétexte
qu'on vit sous la menace d'une nouvelle flambée,
qu'on a peur d'apparaître comme islamophobe, etc.

Il est urgent de stopper le processus d'islamisation de
la société française en imposant nos valeurs et nos traditions. Mais,
surtout, il est temps de cesser d'avoir honte et d'avoir peur.

Rendre la France aimable, c'est enfin ne plus céder
à l'exercice permanent de l'autoflagellation. Non, la
France n'est pas un pays raciste. Et, s'il y a eu du
racisme dans la « guerre des banlieues », il n'est pas
venu du côté français. Ce qui, à coup sûr, se développe
partout, c'est la francophobie et le racisme antifrçais.

Et le nouvel antisémitisme qui monte à l'horizon vient
des banlieues. Les Français cèdent à la tentation de
reliure leur voisinage à l'aune de ce climat délétère de
suspicion, qui nourrit un racisme à géométrie variable : si un « Gaulois
» gifle un Noir, « c'est un acte raciste » ; si un Black brûle la voiture
d'un Blanc, on
appelle ça « l'expression d'un malaise » ; quand un tag
écrit sur un mur « nique la France ! > > », il s'agit - nous
dit-on - d'une audace artistique. Et quand se constitue

une Fédération des Noirs de France, on y voit un « rassemblement culturel », alors qu'il s'agit d'un rassemblement ethnique qui se définit par la race ; comme 219

si on pouvait construire une identité française contre la France ! En réalité, la xénophobie et la xénomanie, toutes deux condamnables, s'appellent mutuellement. La première, c'est la haine de l'autre ; la seconde, c'est la haine de soi.

Trop souvent, à notre époque, le respect des êtres et des nations fait place à l'obsession du multiculturalisme universel qui, sous le couvert fallacieux d'unité, d'effacement des frontières, sous le coup d'une pulsion fusionnelle hâtivement baptisée « amour de l'humanité », feint de croire les êtres interchangeables, les hommes détachés de tous liens venus de l'histoire, de la civilisation, du groupe ou de la tribu et va jusqu'à cette folie consistant à s'oublier soi-même et par là se nier et se détruire.

L'amour est d'abord celui de ce premier cercle de solidarités qu'est la famille, le pays, la nation - étape indispensable par quoi passe le sentiment de solidarité avec tous les autres hommes. Charité bien ordonnée, nous devrions le savoir, commence par soi-même et celui qui n'est plus rien ne peut rien pour les autres. Il en va ainsi des individus comme des nations. Depuis plusieurs décennies, la France est ainsi dominée par une étrange honte d'être elle-même, par une préférence générale pour ce qui n'est pas elle-même, pour ce qui est lointain.

Cette xénomanie se présente sous la forme de l'altruisme le plus officiel : il s'agit d'offrir au monde qui nous juge une France rancie, moisie, tachée de mille

bassesses, pour que personne ne soit tenté de l'aimer autrement que comme une plate-forme d'intérêts et de droits universels. Les beaux esprits s'y emploient

La charia ou la République

en réécrivant notre histoire pour donner du relief aux

flétrissures, effacer les pages de lumière qui pourraient tramer quelque

songe. Ce sont les mêmes qui s'obstinent à parler anglais à n'importe quelle occasion, dans les forums, les colloques, sur la place publique, sur le territoire national, car il s'agit de se montrer « moderne », pérégrin, ouvert, voyageur,

mondialisé. On réserve la langue française aux usages

personnels et domestiques, quand on est « en province », comme on dit.

On finit par accorder aux étrangers non seulement

un droit d'inventaire sur notre propre histoire, mais

aussi une palette d'avantages supérieurs à ceux du

commun des citoyens français, créant ainsi des désordres sans nom, sans fin mais non sans prix.

Peu à peu, on anéantit les défenses immunitaires

du peuple français, en le condamnant à la pénitence

perpétuelle. Jusqu'à ce stade du dégoût où ledit peuple se fera horreur à lui-même. Il suffit de répandre du sarin sur les cénotaphes de nos gloires passées, de

traiter notre histoire nationale à l'acide botulique, de

débusquer les fiertés confinées pour les réputer abjectes, de fêter les défaites et non plus les victoires et de promener, au-dessus du cortège de nos morts, la

torchère vacillante et suintant de haine des ombres

immenses et lugubres de la honte.

Il s'agit d'apprendre, très jeune, le maniement de

la haine de soi. Apprendre à haïr, à se haïr ; apprendre la honte, apprendre à avoir honte de soi-même, de ce qu'on est, de ce qu'on a été, de tout ce qu'on a

reçu, de tout ce qu'on a donné, avoir honte de la

France et battre sa coulpe en place de Grève. Et puis,

bien sûr, réparer, effacer, en érigeant des monuments

à la haine de soi. Remplacer les arcs de triomphe par

221

La charia ou la République

des arcs de la honte. Laisser se consumer en soi les

braises du souvenir de nos héros anonymes, ouvrir le

catafalque odieux de nos malversations. Passer aux

aveux et oser ranimer chaque matin la flamme tricolore du « salaud inconnu », celui qui a torturé, collaboré, colonisé.

Tous des négriers. Tous des tortionnaires, tous des

monstres. Tous des coupables reçus comme tels

devant le tribunal de l'Histoire universelle. Les historiens eux-mêmes travaillent désormais sous la menace

des juges.

La stigmatisation de la France et l'islamisation des

esprits sont deux phénomènes siamois qui se développent simultanément. Nos enfants regardent ébahis un

pays effondré sur lui-même, qui se laisse attaquer de

toutes parts et accepte avec jubilation un triple changement de peuplement, de culture et de système de valeurs.

La France est en danger de disparition. On efface,

d'un vigoureux coup de gomme, tout ce qui peut rappeler aux Français - ou leur apprendre - qu'ils appartiennent à un grand pays, à l'un des plus anciens Etatsnations du monde, doté d'une histoire riche et belle, où brillent des figures d'exception et des événements

exaltants. Ce passé glorieux est gênant pour ceux qui

veulent faire sortir la France de l'Histoire, et des pages

immortelles doivent impérativement être déchirées

pour permettre d'éliminer jusqu'au souvenir de ce

que fut notre pays dans la longue coulée des siècles.

Plus de la moitié des grandes inventions sur lesquelles

vit la planète depuis près de deux siècles sont d'ori-

222

gine française, de la photographie à la carte à puce

via le cinéma. Qui ose le dire ?

Des millions de Français se sont étonnés du silence

tonitruant qui a entouré le deux centième anniversaire de l'un des moments les plus splendides de l'histoire de France, en décembre 2005. La bataille d'Austerlitz est en effet un événement historico-militaire connu et admiré dans le monde entier et qui a fait l'objet de milliers d'ouvrages d'historiens, de politologues ou de stratèges. Elle a inspiré écrivains et artistes, galvanisé des générations entières en France

et sur toute la planète. Elle est étudiée aujourd'hui

encore dans toutes les écoles militaires. Elle fait partie

de la mémoire collective universelle. Elle est la marque du génie de Napoléon, mais aussi et peut-être surtout du génie français, de l'héroïsme et de l'allant de nos soldats au service de la patrie. Il semblait aller

de soi que le 2 décembre 2005 serait l'occasion de

commémorations grandioses, de colloques universitaires, de défilés militaires, d'émissions philatéliques, de

grand-messes télévisées, que Goude et Decouflé

allaient reprendre du service sur fond de bonnets à

poil et de « Marche de Marengo ».

Que croyez-vous qu'il se passât pour ce bicentenaire

d'exception ? Rien. Absolument rien. Austerlitz ?

Connais pas ! Il a suffi qu'un historien de seconde

zone en mal de publicité accuse Napoléon d'être le

précurseur de Hitler pour que l'une des plus belles

victoires françaises passe à la trappe. Mfolés, le président de la République et son Premier ministre - qui avait assis sa réputation sur son admiration pour Napoléon, à propos duquel il avait signé un livre

sur les Cent:Jours - s'empressèrent de boycotter une manifestation organisée quasi en cachette aux Invalides, tan-223

dis que la ministre de la Défense brillait par son

absence à la traditionnelle cérémonie des saintscyriens, remplacée par son collègue du Budget : on

attendait Alliot-Marie, ce fut Copé ! Un symbole des

temps, sans doute : quoi de plus emblématique que

d'envoyer à de jeunes élèves officiers celui qui se

charge de tailler dans les crédits de la Défense ?

Les étrangers n'ont pas de ces pudeurs. En juin

2005, les Britanniques fêtèrent, avec un faste dont ils

ont le secret, le bicentenaire de Trafalgar, leur plus

grande victoire navale, remportée sur une flotte

franco-espagnole. Rien que de très naturel. Mais le

comble c'est que le gouvernement français jugea utile

de se faire représenter à l'anniversaire de ce désastre

de la marine française - c'est de ce funeste 18 juin

que date la cravate noire que portent les officiers de

la Royale - par le porte-avions nucléaire Charles-de

Gaulle, le fleuron de notre flotte. Tragédie ou farce ?

Combien de marins français se sont sentis humiliés

d'avoir eu à « jouer Trafalgar » pendant que leurs frères fantassins et cavaliers ne pouvaient « jouer Austerlitz » ?

Ce coup de chiffon, cette autoflagellation n'est pas

le fruit du hasard. Depuis quelques décennies, on

s'acharne à renier les hommes, les événements, les

sources d'inspiration, les chefs-d'œuvre littéraires et

artistiques, les réalisations qui ont fait la France depuis
vingt siècles, à dénigrer ce qui fit le rayonnement de
notre pays sur les cinq continents.

Cela fait belle lurette que les images de notre histoire ont disparu des
pages des manuels scolaires de nos enfants, tout ce qui était de nature
à enflammer

leur cœur et leur imagination.

L'enseignement de l'Histoire est rogné d'année en

La charia ou la République
année dans les programmes scolaires du primaire et
du secondaire, tout comme l'étude des auteurs classiques qui ont

façonné l'Europe intellectuelle pendant

des siècles et fait rayonner la culture française dans le monde entier.

Alors que tant de nos voisins, dont bon nombre

n'ont pas une histoire aussi brillante que la nôtre,

célèbrent avec fierté leur passé, en France, l'heure est

au remords, à la flétrissure et à l'oubli. Remords obligatoire et à sens unique, oubli forcé, alors que jamais peut-être les Français n'ont été aussi avides de récits

et de spectacles sur leur histoire, aussi férus de généalogie et de recherches sur leurs ancêtres.

Ce serait le prix à payer pour entrer dans « la

modernité », celle de la globalisation mondialiste et

du « meilleur des mondes » huxleyen. Il faut faire

honte aux Français de leur histoire, afin de les intégrer dans une Europe sans passé ni identité, élargie à des pays qui, comme la Turquie, n'ont aucune racine

commune avec la civilisation européenne, afin aussi

de les obliger à se résigner au multiculturalisme, au

communautarisme.

Trop souvent, Éducation nationale, médias, intelligentsia conjuguent leurs efforts en ce sens. Les jeunes

Français ne sont plus élevés dans la fierté de leur pays,

ils ne savent plus ou n'ont jamais su qu'ils ont un passé

collectif riche et exaltant.

Cette démarche est largement responsable du

désengagement civique des jeunes Français, de la

montée de l'individualisme et du corporatisme qui

bafouent toute solidarité nationale et empêchent

toute réforme de fond.

Comment en effet prétendre intégrer des populations si étrangères à nos usages, à nos modes de pen-

La charia ou la République

sée, à l'esprit de nos institutions si l'on n'a pas de
modèle à leur proposer, un modèle exaltant et glorieux ?

Toute la difficulté consiste à rendre compatible l'islam avec la République.

Or les incompatibilités sont nombreuses et les différences abyssales, notamment dans trois domaines qui

sont les trois termes de notre devise : la démocratie

avec les mots « Liberté, Égalité, Fraternité » va à l'encontre de la philosophie qui sous-tend l'islam. « Dans ses textes fondateurs, l'islam est contre l'égalité : le

droit musulman est profondément inégalitaire ; le

musulman est au-dessus du non-musulman, le croyant

est au-dessus de l'athée, l'homme au-dessus de la

femme, l'homme libre au-dessus de l'esclave. Le droit

musulman est contre la liberté ; il est interdit de sortir

de l'islam, de changer de religion, sous peine de mort,

il n'y a pas de liberté de comportement. Enfin, il n'y

a pas de fraternité au sens occidental : le musulman est

le frère du croyant musulman. Il ne se sent pas le frère

du chrétien, le frère du juif, encore moins le frère de

l'athée, de l'impie 1• »

La partie « politique » de la religion islamique est,

de surcroît, incompatible avec toutes nos constructions juridiques. Le statut de la femme prévu dans le Coran est fondé sur une infériorité définitive : infériorité devant l'institution du mariage, avec la répudiation, la flagellation pour adultère, la polygamie, l'autorisation donnée au mari de frapper sa femme ;

1 . Anne-Marie Delcambre, L 1slam des interdits, Desclée de Brouwer, 2003.

La charia ou la République

infériorité devant l'institution de la justice, puisque,

pour le témoignage comme pour l'héritage, la femme
vaut exactement ... la moitié d'un homme.

Les règles pénales prévues par le Coran n'ont rien
à voir avec notre droit pénal, depuis l'amputation
pour vol jusqu'à l'application de la loi du talion.

Enfin, les règles de la vie quotidienne dressent
autant d'obstacles à un mode de vie harmonieux
entre les uns et les autres, puisqu'il y a, dans le Coran,
depuis les interdits alimentaires jusqu'aux prescriptions
vestimentaires, soixante-dix interdictions pré

Cises.

La France ne peut pas accepter que ses enfants
obéissent à deux ordres juridiques contraires. Le
choix individuel est clair : c'est ou la charia ou la
République. Nous sommes devant une question de
fond, une question d'immédiate actualité qui n'est pas
une question neuve.

Dans une lettre à René Bazin, écrite le 29 juillet

1916, l'ami des Touaregs, Charles de Foucauld, respecté dans plusieurs
pays d'islam dont le Maroc, lui-même sensible à la grandeur de la foi
musulmane, bouleversé par l'ardeur de leurs prières, s'interroge

néanmoins, de manière prophétique sur la question

des peuples : « Des musulmans peuvent-ils être vraiment français ?
Exceptionnellement, oui. D'une

manière générale, non. Plusieurs dogmes fondamentaux musulmans
s'y opposent. Avec certains, il y a des

accommodements ; avec l'un, celui du Medhi, il n'y

en a pas : tout musulman croit qu'à l'approche du

Jugement dernier, le Medhi, c'est-à-dire !"envoyé d'Allah" surviendra,
déclarera la guerre sainte, et établira 227

La charia ou la République

l'islam par toute la terre, après avoir exterminé ou subjugué tous les non-musulmans. »

» Dans cette foi, le musulman regarde l' islam comme

sa vraie patrie et les peuples non musulmans comme

destinés à être tôt ou tard subjugués par lui, le musulman ou ses descendants ; s'il est soumis à une nation non musulmane, c'est une épreuve passagère ; sa foi

l'assure qu'il en sortira et triomphera à son tour de ceux

auxquels il est maintenant assujetti ; la sagesse l'engage

à subir avec calme son épreuve ; "l'oiseau pris au piège

qui se débat perd ses plumes et se casse les ailes ; s'il se

tient tranquille, il se trouve intact le jour de la libération", disent-ils ; ils peuvent préférer telle nation à une autre, aimer mieux être soumis aux Français qu'aux

Allemands, parce qu'ils savent les premiers plus doux ;

ils peuvent être attachés à tel ou tel Français, comme on

est attaché à un ami étranger ; ils peuvent se battre avec

un grand courage pour la France, par sentiment d'honneur, caractère guerrier, esprit de corps, fidélité à la parole, comme les militaires de fortune des XVIe et

XVIIe siècles mais, d'une façon générale, sauf exception,

tant qu'ils seront musulmans, ils ne seront pas Français,

ils attendront plus ou moins patiemment le jour du

Medhi, en lequel ils soumettront la France. »

Ce texte mérite réflexion. Si la France renonce, sur

son territoire, à appliquer ses lois, à faire respecter

ses traditions, le communautarisme aura raison de son

unité. Dans les régions en voie de contrôle par les

communautés comme la Seine-Saint-Denis, on passera, après la phase d'installation, à la phase de revendication puis d'autonomie ; jusqu'au jour où les plus hautes juridictions, saluées par la nomenklatura pour

leur audace progressiste, en viendront à accepter l'ap-

La charia ou la République

plication de la charia dans les zones où les musulmans
seront désormais majoritaires.

Et puis viendra le moment de la jonction des territoires. Les multiples républiques islamiques se donneront la main pour n'en former plus qu'une seule. Les élites mondialisées entreront dans cette ère postmoderne du « retour du religieux » avec un mélange de crainte et d'excitation, les social-sacristines appelleront, dans les églises transformées en mosquées, à l'« accueil de l'Autre » .

La France abandonnée, silencieuse, suivra le cortège des femmes voilées lançant leurs youyous de joie.

Les historiens se rappelleront alors le mot prophétique de Hussein Moussaoui, le chef libanais du mouvement chiite libanais Amal : « Dans quarante ans, c'est sûr, la France sera une République islamique. »

Alors il sera juste temps de mettre un crêpe à la

porte des mairies, de coiffer d'une mantille les chaises médiatiques, en signe de deuil. La République se voilera la face, nous serons submergés par de nouvelles pudeurs. Mais il sera trop tard, quand Marianne portera le tchador, trop tard pour s'alarmer, trop dangereux pour protester.

D'où pourrait donc venir le sursaut ? du cœur. Un

cri du cœur. Un cri d'amour. Un cri d'amour de la

France.

Conclusion

Le constat est rude et pourtant ... Pourtant tout a changé en 2005. Les verrous ont sauté. La parole s'est

libérée. Nous venons d'entrer dans un nouveau monde. Les deux tentatives pour dépasser la France, pour l'abolir, la dissoudre de l'extérieur, dans le magma européen, et de l'intérieur, dans le magma multiculturel, apparaissent aujourd'hui, depuis l'année 2005 - l'année charnière - durablement affaiblies.

La modernité est passée du côté du patriotisme populaire.

Le premier renversement a eu lieu le 29 mai 2005.

Jusqu'à cette date, on vivait avec le paradigme de François Mitterrand : « La France est notre patrie, l'Europe est notre avenir » ; en résumé, il y avait d'un côté le passé, la nation, de l'autre, le futur, la grande fédération supranatérale européenne.

Depuis le 29 mai, tout est inversé. Le fantasme d'une Europe de cinq cents millions d'habitants qui serait un bloc centralisé, rigide, uniforme, un empire de la norme, est une idée morte, une idée du siècle défunt. Le seul avenir concevable, c'est l'Europe des patries dans un monde de nations. Enfin, on peut reparler de la France, de son rayonnement, de sa sou-

Conclusion

veraineté. La France a de nouveau un avenir. Elle est
une idée neuve. On pourra demain à nouveau la citer,

l'enseigner, la transmettre, la promouvoir, la porter

comme une bonne nouvelle pour la paix du monde.

Ce qui était considéré comme le vecteur de la

modernité - l'idée d'un super-État avec une Constitution
supranationale - est aujourd'hui regardé comme

une séquelle, une queue de comète de l'époque révolue des grandes
fédérations artificielles, du temps des Blocs. Au contraire, ce qui était
reçu pour passéiste

est aujourd'hui considéré comme le probable modèle

d'avenir. L'idéologie mortifère de la fusion a fait son
temps.

Le second renversement a eu lieu avec les attentats

de Londres et la « guerre des banlieues » . Jusqu'à ces

événements, nous vivions avec deux aphorismes. Premièrement, «
l'immigration est une chance pour la

France » ; deuxièmement, « la société multiculturelle
est notre destin ».

Depuis la « guerre des banlieues », la digue a cédé
sur l'immigration, qui apparaît comme un malheur
pour nous et aussi pour les déracinés de la planète.

Quant à la « société multiculturelle », elle a installé
une France pluriethnique et communautarisée, la

France des émeutiers. Ces deux renversements débouchent sur une
idée nouvelle, le patriotisme populaire :

la patrie ne sera plus reçue demain comme un obstacle à la fraternité
cosmique.

La question centrale de la décennie à venir n'est pas

l'impôt ou l'Europe, l'École ou le travail, mais une ques-

Conclusion

tion qui transcende, précède et englobe tous ces sujets

majeurs ; c'est la question nationale. Que fait-on de la

France ? Qui va oser répondre ? Il y aura, dans les générations montantes, des jeunes Français dressés, qui crieront leur faim et leur soif de justice, leur désir chancelier de paysages intimes, qui réclameront à cor et à cri qu'on

leur rende père et mère, terre des pères et terre des

mères, qu'on leur redonne un peu de nos souvenirs

perdus, qu'on les sorte de l'amnésie qui a fabriqué des

générations d'ahuris. Ces jeunes Français n'accepteront plus que la France soit désignée, à la face du monde, comme une tache de sang sur la carte métaphysique des hontes de la planète.

Ils n'accepteront plus qu'on fasse de notre pays l'astre noir dans la nuit des hommes. La France abandonnée, à la dérive, qui perd ses cerveaux, ses sièges sociaux, ses capitaux, qui regarde, impuissante, ses usines partir en Chine, ses chantiers navals rachetés par la petite Norvège, le géant Arcelor guetté par les

Indiens. La France qui se moque d'elle-même, qui

s'habille de dérision, qui se déquille et envoie son

prestige par le fond, qui délègue l'un de ses porteavions, le Charles-de-Gaulle, à Trafalgar, et l'autre, le Clemenceau, à Canossa, sous le regard amusé et gourmand du monde entier.

Mais le moment vient où les bornes de l'inacceptable sont franchies. Parce que c'est une question de vie

ou de mort.

Ce moment est arrivé. Le vent se lève. Nous allons

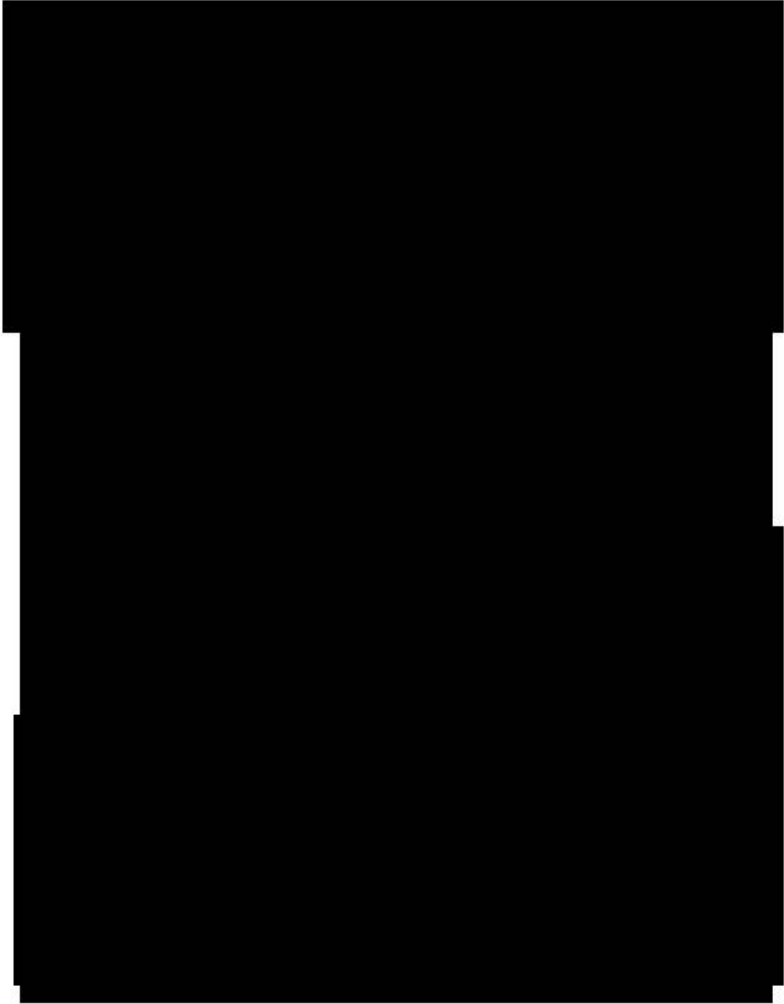
VIVre.

Annexe 1

Note des Renseignements généraux

sur la plate-forme Roissy-Charles-de-Gaulle,





• Dans le cadre des travaux récemment effectués sur la plateforme, le démantèlement d'un

meuble de vols a attiré notre attention. Mercredi 19 octobre 2005, la gendarmerie du

transport aérien procédait dans le cadre d'une commission rogatoire délivrée par

l'arrestation de 22 bagagistes de la société Connecting Bag Services

(CBS, siége social 6 Ttemblay en FtlIDÇC}. pour usodatioa de malt'alteun et vola-a

baade orgaaWe.

- Cette enquete portait sur des vols de téléphones portables dans Ica bagages dea

pusasers. C'est grAce 6 l'utilisation par les malfaiteun de ces télq,boncs que la OTA

est parvenue 6 d6manteler un Jiseau de spoliation de bagages. Ces vols ♦ent opér6s

par des salariés de la société « Connecting Bag Services ».

o CBS est une filiale de la société European Flight Service, elle meme filiale du

groupe Vinci.

D a étt procédé rkemment au en"blage d'une partie des porteurs de badges rouges des sociétés

CBS, WFS et BOS. Parmi elles, certains individus sont déjà connus :

o s., né Je

l

demeurant

est

connu pour son aclivi♦ intégriste ct son appartenance aux frinl muulmaBa.

o F .R., né le

6

Proche de N.G. Ideutifié auparavllrt comme ayant

partici♦ l ia pléparatlon dea atteatau contie

o I.A., né le

l

demeurant

Cet individu revendique son  au courant salafiste.

o R.B., né le

1

Safackl (elm téléphonique) a été

communiqué l

, il révèle que R.B. est en contact avec M.S., qui

a participé d'une série de recrutements de « kamibzes » de la part de il

commettre des attentats en Irak. M.S. est par ailleurs membre de Al-Qaïda

Islam.

o M.B. .. né le

6

demeurant

et H.K., né le

6

domicile

,

non connu, sont tous

deux en relation étroite avec F.O., coordinateur des troupes malikites sur la

plate forme.

o M., né le

6

demeurant

M est délégué

syndical et membre du réseau de Ghazaouet. D se livre également 6 des

campagnes violentes de prosélytisme dans les chaïnes de traitement des

bagages.

o F.K., M.B, G.H fréquentent par ailleurs tous trois également les salles de

prière clandestines de la plate forme

o D.B., né le

à

demeurant

est quant à lui connu pour son appartenance au PKK turc. dont il possède

été le responsable en France.

14 autres individus sont également déjà connus au sein de ces sociétés pour leur

appartenance ou leur proximité avec des mouvements islamistes.





• Le groupe European Flight Service souffre des conséquences de la politique de

recrutement suivie depuis plusieurs années, qui pousse l'ensemble des entreprises du

site aéroportuaire à recruter systématiquement dans le bassin d'emplois formé du

département de la Seine Saint Denis, du Val d'Oise, et de l'Oise. La conséquence de

cette politique de recrutement est l'introduction de jeunes délinquants provenant de

secteurs à fort taux de criminalité dans les entreprises travaillant pour l'aéroport et

dans les zones les plus sensibles de la plate forme. ()

• . . Au sein de certaines sociétés

de bagagistes, comme la société CBS, les employés sont majoritairement musulmans

et sont organisés sur des bases ethniques et religieuses, selon un système de type

mafieux. Une enquête poussée a révélé que deux cadres de la société CBS, d'origine

maghrébine, ont imposé à CBS un recrutement quasi-exclusif de ressortissants

algériens. Ces individus sont tous issus d'une petite ville algérienne du nom de

Ghazaouet ou des alentours de cette ville. Ds se sont organisé en réseau au sein de

CBS.

•

Ghazaouet est une ville portuaire de 30 000 habitants, située à 75 kilomètres de

Tiemcen et à 100 kilomètres à l'ouest d'Oran. Depuis 1998, un flux incessant

d'habitants de cette région vient alimenter les rangs de la société CBS.

•

Sur 758 employés, 77 sont originaires de la ville de Ghazaouet. 31 employés

proviennent par ailleurs des villes avoisinantes. Trois individus ont été identifiés

comme étant à l'origine de la création de ce réseau. K

, qui est encore

propriétaire à Ghazaouet, A

également propriétaire d'un bien immobilier à

Ghazaouet, M

, né à Ghazaouet. M

est par ailleurs connu par sa

hiérarchie pour ses propos anti-français et, selon ses propres termes, pour son « dégoût

à l'égard du mode de vie occidental ».

o Nota : sur l'évolution des embauches, on est passé de 8% en 1998 à 13 % en

2005, avec des pointes à 17 % en 2001 et 2003.

•

K.

est le coordinateur du réseau de Ghazaouet. Par l'intermédiaire de ce réseau, K.

contrôle totalement le recrutement des intérimaires. n est en

contact direct avec plusieurs salariés de l'entreprise de travail temporaire RANST AD,

eux mêmes originaires de la ville de Ghazaouet. D'après des informations provenant

de la société d'interim UNEPI présente sur l'aéroport, K.

fermerait les portes

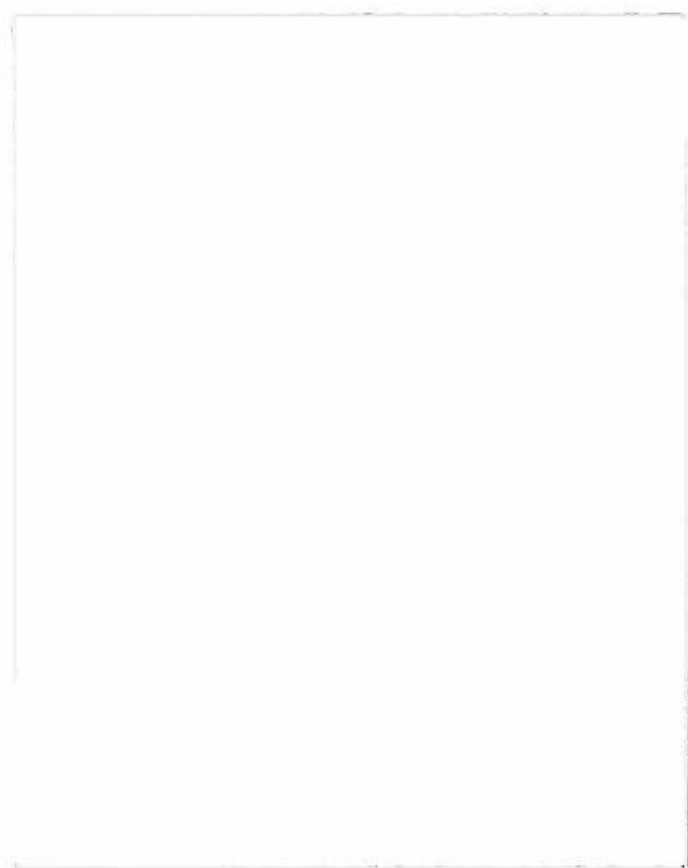
de CBS aux autres agences d'interim afin de privilégier l'agence RANSTAD. Cette

société est le plus gros pourvoyeur d'emplois intérimaires sur la plateforme de

Roissy. Certains de ses cadres musulmans favoriseraient discrètement le recrutement

d'individus au profil islamiste afin de développer le prosélytisme et la prépondérance

musulmane sur l'aéroport.



• Les deux premières têtes du réseau Gbazaouet se rencontrent durant leurs séjours 6

Ghazaouet. Sur place, les deux hommes recrutent des volontaires pour l'émigration

vers la France et leur intégration au sein de CBS. Ds fournissent aux candidats de faux

certificats d'embauche à en-tête de l'entreprise française. Ils procèdent aux démarches

auprès de la représentation diplomatique française et obtiennent les documents

indispensables à une entrée sur le territoire. Il existe un accord entre la France et

l'Algérie qui permet au titulaire d'un certificat d'embauche d'obtenir un titre de séjour

valable un an. K.

et ses complices prélèveraient au passage une contribution

sur ces immigrants. Chef incontesté du réseau Ghazaouet, secondé efficacement par A.

et M.

, K.

se comporte en véritable tyran à l'égard des employés français

de CBS et des intérimaires, se substituant à la véritable direction de l'entreprise.

Aucun recrutement ne peut avoir lieu sans son aval.

•

K.

s'oppose à l'embauche des français de souche. Les employés français

présents dans la société sont systématiquement évincés de toute promotion au profit

des salariés musulmans. Il s'agit ni plus ni moins que d'un apartheid ethnique et

religieux. K.

n'exerce plus son obligation professionnelle et il provoque un

véritable désordre pouvant nuire à la circulation aérienne, les

employés étant laissés

dans un abandon total en ce qui concerne le traitement des bagages.

- Dans son projet de mise en place complète de CBS, K.

est activement assisté par

M.

Celui-ci, représentant syndical, participe de la politique du chef de

réseau en exerçant des chantages syndicaux auprès de la direction de l'entreprise, qui

n'est bien sûr, pas informée de la mise en place de ce réseau. Sur l'aspect pratique, la

totalité des membres du réseau Ghazaouet est chargée des transferts de bord à bord.

Ces opérations consistent à assurer, au cours des correspondances, le transport des

bagages d'un avion à l'autre, sans contrôle de sécurité ; ces valises en provenance d'un

aéroport étranger, déchargées des soutes du premier aéronef, sont réputées sécurisées

par l'aéroport de provenance. Cette situation stratégique au sein du dispositif

d'assistance des avions a des conséquences évidentes en matière de sécurité.

-

Les faits ainsi décrits sont le reflet de l'atmosphère qui règne sur l'ensemble du site

tant dans les zones réservées (pistes, zones bagages, zones techniques), que dans les

entreprises. Islamistes et délinquants des cités oeuvrent de concert pour placer

l'aéroport sous la loi de la charia, usant de menaces à l'encontre des cadres et rares

employés d'origine française. Il s'agit également d'éliminer la main d'œuvre non

musulmane du tissu professionnel de la plate-forme.

•

L'ensemble des services compétents présents sur la plate forme, RG, PAF, DST,

DGSE, Douanes et GT A ont peu à peu pris conscience de cette situation alarmante. Le

sous préfet de Roissy est, quant à lui, tout à fait conscient de la réalité de ce problème.

La société ADP, toute préoccupée à dissimuler sa longue gestion catastrophique en

vue de sa privatisation proche, n'a pas un instant de disponible.

Annexe 2

Ra pport i nterm i nistériel

adressé au Premier m i n istre

sur la mise en œuvre des mesures de sûreté

sur l'aéroport du Bourget, octobre 2005

1 - 1

[

]

el

el - PARIS, 9 juin au

2005



--





1

..

..

0

--

..

...

'''

MINISTERE DES TRANSPORTS, DE L'EQUIPEMENT,

C::

..

DU TOURISME ET DE LA MER

...

MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DE L'AMENAGEMENT DU



TERRITOIRE

n

MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE

a

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

0

..

MINISTERE DE LA DEFENSE



::



RAPPORT SUR LA MISE EN

e

n

..

a

OEUVRE DES MESURES DE

"

,

,

p.

n

SURETE SUR L'AEROPORT

..

C::•

a

...

DU BOURGET



l(

8

..,

0

Rapport llédigé .WU le c:adœ du tmnil intezministhid drmmdé pu le
abinet



p.

du Ptemier ministœ o:u seaétariat géuénl de la défense nationale
(SGDN) sm la

s:

pmblématique des Aérodromes seconciûœs. n ptésente les conclusions
du groupe de

O:l

0

tmnil interministériel conduit pu la cliœction génénle de l'aviation
civile (DGAC) et

c::

ci < l

COIISlll:lé llU CilS de r aéro < home du Bow:get.

n

DIFFUSION RESTREINTE

'''

0

n

g.

PARIS, 9 JUIN AU 6 OCfOBRE 2005

;;



--

..... _ do allrol6 ... I'Mrq > OIdll Bowgol

Sommaire :

Sommaire :

.2

1

Introduction :

3

2

Lo CODù::do :4

2.1

Spécificités de la plao-fonne du Bo11J11et 4

2.2

Le contexte réglø > entaire

s 3

Lamise en ocuvrcdea meswes de silret6 : 6

3.1

Løe déficiencos constat6es

6

3.2

Problématique de la 21J!1C centlale 7

3.2.1

Rappel du con-

7

3.2.2 Løe opti0111 possibles

1

.....

3.3.1 Rappel du con-

.....

1

3.3.2 Difficultés rencontrée.

..... 1

3.3.3

Traitements des convois officiels et personnels diplomatiques

.....9

3.3.4 Tnlticment d101 convoi• non officiell et passaacn VIP

.....10

3.3.5

Synthèse

—

10

3.4

Titres de circulation délivrés aux ambassades

.....! 0

3.4.1 Proc:édurea de délivrance

.....

10

3.4.2 Problèmes 6voqu61

..... 11

4

Conclusion - acti0111 proposées :

.....

11

4.1

ConçJusion :

11

4.2

Actions proposées :

12

4.2.1

Mise CD < : œfonnité par rapport aux exigences réglementaires :

..... 12

4.2.2 Accès à la zone centrale d'activité ♦ :

..... 12

4.2.3

Traitement des pénomWitel, des convois, et des badges délivrés IIX

ambassade : 12

AnnCXC : :

15

1. Plm des installations du BoUJiel

2. Critères des obligations des exploitants d'aéroports et des
l'8n1porteur aériens en mliiè

d'inspection filtrée des passagers et de leurs bagages de cabine
(IFPBC)

3. Plm des actiDDI correctives (PAC) le Bourget suite aux audits silrcté
réalisés par le GESAC (4, 5 et 6

man 2003) et MSD (24 man 2004) - Mise Il jour au 30 septembre
2005

4. < lûffrage et faisabilité des options relatives à la problématique de
la zone centrale d'♦ nr

l'Il!oport du BoUJiel

S. Procédure pour le traitement des convois officiels et des autres
types de convois

6. Renforcement des mesures de sécurité sur l'aérodrome du Bourget
(note ADP -point ID 29 septembre

2005)

7. Programme d'action silrcté pour le BoUJiet (note de la pr6fecture
de Seine-Saint- Denis-point an 30

septembre 2005)

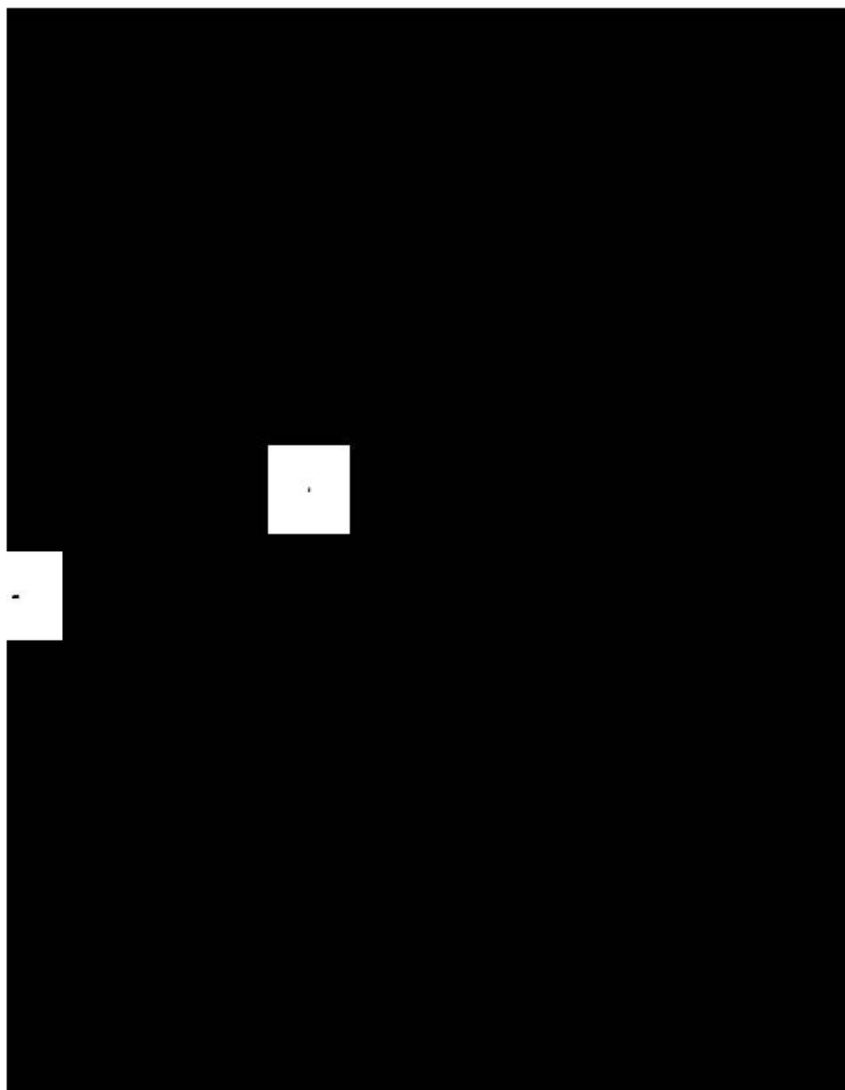
8. Comptes-rendus dca 5 réwù0111 dn gronpe de trBVail Lo BoUJiel.

OOAC / DAST SRD2

e - 2005

DIFFUSION RESTREINTE





DIFFUSION RESTREINTE

3

1 Introduction :

• En réunion Jo 30 juin 2004, Je cabinet du l'mDi« ministre a demandé la création d'un groupe de travail

iDtermiDistériol 11111" la stbet6 des aérodomes « sccoudairea ". Dans le cadre do co tnrvail mOD6 par le socRt.ill gménl do la défcmo

nationale (SGDN), la direction générale de l'aviation civile (DGAC) a
6111

solicitée pour organiser un groupe de travail interministériel
COIS8Cré A l'aérodrome du Bourget.

- Le rapport fait suite aux travaux de ce groupe 111 quel oDI
participé de la réunion de la police aux

ministère, de la gendarmerie des transports aériens (GTA), des douanes,
des services du port, du ministère

des affaires étrangères (MAE), des services de l'aviation civile, mais
également des représentants de la

société Aéroports de Paris (ADP), lors des cinq réunions suivantes, dont
chacune fait l'objet d'un compte

rendu joint en BDDex :

-

le 9 juin 2000 : présentation de la plate-forme du Bourget et de la
problématique associée à la présence

d'entreprises de transport aérien et d'une forte activité industrielle en
zone centrale de l'aérodrome,

dans l'actuelle zone réservée ;

-

le 12 juillet 2000 : revue des divers options pour l'accès entre l'IC
Dolgo ZODO publique et la zone

neutre d'activité, du chiffrage et de la faisabilité de ces options ;

-

le 2 août 2000 : traitement du problème des couvois officiels et du
nombre des titres de circulation

délivrés aux ambassades, avec le service du protocole du MAE ;

-

le 9 septembre 2000 : revue de la question des couvois dits « non

officiels », pour les personnes

VIP • très Important pour ;

•

le 27 septembre 2004 : relecture et finalisation du présent rapport, d'ici l'adoption des conclusions et

actions proposées.

•

Ce rapport vise :

à exposer les problématiques liées aux activités citées de l'aéroport du Bourget (aviation d'affaires et

prévisions d'une forte activité de maintenance) ;

•

à proposer les mesures à mettre en œuvre pour corriger les déficiences constatées dans cette plateforme

en vue du respect de la réglementation « sécurité », Bourget.

IJGAC et OAST SR0.2

Si octobre : zone

1

2

mathematics mathematics

DIFFUSION RESTREINTE

- on cowr.doe _ _.. de oOooll -l'Mtoport < N Bouvot

l Le eonte:ste :

2.1 Sp&jlldW de la plate-forme ela Dour&«

o Premier a6roport d' sfraillel d'Europe, situ6 l hllit kil < m6tres de la

capitale et do ses cc:Dtre de d6cisi011, l'a6roport do Paris le BoaJaet ouvre aux eutreprises l'ac:cèl l plus de ciDq cents villee d♦m le monde. La

facilit6 d'accès, la npidilil des opm.tionJ d'emb•quc:meot et déb•quemcnt en fcmt la plate fomte

privflé&iée des hommes d'Etat français et étnmgen comme des hommes d'affaires de loula nationalités.

o Le Bourget constitae un dol pivolll 1111tour duquel a' a-tico1e la ! dm ce é<:onomiqœ elu tmitoire de la Plaino de Fnmo. L'a6roport ♦phu d'uno ceotsine d'entrepri1101 apécialis6ea dlm les aeûviUI

aéron .. tique& et pa-a aéronantiques, ♦tsnt 4 500 emploù

o Le tnfic -uel nr l'llllrocbome dn Bo111Jet t'élève à " 000 pusagen ; il appartieat lia liste dite « LO »1

dol alroportll dont Je tntfio 8111Uel est np6riour à 70 000 P-"10111· 55 000 mouvement♦ d'avion par m y

1011t drectu61, dont environ 400 par dca a;roa porlean (m- maximale • cl6collop lllpGieme à 75

lœnel}. L'esaentiel de l'activit6 de 1nmJpOrt a&!riea réaliaée rur cette pla!b-forme Olt Clllllla6e à J'avialioa d'sfrailél. Une douzaine d'opéndeuiII, installée pour la pluplt Jo lœa de la limite ZOIIO publique/ zone

Roénéo c6té oat de la pl♦te-fonno, ae parQ&eat co d< maino :

- ' op6ratA::UR JII'IÏÏquaat la JoclItion de voyage♦ ;

•

4 opmteon sp6cialiaéa dml l'.m- ;

•

2 op6ratA::UR d'mtrepjao ;

•

1 op6nttollr prM indépœdant

• L'a6roport couvre liDO aupedlcie totale de " hect- dcmt 481 pour la

ZODO r6aervéo. n inclnt IJIICI partie militaite, à l' oUfilt.

o L'a6roport reçoit toDI les demt 111111 le uJœ l&œmtiquo du Bomzet, objet de m- de ♦ sp6çifiqueoe,

hon du dutmP dn péleat nppœl

o Les avionl exploités sont gm!ntlemeat de petite taille : il a'.U dans la quasi totslilil d'avions de moinal do

2' tonnes, certifiéa pour uno CllpiCité maximlle inférieure l ♦ si♦ca et exploitéa pour la plupart avec 8 à

10 llièses aeulemeaL

o Les lllnmeCa d'uno CipiCité effective inférieure oa 6ple à♦ siques peuvent &Ire exploitéa sur l'116roport du Bomzci. Dma la pnliquo, certiIDI a!roocti d'uno CIIJ > ICité supmeurc à ♦ aiè&os effectueat des

mouvementa à dosliJutticm du Bo111Jet miïi ill lOtIt Illon exploités avec tm maximum do ♦ p-agen à leur

bord.

o La pllllo-fonne dn lloqet 10 caractériae également p• J'absatco d'uno abog..., c:eatnle, toutefoia tm

projet d'IlJiénagement d'une future éogare COIIIIIDIIDO à deux complgliës aéri- Olt cu cours. 12

tennĪDIIIIx privés aituéa Je IOD& de la « froDtim • Eat pezmettent J'accès des panagen 111 :r.ono n!scnéo.

o n existe tm ocol pas♦♦&e IOIIIÎ« entre la zone publique (ZP) et la zone Jéserv6e (ZR ; Jo poste Fox), aménagé et amté pG' l'exploitlat de l'éopœt (ADP). LCI instllations sont donc di.spcn6es et les dispositif& do lllret6 mœcoléa.

o L'aeûvité de nuport aérien ne ccmcmo loutefoia que 14% des employée de la plllle-fonno ; l'aôdromo

du Bo111JCII ost également spéciaiaé dms une aeûvité indultrieDe divenifi6e (mainten811ce, rép11111ti0111, eatreliea et tcaa, -) døet ADP prévoit l'augmentation importante à moyen terme.

1 Cf. llrleile 13 do l' ♦♦♦ti ru 12 DOVOIDbre 2003 n:lotif oux meoureo de ♦ du lnallpCrt omea.

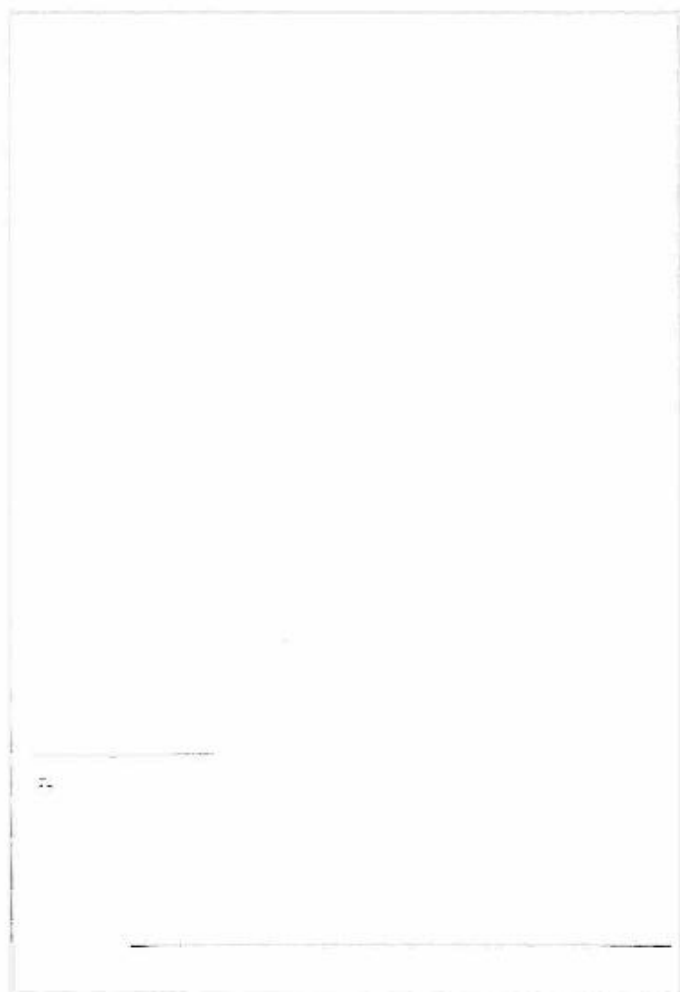
2 Cf. anett du znit > jme ebugé des transports du 15 oovemllre 1994
relaûf l la rtport;1ioD du 1rafic iDtrocoununauta au

.,; du oysllmo obopOIiUiiJa poriJÎOD (1111iclo 6).

OGAC 1 DAST SRD2

B - 2005

4



4P1

pas

- on - dol ,... dt - ... l'Mropofl <ll !otogot

.

Une lfllllde partie de ces activités (1 000 penœnea enviroœ travaillant dans les domaines de msintemce et

lrmstport amen) est localisée en zone centrale de la pla◆◆> -fonne, dans l'actuelle Zlllle ◆. La queatioD

de la miJe en œuvre des meSUJeS de sfueté dans cette zone centrale est pos6o.

.

Les diven aerviccs de l'Etat sont rqnéseotia sur l'alrodrame du Bowget avec :

.

la pmence d'une brigade de la aendarmerie des transports aérieol (BGTA - effectif de 14 personnea).

ratlllch6e à la compaanie GTA de Plria-Charlea de Gaulle ;

.

26 ◆gentl do la DPAF (1 officier, 1 brigadierml!ior, 22 gardiens de la paix ct 2 acljoints de sécurit6) ;

.

23 aaeotl dea dou◆DeS implmtés IUf la pllle-fCllllllC4•

U Le coatute ri&Jemeutaire

.

L'aa-odrome du Bourget n'est pas dbogssoiro 111 l!CJIII do l'orncle 4.3 du règlement a• 2320/2002 elu Parlement européenD et du conseil du 16 d6cemlne 2002 relatif i l'instauration de règlea communes d11111 le

domaïDo de la slilet6 de l'avision civile, et il eat donc de ce fait
soumil 8Iœ règles fix6oa p- Ica

,q)ementllions européenne et nationale Cil mllliàe de stlrelé.

o Le règlemCDt précilé' de m&ne que)a rés)emoetation nationale
(notanmCIII)'arreté du 12 novembre 2003

et la d6cisiOD n• OSISB2 du 1 juillet IOOS relative i la mise en œuvre
dea contrôlea d'ecœ. à la zone

résenée et de l'impection filtrage p• lea exploitants d'alrodrome, Ica
enlreprisea de trllllport a6rie11, 1ea

eotresm- ou orsanismea qui 1c:ur scet li6s p• coo- et Ica penœnea
mDFalea „toril6ol i occuper ou

utiliser la zone rés«v6e), fixent, entro 1111ro1, Ica règles d'inspection
filtrage applieablel llllt personnea et aJX paaslgCII1 pÉDétraDt dJm la
ZODD TMvéé•, et aJX objctl qu'ill transpœ1a1t (bllll• de eabiJie, de

IOUle, e1C.).

, La n!glementatioa nlllioaae7 pnlvait aussi que ponr 1ea avions de
moilll de 14 pasngen, et CD cu de

fCIDicture (ou d'absence) d'installllions comm1111ea (aérogare).
l'inspection filtrage dea passagen et dea

bag◆gea de cabine (IFPBC) u'eat pas n6cessaire1 ; toutefois, d.,. ce
cas, lea qCIICCI ea mlllière

d'inspection flltra8e)01'1 de J'acœa "" mue léeerWe
l'appliquettiiOI'Dal <mCIIt.

•

Les obligllions pour les exploitants d'aérodrome et Ica entreprises de
tnnsport .sien Cil matià'e d'IFPBC

IODI lliJIPoiéel d8Dile tabJCIIII joint en IIIDCIXO 2.

o

Compte teon du trafic (IS 000 pass1gen) et de la faible capacité de la
plupart dea aéronefJ exploitâ aur la

plle.fOIDIO, 1ea passagers qui embarquent 111 départ du BoU!!et devnlieut donc Siro soumis soit i une lFPBC i charge du transporteur (cu des pa◆saaers embarquant I1D' dea IIVİODI de capacité strictement

supérieure i 14 placee et strietemeot inf◆ i 20 placee), soit uniaemcmt ax obliptions nollllivea i

l'accès i la zone nlserv6e ou IIX parties critiquee qumd ceDes-ci sont miaea en oeuvre (cu dea p..agen

embarqaaut sur dea avions de capacité inf◆ ou 6gale i 14 placea).

' Cf. - 1 :plan de• insllationl cm BOUf!OL

d'information ..les 6quivalents tt:mpo plein dea eft'etifs dea d◆ et de la pc liee aux ◆ qai ae OODIICIIII

aux tlchea de ◆ peur l'a6rodrome du Bourget

' Cf. IDDOXe cm règlemm> t m•232012202 :

•

article 2.3 peur l'inspection filtrage du penonno

•

article 4.1 peur l'inspection filtrage des pesaagmo

•

article 4.3 peur l'inspection tiltnlge des bogages de cabine

•

article S.2 pour l'inapection tiltnlge des bogogea de aoute.

'ZoDO de stlroté i ""* r4)emenlé seloo la taminologie europ6em> e

' Cf. ◆ iD1eJminislériel du 12 novembre 2003 relatif aux mesures de ◆ de transport aériiil

1 Cf. llticle 39 de l'anflé ci-deSIUI.

OGACI MSTSR0.2

8 - 20015



Mise en œuvre des mesures de sécurité sur l'aéroport du Bourget

Document de travail

bagages

.

ED outre, la mise en œuvre prochaine de la « partie critique » va
= force et la gérance en matière d'inspection de l'installation de la poutre, de
leurs bagages, et de la véhicule, et introduire de nouvelles

dispositions de sécurité, dont les modalités seront fixées par arrêté préfectoral.

3 La mise en œuvre des mesures de sécurité :

3.1 La déficience du CODBt : l'État

.

Un audit de sécurité a été réalisé en mars 2003 sur l'aéroport du Bourget. Une
inspection complémentaire a été

menée par deux inspecteurs de la DGAC le 24 mars 2004 afin
d'évaluer l'adéquation du plan de sécurité.

corroborative (PAC) engagée sur l'aéroport du Bourget le 11 mai 2004. Le
tableau joint en annexe 3 présente les

IIII-COIIformité des relevés de la DGAC ainsi qu'il résulte d'avant
de la IIICiioDJ menée et de la IIICiioDJ qu'il

l'État a mis en place.

• Le résultat du premier audit qu'un nombre important d'observations de
niveau 4 et 5 avaient été relevées

qu'il s'agit de l'application des mesures de sécurité relative à l'étanchéité
de la zone de piste, aux procédures applicables aux passagers et
à la sécurité, à l'inspection de la bagagerie de cabine, à la
procédure en cas de découverte d'articles dangereux. A la qualification et
à la formation des personnels.

.

L'inspection complémentaire réalisera un 111 plus tard par la DGAC à
pennia du CODitata' que plusiOUJI non

conformité de « nive811 4 » avaient ♦ corria6ea.

•

N♦oious, sur l'ensemble de recommandations faites, a eues
quelques·IDle& et fait l'objet d'une mise en

conformité ou d'une aviiiC6o :

•

renforcement de la c1&me ;

•

mise en place de CODVellti < llll d'accès privés entre ADP et lei
eDtrqJriaea Bituéol on ZOIII!I frœ&re

ZPIZR (miÛI a eulea 3 dea 12 entreprises concernées ont signé une
telle convention) ;

•

....a.ement en coan d'11110 a6ro&- d' affmea pour deux C < lllpapiao
de tnmpost a6rieD, 6qDip6o

d'un poate d'iDspoc:ciœ filtrase et prévue.

Certain& des portc:aairea pUenla sur la plate-forme du Bomget
montm > t une cortaiDe iDartie A appliquer la

résJanentation en mlllin de lllm6.

' ED application du règlement (CE) n° 1138/2004, en1n! en vigueur le
t• juillet 2004, il 011 cl6l!ni deo puties dites c critiqueo • de la zone
de ♦ i ...,.. n!glem♦ (appellatiou COIIIIILUDAutairo de la zone «
....., •) dom le calendrier de miae .., œuvre ollie suivall :

a). TOU! lu momlnl du peroonneJ. y compris les ♦ quipegel, ainsi que
les objets qu'ilo 1r1111p01t0nt, subisaent ""

inspection filtrage avant d'élire a♦ i pmtlrer dans toute partie, dite
critique, de l'a6coport danl laquelle del 11Y!Ym ÎDI):leclâ filtn!a en
portaoco, ainsi que leurs bagages de cabiDe iœpectéo filtn!a, peuvent

poller ou avoir acoil, et qui ae lloUWI i dea lérogareo de

b). ED outre, i coapm du 1 < janvier 2006, loua les DJellllns du penomld. y COIIIpria lei 6quipop. am.i cpe lea objota qu'ill 1rmlpor1all, ...rn-11110 iuspectiou filtrage avant d'elie a i pa.ttter dans les portioa dolfiniea au

a) ci- < leaus, mais qui ne ooat pu il'iotmeur dea a&ogoJa de JUI880I" ;

c). À œ 1« juillet 2007, 1ouo lea momlnl du penoiDO!. y compio leo . ainti quo Jea objets qu'ill

transporù:nt, oubissent "" iuspection filtrage IIVUII d'elie autoriKI i pmtlrer danl toute partie d'IID aboport dans laquelle dea

de soute inapect6a filtn!o ea partançe peuvent pasoyer ou elie gard6t, sauf si ces bagapa cmt6té a6curial:a.

Une cin:ulaire mtennistmeDe Rlative aux parties eritiquea, dKmisllll! l lea CODditions de leur mise Oll lllllVnl aera moNo procbaieDement aux p < Mets qui ea fixeront lea mcdalitéo d'application por jrifectonl

10 N'tVeau 4 : ooo conformit6 majeuno, point qui doit elie IIDX!lion!.

DGAC/ OMT SR0.2

8 - 2110&

Annexe 3

Rapport ! ntermi n istériel remis a u m i nistre
de l'Economie et des Fi nances s u r

le fonction nement a d m i nistratif et budgéta i re

de la DPAF de Roissy 1 Le Bou rget,

ja nvier 2006 (extra its)







Inspection générale des
Inspection générale de
Inspection générale
Inspection générale
finances
l'administration
des services
de la police nationale
judiciaires
Mission d'audit de modernisation
Rapport
sur le fonctionnement administratif
et budgétaire de la DPAF
de Roissy 1 Le Bourget
Etabli par
Anne
F111nçols
Jean-Guy de

Christophe

BERRIAT

CAILLETEAU

CHALVRON

MAZOYER

Inspection générale des

Inspection générale des

Inspection générale Inspection générale de la

services judiciaires

finances

de l'administration

police nationale

- Janvier 2006 -

- ◆◆◆◆◆ ..

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE

DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE

RESUME DU RAPPORT

Dans le cadre du programme d'audits de modernisation, dont les principes ont été définis

par le Gouvernement le 27 juillet 2005 et repris dans une circulaire du Premier ministre le 29

septembre 2005, une mission d'audit constituée de représentants de l'IGF, de l'IGA, de l'IGSJ et de

l'IGPN a été chargée d'examiner le fonctionnement administratif et budgétaire de la direction de la

police aux frontières de l'aéroport de Roissy.

!-Objet de l'audit

Si la direction de la police aux frontières (DPAF) de Roissy peut sembler, à certains égards

efficace (contrôles des titres aux portes des avions, rapidité des délais de ré-acheminement des non

admis, baisse de la délinquance sur la plate-forme), elle ne dispose pas pour autant des outils lui

permettant de justifier d'un emploi rationnel des moyens engagés.

La forte croissance récente des effectifs du service (environ 1 750 agents y sont affectés dont 58

fonctionnaires administratifs) et l'importance de son budget de fonctionnement courant et

d'équipement (environ 15 M€, hors rémunérations et charges sociales dont le montant n'est connu

avec certitude) conduisent donc à s'interroger sur les moyens nécessaires à une rationalisation de

son organisation.

Dans cette mesure, la mission s'est fixé les trois objectifs suivants :

faire un état précis du fonctionnement actuel de la direction

identifier les principaux leviers d'amélioration de l'efficacité de l'usage des ressources

dont elle dispose

améliorer les modalités du pilotage du service par la direction centrale.

11- Les éléments de diagnostic établis

Un certain nombre de dysfonctionnements ont été établis ; Ils concernent à la fois le cadre

juridique dans lequel s'inscrivent les missions exercées par la DPAF de Roissy, les modalités du

pilotage du service, son organisation interne et les moyens dont il dispose pour conduire son action

et en assurer la gestion.

a) un défaut de coordination et d'unité

L'autorité du sous-préfet chargé depuis deux ans de la plate-forme de Roissy est

insuffisamment reconnue par tous les services de l'Etat représentés sur la plate forme et elle ne

permet pas d'entretenir des rapports équilibrés avec ADP, Air France et les autres compagnies

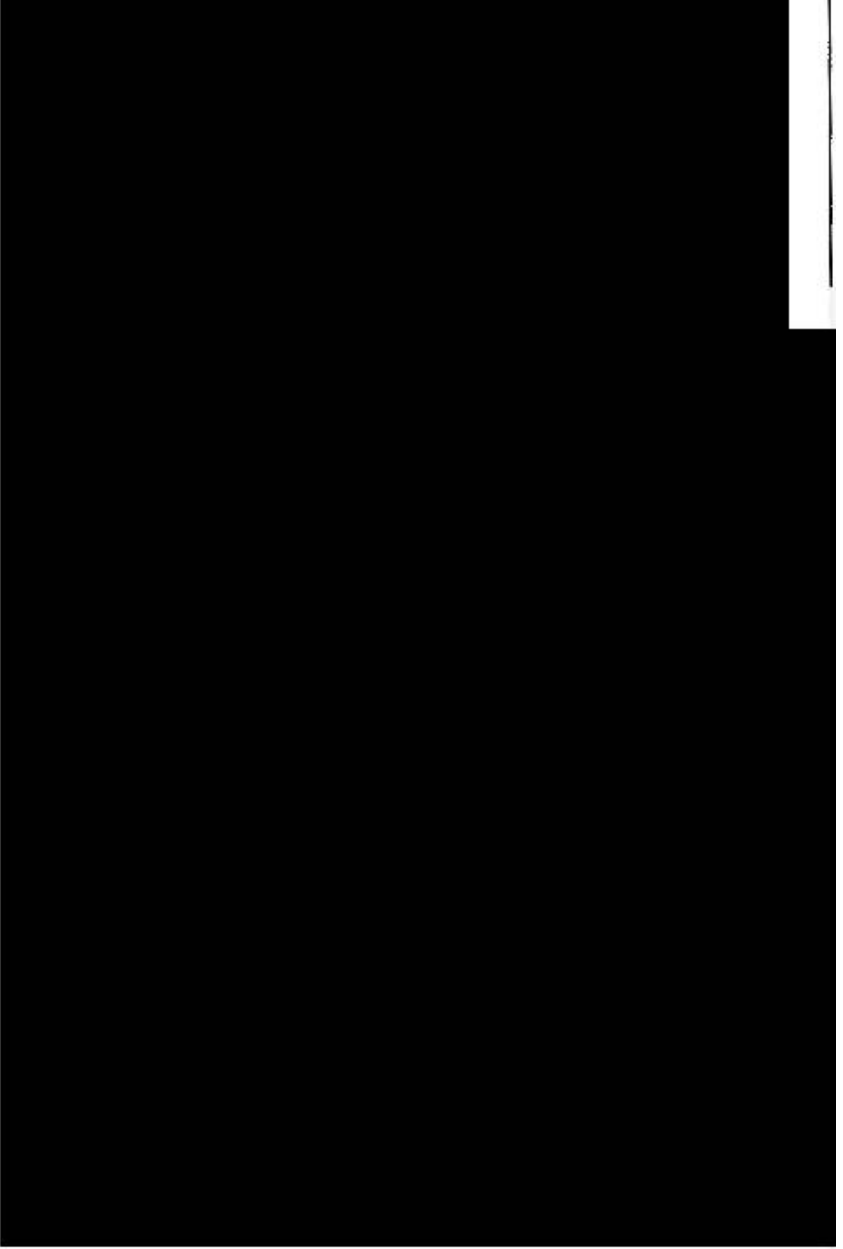
aériennes.

b) une absence de rationalisation de la gestion budgétaire

L'éparpillement des responsabilités a abouti à une dérive des coOts, en particulier au

niveau des personnes non admises sur le territoire, en instance de rapatriement (coOt moyen de

1600 € pour moins de 2 jours de présence sur le territoire)



Par ailleurs, la DPAF n'a aucune autonomie budgétaire et dépend d'un grand nombre de

structures qui soutiennent sa gestion (7 au total, dont la Préfecture de police de Paris, la direction

départementale des affaires sanitaires et sociales de la Seine-Saint-

Denis ou le SGAP de

Versailles).

e) une organisation interne simplifiée

La profonde restructuration basée sur une logique de métiers (police de l'immigration,

sécurité générale, sûreté) réalisée, il y a un an, a laissé survivre une division fourre-tout rassemblant

des activités disparates qui concernent pour partie les missions d'immigration (unité

d'éloignement), de sécurité publique (BAC, compagnie d'intervention) et de sécurité-sûreté

(brigade canine).

d) une capacité d'investigation ne peut pas suffisamment être prise en compte la délinquance

organisée :

Alors que l'existence, sur la plate-forme aéroportuaire de faits de délinquance et de

criminalité organisée est connue de l'ensemble des intervenants, la DPAF n'est pas à même, en

l'état, de traiter ces affaires particulièrement importantes et complexes.

e) l'absence de cadre fondé pour le dialogue de gestion

Les demandes en effectifs supplémentaires de la DPAF de Roissy sont simplement

relayées, telles quelles, par la direction centrale. Cela s'est traduit par une forte augmentation des

effectifs de la DPAF depuis 5 ans beaucoup plus rapide que le trafic des passagers (39,6 % contre

12,3 %).

f) l'absence d'outils de pilotage

Il n'existe aucun outil de type tableau de bord permettant de suivre de manière synthétique

et régulière l'évolution de l'activité et la charge de l'ensemble des unités et absence de tout

indicateur de performance.

III- Les recommandations formulées par la mission

C'est d'abord à l'Etat de mettre en place de meilleures structures locales de coordination et

de renforcer l'exercice de son autorité sur l'exploitant tant pour pallier les insuffisances du

dispositif de sûreté et de sécurité que pour améliorer une gestion budgétaire critiquable. Mais c'est

aussi à la DPAF de passer à un stade supérieur d'organisation et de pilotage pour assurer ses

missions en utilisant mieux ses importants moyens.

a)

Assurer l'unité de commandement en matière de police de l'immigration d'une part et

de sécurité d'autre part

Dans cette perspective, il conviendrait reconnaître au directeur de la PAF de Roissy une

autorité exclusive sur les missions de police de l'immigration et, à l'inverse, de confier à un

membre du corps préfectoral de haut niveau, placé directement auprès du préfet de Seine-Saint

Denis et délégué par lui, la responsabilité exclusive des missions de sécurité et de sûreté sur la plate-forme.



b)

Clarifier l'organisation du service

Il conviendrait de mettre en œuvre rapidement un schéma d'organisation où les missions

de contrôle de l'immigration, de sécurité générale de la plate-forme et de sûreté du transport aérien

soient clairement distinguées, puis de lui donner la forme officielle d'une instruction et supprimer

les structures qui n'entrent pas directement dans ce champ de compétence.

c)

Accroître les capacités d'investigation dans la lutte contre la délinquance et la

criminalité organisées

Il conviendrait de constituer rapidement une unité d'investigation judiciaire très qualifiée,

spécifiquement dédiée à ces infractions.

d)

Instaurer un véritable dialogue de gestion

Ce dialogue mériterait d'être établi sur la base d'une négociation où les besoins en effectifs

seraient satisfaits en contrepartie d'objectifs clairement identifiés (et en ne prenant pas comme seul

critère la croissance du trafic des passagers), sur la base d'un effectif de référence compris

entre 1750 à 1800 agents pour l'année 2006.

e)

Créer une structure interne de pilotage des missions et des interventions

Il conviendrait de doter le centre d'information et de commandement de moyens adaptés,

de se donner les moyens, à travers une main courante informatisée, de pouvoir apprécier l'activité

de chacune des structures constitutives de la direction et de s'appuyer sur un contrôleur de gestion

pour diffuser dans le service la culture de la performance.

1)

Institutionnaliser les rapports avec ADP

Il serait utile de constituer une instance co-présidée par l'autorité désignée pour assurer la

coordination des services de l'Etat sur la plate-forme et le directeur ADP de Roissy afin qu'ils

deviennent plus équilibrés et que le cahier des charges fixant les obligations de l'exploitant soit

respecté .

g)

Concentrer les responsabilités budgétaires

Il serait opportun de rassembler dans un budget opérationnel de programme unique toutes

les dépenses afférentes aux missions exercées par la DPAF de Roissy, y compris toutes celles qui

ont trait à la gestion de la zone d'attente des personnes en instance de reconduite dans leur pays

d'origine

Dans la perspective d'une responsabilisation des compétences budgétaires au plus près des

préoccupations réelles du service, il conviendrait de faire renégocier directement par le responsable

du BOP les conditions financières de la mise à disposition par ADP des locaux, aménagements et

places de stationnement nécessaires à l'exécution des missions de la PAF, du rachat du bâtiment de

la ZAPI et de la plupart des contrats et conventions visant à externaliser les prestations réalisées au

profit des personnes en instance.

En conclusion, l'ensemble des recommandations qui figurent dans le rapport devrait avoir,

pour impact, de stabiliser les effectifs de la DPAF-Roissy à hauteur de leur niveau actuel, c'est-à-dire entre 1750 et 1780 agents et surtout de favoriser, dès l'année 2006, la réalisation d'économies budgétaires substantielles, d'environ 2 à 3 M€ en crédits de fonctionnement dont une partie

(environ 1 0"/o) pourrait être restituée au gestionnaire.

Annexe 4

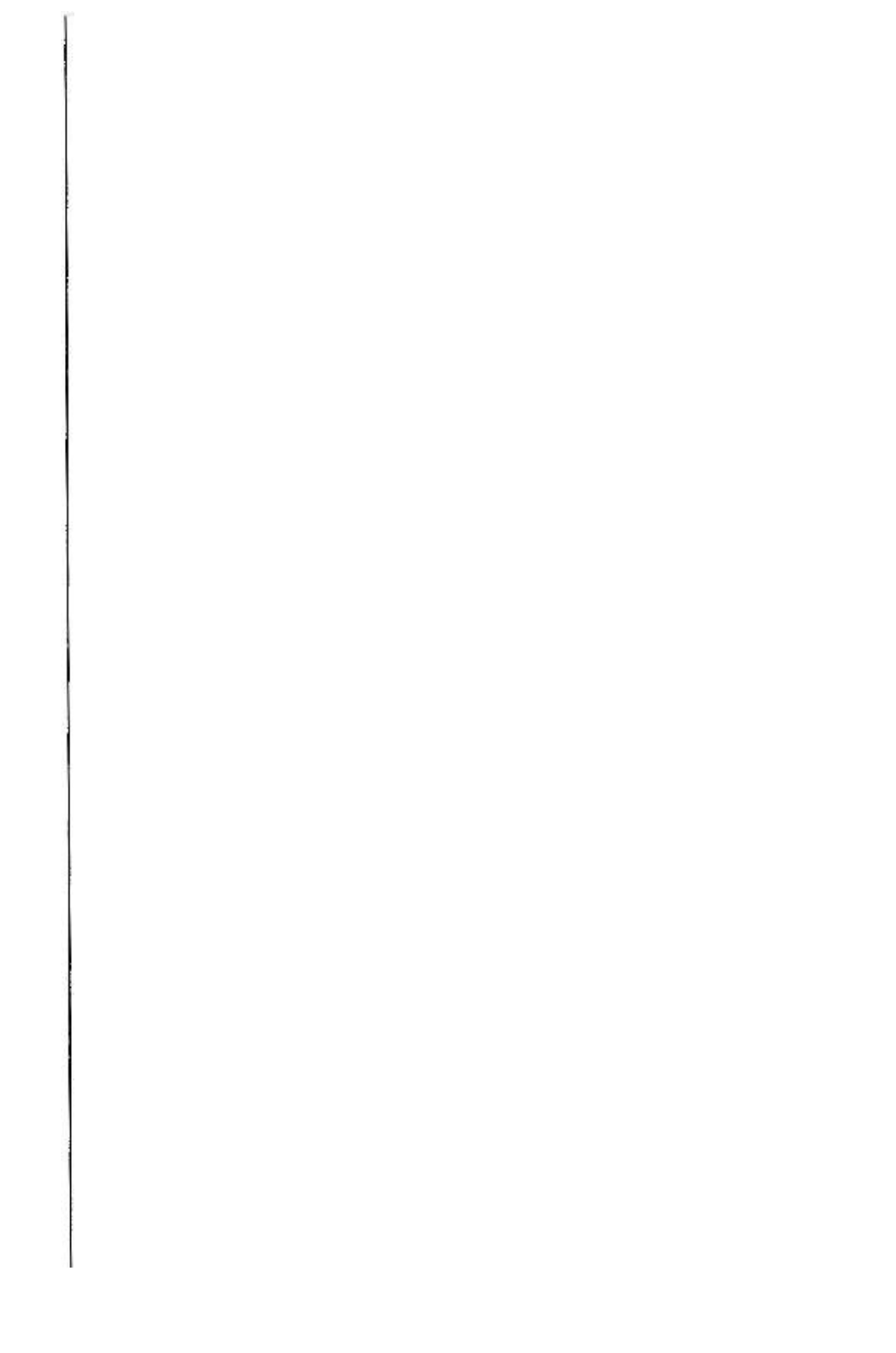
Ra pport du d i recteu r de la Pol ice des frontières
des aéroports de Roissy-Le Bou rget,

remis a u m i n istère de l'I ntérieur,

s u r la problématique de l'isla m rad ica l

s u r la plate-forme aéroportua i re,

22 j u i n 2005 (extraits)







Liberté - Égalité - Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

OBJET :

Section information

MINISTRE DE L'INTÉRIEUR

DE LA SÉCURITÉ INTÉRIEURE ET DES LIBERTÉS
LOCALES

Roissy, le 22 juin 2005

DIRECTION GÉNÉRALE

DE LA POLICE NATIONALE

DIRECTION GÉNÉRALE

DE LA POLICE AUX FRONTIÈRES

DIRECTION DE LA POLICE AUX FRONTIÈRES

AÉROPORT DE ROISSY-CHARLES DE GAULLE

DIRECTEUR

DE LA POLICE AUX FRONTIÈRES

Le contrôleur général Jean-Yves TOPIN

Directeur de la police aux frontières

des aéroports de Roissy-Charles de Gaulle - Le Bourget

•

M. le directeur central de la police aux frontières

Problématique de l'islam radical sur la plateforme européenne.

J'ai l'honneur de VOUS transmettre une étude détaillée et
actualisée, réalisée

par la section Information du Service, concernant la problématique de
l'islam radical dans la

plateforme aéroportuaire de Roissy-Charles de Gaulle.

Cette synthèse a été effectuée par le groupe renseignement de la
section

Information, en parallèle des autres missions qui lui sont attribuées.

L'activité de la section est en forte hausse depuis l'élargissement de -

effectifs, ainsi 844 notes ou flashs d'Information ont été transmis
durant l'année 2004 (619

en 2003).

Les missions principales attribuées à ce groupe sont de deux ordres
à savoir :

- Une mission de contrôle transfrontalière

Les actes terroristes, perpétrés depuis le 11 septembre 2001,
ont entraîné de

mobiliser l'action de tous les services de renseignements occidentaux
et à cette occasion, la

mouvement islamiste, à travers toutes ses ramifications, aura, encore
une fois, été le sujet de

la rédaction de nombreuses notes. Ce sont 453 notes (253 en 2003 et
156 en 2002) qui ont

'té rédigées sur la mouvance Islamiste, è travers toutes ses ramifications, aignal&.nt le

•ssage de 501 français (355 en 2003, 332 en 2002) et 210 étrangers (222 en 2003, 169 en

.. 2), essentiellement maghrébins résidents en France ou Installés en Europe Occdcle-ntale

'e leurs déplacements à l'étranger ou è l'occasion de leur retour en France.



nouvellement convertis, ont donc été signalées di tous les services spécialisés.

L'action de la Section Information, aura permis, dans le domaine de l'ltctlvité

transfrontière, la mise en œuvre de 242 fiches S, 1 fiche T, 3 fiChes TE, 1 fiche E et ·1 fiche

PT.

* Une mission de renseignement concernant les employés de la plate t'orme

Sur le plan de la sécurité intérieure, des notes d'information relatives aux

entreprises (700 entreprises employant quelque 78 000 personnes sont implantées sur le

site aéroportuaire de Roissy Charles de Gaulle) ont été transmises à la DCPAF. Ces notes

mettaient l'accent sur l'emploi de personnes pouvant être défavorablement connues ou

pouvant se livrer à du prosélytisme religieux.

Ces différents éaits ont été rassemblés au sein de doSaiefa de synthèse

concernant quelques sociétés, lesquels ont été transmis aux autorités afin de les informer

de la concentration sur la plate-forme aéroportuaire d'employés retenant l'attention des

services spécialisés en matière d'islam radical.

Ces informations ont été obtenues en partie grâce à une colaboration ◆troite

des services de renseignements extérieurs à la plate-forme de ROISSY tels que les

Renseignements Généraux des départements 93, 95, n, 130 et 75 dans lesquels résicent la

majorité de ces employés.

La présente synthèse a pour objet de réunir toutes les informations
colk:ocléées

durant cette dernière année, afin de mieux pouvoir appréhender la
problématique de l'Islam

radical sur la plate-forme aéroportuaire de Roissy CDG.

L'étude de cette problématique se présentera de la façon suivante :

L

25



Présentation l'emploi sur l'aéroport
(5-7)

Environnement

travaillant, ayant travaillé la plate-forme,
situation signalée.

~~REPRODUCTION EN INTERDIT~~

~~REPRODUCTION EN INTERDIT~~

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

Présentation

l'emploi

sur

l'aéroport

(5-7)

Environnement

travaillant,

ayant

travaillé

la

plate-forme,

situation

signalée.

Déplacements

LA

MECQUE

Problématique

badges

PLAN

1-

de

de ROISSY CHARLES DE GAULLE

II-

de sociétés.

A - Société C8S (Connecting 8ag Services)

1- Individus ayant travaillé au sein de la société

2- Individus travaillant toujours au sein de la société

8 - Les sociétés de sOreté

C - Les Ueux de culte clandestins au sein des sociétés

1-

Situation d'Individus

ou

sur

d :mt la

mtrlte entre

A- Individus ayant attiré l'attention du service

8- Individus dont la situation intéresse la DCRG

fV -

6

A- les individus connus au FPR

8- Les natlonaiHés représentées

c- Les individus travaiHant ou ayant travaHié sur la plate-forme

D- Les départements représentés

V -

de If délivrance des

A - Individus signalés lors de la synthèse annuelle 2004

1- Fédéral Express

2- Chronopost

3- Europe Handling

4- Cas isolé

8 - Les sociétés de sOreté : le double agrément

1- la procédure

2- Les problèmes rencontrés en matière d'Islam Radical

VI -

Conclusion

- 3 -

—

—

2

3

Déplacements

MECQUE

EMIRATES (Jeddah via Dubaï aux Emirats Arabes Unis).

- AIR FRANCE (Jeddah ou Riyad).

Déplacements
MECQUE

~~Emirats~~

~~Arabes~~

~~Unis).~~

~~AIR~~

~~FRANCE~~

~~(Jeddah~~

~~ou~~

IV

à LA

-

la Difection de la Police Aux Frontières de raéroport de Roissy Charlei
de

Gaulle a procédé, lors des départs et des retours, au contrOle des
passagers effectua 1t le

pèlerinage è la Mecque (Arabie Saoudite).

Du dimanche 26 décembre 2004 au samedi 12 février 2005, la
Directil)n a

contrôlé, lors des départs et des retours, les passagers effectuant le
pèlerinage ♦♦ la

Mecque (Arabie Saoudite).

les départs de pèlerins effectuant le Hadj se sont échelonnés du
dimanche

26 décembre 2004 au jeudi 13 janvier 2005. Les retours, quant à eux,
se sont échelonnés

du dimanche 23 janvier 2005 au samedi 12 février 2005.

Durant cette période, ceux-ci se sont rendus en Arabie Saoudite à bord de

vols spéciaux et réguliers, au départ de CDG 1 et du Terminal 3. A l'issue du Hajj, les

pèlerins ont regagné le territoire national de façon similaire.

les vols spéciaux concernaient les compagnies :

- SAUDI ARABIAN AIRLINES (Médine/Jeddah).
- AIR MASTERS (Médine/Jeddah).
- YEMENIA (Médine via Sana'a au Yémen).

Pour les vols réguliers, il s'agissait principalement des compagnies :

- CYPRUS AIRWAYS (Jeddah via Larnaca à Chypre).
- EAGLE AVIATION (Médine).

D'autres compagnies ont également acheminé les pèlerins à destination, ou

en provenance, de l'Arabie Saoudite mais de façon plus marginale. Il s'agit notamment de :

- GULF AIR (Jeddah via Doha au Qatar).
-
- NOWELLE AIR TUNISIE (Jeddah via Monastir en Tunisie).
- AIR MEDITERRANEE (Jeddah).

Ainsi, la Direction de la Police Aux Frontières de l'aéroport de Roissy Charles

de Gaulle, a contrôlé au total une cinquantaine de vols environ au départ, représentant

entre 9000 et 10 000 passagers. Au retour, une soixantaine de vols environ a été contrôlée

représentant entre 11 000 et 12 000 passagers.

Cette différence de vols contrôlés s'explique du fait que, des milliers de

pèlerins ont été bloqués à la Mecque et que davantage de vols charters ont été affrétés

pour palier à cette situation.

Des notes d'information ont été rédigées à l'issue du pèlerinage à La Mecque, concernant 284 passagers lors des départs et 313 passagers lors des retours.

A partir de celles-ci, il a pu être mis en évidence :

Annexe 5

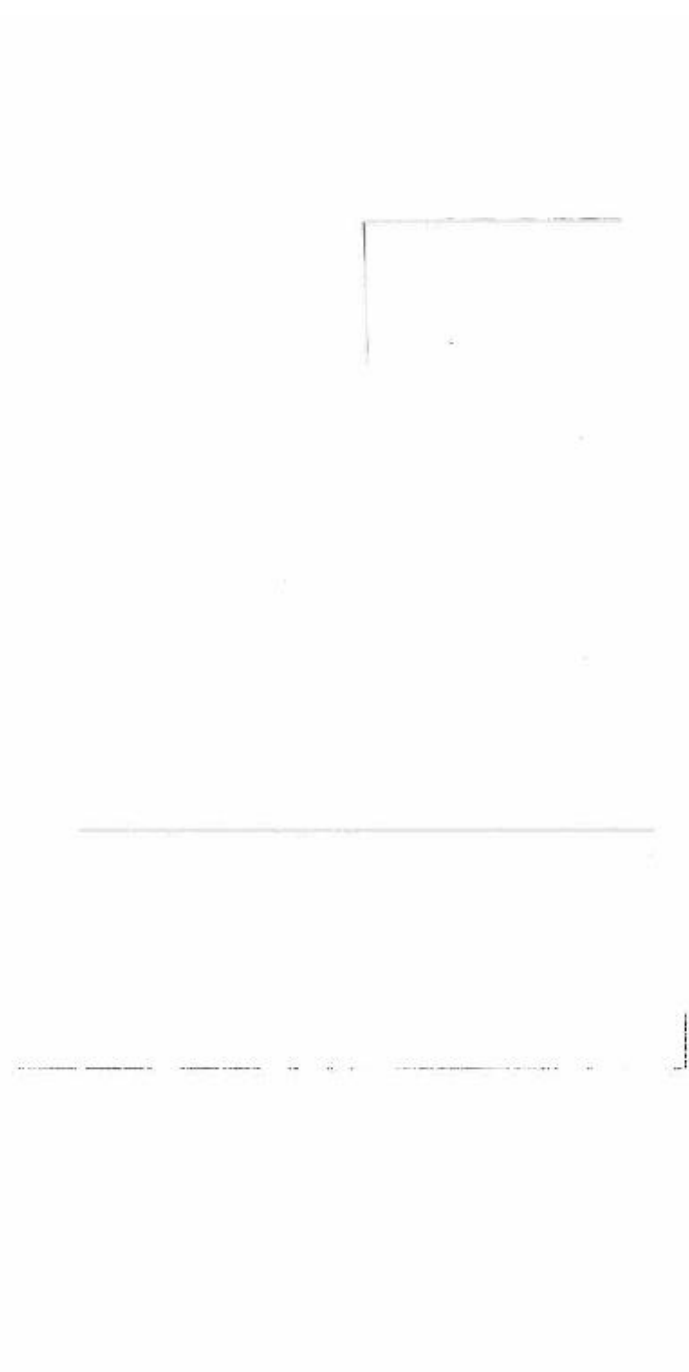
Affichette promotionnelle

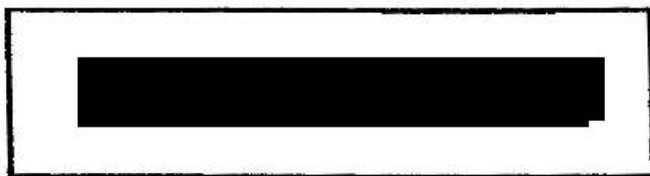
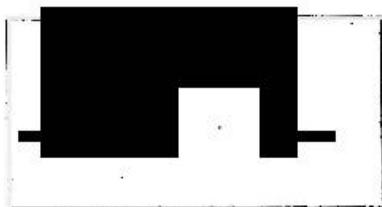
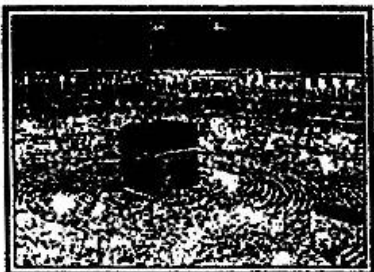
pour les salariés de la plate-forme de Roissy,

avec ta rifs p rivi légiés

pou r le pèleri nage a n n uel

de La Mecque





d résidence K9V.6 Photos
Vaccin Antiméningite : A.C.Y.W 135. Attestation consulaire (ressortissants Marocains)

Tél. : / Fax : Drancy : 01 48 31 97 53

Tél. : / Fax : Drancy : 01 48 31 97 53

Date de départ :

du 8 janvier au 10 janvier

Le Retour le 5 Février

:i♦t J ♦ 4.:!t..lf.lt ♦LS

* * * Al Hi daya Caravan. * = < . *

H a.jf,,: 2004

nous vous p roposons: des forfaits interessants

à Partir* 1790 €

1..E FO RFAIT CO M I,R EN D :

Billets A./R. Chèltues Saoudis

t transpurts intemcs; tentes ♦ mina ct Arafat)

logement à la Mècqu- et à Médine. Assistance.

♦ :La♦j -a- = :--♦ .Jla.w,1j :ijU..... Ü!,...l. >

FORMA LITÉS OBLIGATOIRES :

r.w..pm1 ♦ t6 moi.♦J . l'holocopu: c;u1c c

Dfmier dflal d'inSi;rl♦llon : le ·19 Décembre 2003

Pour plus de renseignement (Ontactez nous :

Port. 06 61 73 01 56 ou 06 64 66 60 14

ATIENTION :

DERNIER DELAI D'INSCRIPTION LE 19 DECE♦1BRE 2003 !

Table

Introduction 9

I. L'infiltration	13
.	
.	
II. Un État aveugle	35
III. L'école sous surveillance	55
..	
.	
.	
.	
.	
IV. Une intimidation qui s'étend chaque jour ..	77
V. La France glisse dans le communautarisme ...	97
VI. La « guerre sainte » arrive chez nous	1 19
VII. L'Europe islamisée	137
.	
.	
.	
.	
VIII. Ce qui nous attend : la dhimmitude	153
.	
IX. L'impossible « islam de France »	167
X. Enrayer le déracinement	181
.	
..	

XI. Une politique d'immigration zéro 197

..

XII. La charia ou la République 211

...

.

.

Conclusion 231

.

Annexes 235

.

DU MÊME AUTEUR

AUX ÉDITIONS ALBIN MICHEL

Lettre ouverte aux coupeurs de têtes et aux menteurs

du Bicentenaire, 1989.

La chienne qui miaule, 1990.

Notre Europe sans Maastricht, 1992.

Avant qu'il ne soit trop tard, 1993.

La société de connivence, 1994.

Dictionnaire du politiquement correct à la française, 1996.

L'aventure du Puy du Fou, 1998.

La machination d 'Amsterdam, 1999.

Vous avez aimé les farines animales, vous adorerez l'euro, 2001.

La 5Je étoile du drapeau américain, 2003.

Quand les abeilles meurent, les jours de l'homme sont comptés,
2004.

Les turqueries du grand Mamamouchi, 2005.

Compositùm Nord Compo

Imprwion : Imprimerie JiWch, avril 2006

Éditùms Albin Michel

22, rue Huyghens, 75014 Paris

www.albin-michel.fr

ISBN : 2-226-1 7264-5

PHILIPPE de VILLIERS
LES MOSQUÉES
DE ROISSY

La France paralysée ?
Roissy, Orly, Le Bourget, hors service, sous contrôle étranger ?
Des attentats visant des câbles stratégiques, préparés chez nos
voisins de palier, dans les sous-sols de nos caves ?

Ce scénario catastrophe n'est pas une fiction. Car, malgré les discours et les plans de toutes sortes, nous sommes devenus vulnérables. C'est ce que montre, dans ce document choc, Philippe de Villiers, en nous révélant des rapports confidentiels inédits et des notes d'alerte destinées aux plus hautes autorités de l'État.

On découvre ainsi à travers cette enquête, preuves à l'appui, que des islamistes sont parvenus à infiltrer les services de sécurité des grands aéroports et à prendre le contrôle de zones entières où transitent bagages et passagers.

Ce noyautage discret qui inquiète les services de renseignements — apparemment plus que la classe politique — prolonge le prosélytisme qui sévit depuis des années dans l'enseignement et dans de nombreuses cités, où prospèrent censure politico-religieuse et coutumes d'un autre âge (polygamie, excision...), faisant peu à peu reculer les valeurs de la République. L'islamisation avance sans bruit mais avec un indéniable esprit de conquête.



9 782226 172648

© Gérard Halary / Rapho / Hachette photos.

61 2038 8
ISBN 2-226-17264-5
19 € TTC

Document Outline

- 001
- 002
- 003
- 004
- 005
- 006
- 007
- 008
- 009
- 010
- 011
- 012
- 013
- 014
- 015
- 016
- 017
- 018
- 019
- 020
- 021
- 022
- 023
- 024
- 025
- 026
- 027
- 028
- 029
- 030
- 031
- 032
- 033
- 034
- 035
- 036
- 037
- 038
- 039
- 040

- [041](#)
- [042](#)
- [043](#)
- [044](#)
- [045](#)
- [046](#)
- [047](#)
- [048](#)
- [049](#)
- [050](#)
- [051](#)
- [052](#)
- [053](#)
- [054](#)
- [055](#)
- [056](#)
- [057](#)
- [058](#)
- [059](#)
- [060](#)
- [061](#)
- [062](#)
- [063](#)
- [064](#)
- [065](#)
- [066](#)
- [067](#)
- [068](#)
- [069](#)
- [070](#)
- [071](#)
- [072](#)
- [073](#)
- [074](#)
- [075](#)
- [076](#)
- [077](#)
- [078](#)
- [079](#)
- [080](#)
- [081](#)
- [082](#)
- [083](#)
- [084](#)

- [085](#)
- [086](#)
- [087](#)
- [088](#)
- [089](#)
- [090](#)
- [091](#)
- [092](#)
- [093](#)
- [094](#)
- [095](#)
- [096](#)
- [097](#)
- [098](#)
- [099](#)
- [100](#)
- [101](#)
- [102](#)
- [103](#)
- [104](#)
- [105](#)
- [106](#)
- [107](#)
- [108](#)
- [109](#)
- [110](#)
- [111](#)
- [112](#)
- [113](#)
- [114](#)
- [115](#)
- [116](#)
- [117](#)
- [118](#)
- [119](#)
- [120](#)
- [121](#)
- [122](#)
- [123](#)
- [124](#)
- [125](#)
- [126](#)
- [127](#)
- [128](#)

- [129](#)
- [130](#)
- [131](#)
- [132](#)
- [133](#)
- [134](#)
- [135](#)
- [136](#)
- [137](#)
- [138](#)
- [139](#)
- [140](#)
- [141](#)
- [142](#)
- [143](#)
- [144](#)
- [145](#)
- [146](#)
- [147](#)
- [148](#)
- [149](#)
- [150](#)
- [151](#)
- [152](#)
- [153](#)
- [154](#)
- [155](#)
- [156](#)
- [157](#)
- [158](#)
- [159](#)
- [160](#)
- [161](#)
- [162](#)
- [163](#)
- [164](#)
- [165](#)
- [166](#)
- [167](#)
- [168](#)
- [169](#)
- [170](#)
- [171](#)
- [172](#)

- [173](#)
- [174](#)
- [175](#)
- [176](#)
- [177](#)
- [178](#)
- [179](#)
- [180](#)
- [181](#)
- [182](#)
- [183](#)
- [184](#)
- [185](#)
- [186](#)
- [187](#)
- [188](#)
- [189](#)
- [190](#)
- [191](#)
- [192](#)
- [193](#)
- [194](#)
- [195](#)
- [196](#)
- [197](#)
- [198](#)
- [199](#)
- [200](#)
- [201](#)
- [202](#)
- [203](#)
- [204](#)
- [205](#)
- [206](#)
- [207](#)
- [208](#)
- [209](#)
- [210](#)
- [211](#)
- [212](#)
- [213](#)
- [214](#)
- [215](#)
- [216](#)

- [217](#)
- [218](#)
- [219](#)
- [220](#)
- [221](#)
- [222](#)
- [223](#)
- [224](#)
- [225](#)
- [226](#)
- [227](#)
- [228](#)
- [229](#)
- [230](#)
- [231](#)
- [232](#)
- [233](#)
- [234](#)
- [235](#)
- [236](#)
- [237](#)
- [238](#)
- [239](#)
- [240](#)
- [241](#)
- [242](#)
- [243](#)
- [244](#)
- [245](#)
- [246](#)
- [247](#)
- [248](#)
- [249](#)
- [250](#)
- [251](#)
- [252](#)
- [253](#)
- [254](#)
- [255](#)
- [256](#)
- [257](#)
- [258](#)
- [259](#)
- [260](#)

- 261
- [262](#)
- 263
- [264](#)
- 265
- [266](#)
- 267
- [268](#)
- 269
- [270](#)
- [271](#)
- 272
- 273